

GRAND CONSEIL

Commission de gestion (COGES)

Avril 2024

**Rapport de la commission chargée de
contrôler la gestion du Conseil d'État
du Canton de Vaud**

Année 2023

GESTION 23

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

Présidente et rapporteuse générale	Mme Monique Ryf
Vice-président·e·s	Mme Nathalie Jaccard M. Jean-Bernard Chevalley
DÉPARTEMENTS	COMMISSAIRES
Culture, infrastructures et ressources humaines	M. Maurice Neyroud M. David Raedler
Enseignement et formation professionnelle	Mme Céline Baux Mme Nathalie Jaccard
Économie, innovation, emploi et patrimoine	Mme Oriane Sarrasin M. Jean-Bernard Chevalley
Finances et agriculture	Mme Nicole Rapin M. Arnaud Bouverat
Jeunesse, environnement et sécurité	M. François Cardinaux M. Jean-Marc Udriot
Institutions, territoire et sport	Mme Circé Barbezat-Fuchs Mme Céline Misiego
Santé et action sociale	Mme Laurence Cretegny M. Jacques-André Haury
Secrétaire	Mme Sophie Métraux
Secrétariat de la commission	Place du Château 6, 1014 Lausanne 021 316 05 12 sophie.metraux@vd.ch

TABLE DES MATIÈRES

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION	2
TABLE DES MATIÈRES.....	3
INTRODUCTION.....	6
LISTE DES OBSERVATIONS	8
RAPPORT GÉNÉRAL	14
Introduction	14
Chancellerie.....	14
Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA).....	16
Autorité de protection des données et de droit à l'information (APDI)	16
Secrétariat général du Grand Conseil (SGC).....	16
Loi fédérale sur le renseignement (LRens) Rapport de surveillance parlementaire sur l'activité des organes d'exécution cantonaux (article 81 alinéa 2 LRens).....	17
Journée d'étude de la COGES dans le district de Lavaux-Oron	17
Suivi des objets parlementaires en suspens	18
Conclusion.....	19
DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS, DU TERRITOIRE ET DU SPORT (DITS)	20
Introduction	20
Secrétariat général (SG-DITS)	20
Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).....	21
1 ^{re} observation <i>Visites préfectorales annuelles dans les communes</i>	25
Direction générale du logement et du territoire (DGTL)	26
Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)	28
2 ^e observation <i>Incitation des clubs sportifs amateurs à favoriser les déplacements en transports publics</i>	29
Suivi des objets parlementaires en suspens	30
Conclusion.....	33
DÉPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DEF).....	34
Introduction	34
Secrétariat général (SG-DEF)	34
Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO)	34
1 ^{re} observation <i>Tâches administratives des secrétariats scolaires</i>	37
Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)	38
Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)	42
2 ^e observation <i>Problèmes récurrents au sein de la Haute école de musique (HEMU)</i>	43
3 ^e observation <i>Problèmes récurrents à la Haute école pédagogique (HEP)</i>	44
Suivi des objets parlementaires en suspens	45
Conclusion.....	46
DÉPARTEMENT DE LA JEUNESSE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ (DJES).....	47
Introduction	47

Secrétariat général (SG-DJES).....	47
Service pénitentiaire (SPEN).....	48
1 ^{re} observation <i>Plan de continuité pour les Établissements de la Plaine de l'Orbe (EPO)</i>	48
2 ^e observation <i>Travaux urgents à la Prison de la Tuilière</i>	49
3 ^e observation <i>Travaux à la Prison de la Croisée</i>	50
Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)	50
Police cantonale vaudoise (Polcant).....	51
4 ^e observation <i>Programme Odysée ; modernisation du système informatique central des polices vaudoises</i>	52
Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP).....	52
5 ^e observation <i>Complexité et surcharge des curatelles et tutelles professionnelles</i>	52
Suivi des objets parlementaires en suspens	53
Conclusion.....	56
DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS).....	57
Introduction	57
Surcharge de la chaîne hospitalière : de la centrale d'appels sanitaires, aux urgences puis à l'hôpital ou aux EMS	57
1 ^{re} observation <i>Formation des régulatrices et régulateurs sanitaires</i>	58
2 ^e observation <i>Avenir de la Centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG) et de la garde médicale</i>	59
3 ^e observation <i>Intégration des EMS non reconnus d'intérêt public dans le Programme d'investissements de modernisation des établissements médico-sociaux (PIMEMS)</i>	60
Direction générale de la santé publique (DGS).....	60
Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV).....	61
4 ^e observation <i>Gestion des blocs opératoires</i>	63
5 ^e observation <i>Sécurité sur le site de Cery</i>	64
6 ^e observation <i>Prise en charge des situations somatiques dans les hôpitaux psychiatriques</i>	64
7 ^e observation <i>Nouveaux locaux pour l'Institut de radiophysique (IRA)</i>	65
8 ^e observation <i>Prise en charge de l'autisme sur l'ensemble du canton</i>	65
Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).....	66
Suivi des objets parlementaires en suspens	67
Conclusion.....	69
DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION, DE L'EMPLOI ET DU PATRIMOINE (DEIEP) ...	70
Introduction	70
Secrétariat général (SG-DEIEP).....	70
Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)	71
Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).....	73
1 ^{re} observation <i>Coordination interdépartementale de la communication concernant les pollutions de denrées alimentaires</i>	75

Service de la population (SPOP)	76
<i>2^e observation</i> <i>Suivi de l'implémentation des recommandations effectuées par le mandataire externe concernant la gestion des mineur-e-s non accompagné-e-s (MNA) par l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)</i>	77
Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM).....	78
Suivi des objets parlementaires en suspens	79
Conclusion.....	80
DÉPARTEMENT DE LA CULTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DCIRH).....	81
Introduction	81
Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI).....	81
Direction générale des ressources humaines (DGRH)	83
<i>1^{re} observation</i> <i>Assurer une mise en œuvre concrète et un suivi des entretiens annuels d'appréciation</i>	83
<i>2^e observation</i> <i>Assurer enfin la stabilité du Groupe Impact (GI)</i>	85
Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).....	85
Suivi des objets parlementaires en suspens	87
Conclusion.....	90
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'AGRICULTURE (DFA).....	91
Introduction	91
Secrétariat général (SG-DFA)	91
Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)	93
Direction générale de la fiscalité (DGF)	95
<i>1^{re} observation</i> <i>Portail de prestations disponibles à l'aide d'un moyen d'identification électronique (MIE)</i>	96
Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV).....	97
<i>2^e observation</i> <i>Quelles préposées et quels préposés agricoles pour l'avenir ?</i>	100
Cour des comptes (CC)	100
Suivi des objets parlementaires en suspens	101
Conclusion.....	102
RÉPERTOIRE DES ACRONYMES	103

INTRODUCTION

L'année 2023 a été la première « vraie » année de la législature pour le Gouvernement élu à mi 2022. Les six premiers mois après les élections ont été largement utilisés à la mise en place des nombreux changements de services et de personnes. Il y a en effet eu plusieurs départs à la tête des directions ou des services, ainsi qu'auprès des secrétariats généraux. Même la Chancellerie a été touchée par des changements.

Les festivités pour la commémoration des 20 ans de la Constitution vaudoise couplée aux 175 ans de la Constitution fédérale, ainsi que les 300 ans de la mort du Major Davel se sont égrenées tout au long de l'année. Le nouveau Gouvernement a eu à cœur de renforcer les liens confédéraux, distendus depuis 20 ans, en commençant par les cantons voisins. Il a également siégé deux jours « au vert » dans le canton de Schaffhouse.

Dossiers conséquents du Gouvernement

Les gros dossiers qui ont occupé le Gouvernement durant l'année touchent à la fiscalité, au climat et à la santé. La nouvelle péréquation et le contre-projet à l'initiative SOS Communes est à l'étude en commission parlementaire. Beaucoup de discussions ont eu lieu sur la feuille de route fiscale et les rabais d'impôts.

Le Plan climat 2^e génération est attendu pour 2024. Toutefois, 209 millions de francs supplémentaires ont été annoncés à mi-2023 pour mettre en œuvre des mesures emblématiques immédiates¹. Pour la santé, la nouvelle planification hospitalière a été présentée pour entrer en vigueur début 2024.

Le chaud dossier de l'indexation des salaires est revenu sur le devant de la scène, sans faire autant de vagues que l'année précédente. Le Gouvernement a en effet décidé d'accorder une indexation correspondant à l'indice des prix à la consommation (IPC) pour 2024.

Les crises qui ont marqué l'année 2022 – énergie, personnes réfugiées en provenance d'Ukraine notamment – n'ont pas disparu. Cependant, les instruments mis en place pour y faire face ont bien fonctionné. La question des personnes réfugiées venant d'Ukraine, mais également d'autres régions du monde, se pose tout de même avec acuité dans le canton qui accueille près de 12'200 personnes réfugiées dont 6'000 en provenance d'Ukraine. Cela représente des défis importants en termes de logements, de scolarisation, d'occupation, de travail et d'intégration.

Travail de la COGES

Outre de nombreuses visites et entretiens de la part des sous-commissions, la COGES s'est réunie à dix reprises en plénière dont deux journées ont été consacrées à l'examen des observations du présent rapport. En novembre 2023, la journée d'étude a conduit la COGES dans le district Lavaux-Oron, le district de la présidente dont c'est la dernière année à la tête de la Commission. En juin et décembre, la COGES a consacré trois journées au total à l'examen des réponses du Conseil d'État aux observations du rapport 2022.

Collaborations

Des échanges ont eu lieu avec la Commission des finances (COFIN) ainsi qu'avec la Commission des visiteurs du Grand Conseil (CVGC). La présidente a assisté à la présentation des comptes 2022 et du budget 2024, de même qu'à la Commission des président·e·s de commissions. Une préparation active en délégation et en plénière a eu lieu en vue de l'audition de la COGES par la Commission thématique des institutions et des droits politiques (CIDROPOL) dans le cadre des travaux pour la révision partielle de la loi sur le Grand Conseil (LGC).

¹https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/climat/Factsheet_climat.pdf

Mandat à la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI)

En 2023, la COGES a également mandaté la CTSI afin d'effectuer un suivi des projets informatiques une fois mis en œuvre. En effet, compte tenu du rôle transversal de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) au sein de l'administration cantonale, la COFIN mandate chaque année la CTSI pour l'examen du budget et des comptes de l'informatique de l'État de Vaud. Pour y répondre, la CTSI reçoit de la DGNSI un tableau de suivi des investissements – le cockpit – qui donne l'état d'avancement des projets et comporte des indicateurs. Cependant, les tâches de la CTSI ne vont pas au-delà de la mise en production des systèmes d'information. Or, la mission de la DGNSI est entre autres de : « mettre en œuvre, avec les services bénéficiaires, des solutions contribuant à rendre les processus de l'administration plus simples et plus efficaces, pour elle-même et pour les usagers et les usagers ». Bien qu'au cours de ses visites, la COGES s'intéresse aux retours desdites usagers et usagers, elle a considéré qu'un travail davantage systématique s'avérerait toutefois nécessaire. Ainsi, elle a mandaté la CTSI afin d'évaluer si les nouveaux systèmes d'information, une fois en production, répondent effectivement et dans quelle mesure, aux besoins exprimés par les services utilisateurs ; on parle aussi de couverture fonctionnelle. La CTSI, qui travaillera en étroite collaboration avec la DGNSI, a présenté la méthodologie choisie pour répondre au mieux au mandat. Elle se base sur la répétition d'une analyse de la valeur ajoutée des projets (VAP), un questionnaire de satisfaction auprès des utilisatrices et utilisateurs après la mise en production du système d'information. Un « cockpit » dédié sera ensuite créé. Au printemps 2024, La DGNSI, après approbation par la CTSI, réalisera un pilote pour tester la méthodologie sur un Exposé des motifs et projet de décret (EMPD). La COGES se réjouit de voir et d'analyser les résultats. Elle se réjouit également de cette collaboration avec la CTSI.

Réflexions internes

La stratégie RH du Gouvernement a retenu l'attention de la COGES. D'une part, la stratégie RH du Conseil d'État « Être un État employeur attractif et de référence » avait été définie pour la période 2018-2022. D'autre part, la question de la relève des cadres s'est posée avec acuité après les nombreux changements intervenus en 2022 et le départ à la retraite prévu de 40% des chefs de service et directrices et directeurs généraux d'ici 2030. Si cette problématique est identifiée, notamment par la Chancellerie, et que des formations spécifiques ont été mises en place, la détection des potentiels n'est toutefois pas encore assez développée.

Envisageant un objectif transversal sur le sujet, un échange avec la Direction générale des ressources humaines (DGRH) a cependant permis de comprendre que de nouveaux outils étaient prévus et se mettaient en place, mais n'étaient pas encore suffisamment implantés dans tous les services pour permettre une comparaison utile. L'objectif transversal envisagé a donc été reporté.

Finalement, pour la COGES, l'année 2023 a été une année d'interrogations sur le sens de son travail, sa considération et sa prise en compte à la fois par les membres du Gouvernement et par les membres du Grand Conseil. Elle a ouvert des réflexions sur les possibilités d'effectuer ses travaux différemment. Ce travail de réflexion, toujours en cours à l'heure de la rédaction de ce rapport, n'a pas encore abouti à de profondes modifications du fonctionnement de la COGES. Les premiers changements sont plutôt d'ordre cosmétique. Le rapport que vous avez entre les mains est plus court, plus concis, concentré sur le suivi des observations et les points qui requièrent particulièrement de la surveillance. La COGES a choisi de ne plus faire état d'un descriptif de chaque entité passée en revue ou du détail des visites effectuées, mais de renvoyer, lorsqu'utile, aux pages internet des différentes entités.

Ce rapport de gestion compte 24 observations à l'attention du Conseil d'État, souvent pour avoir des explications sur le fonctionnement ou pour proposer une amélioration de la gestion de certains services.

La COGES remercie toutes les personnes l'ayant reçue, pour leur disponibilité, leur accueil et la qualité des échanges et des renseignements fournis permettant la parution de ce rapport.

Elle demeure volontiers à la disposition de toutes et tous pour recueillir impressions et suggestions. Nous vous souhaitons une excellente lecture de ce rapport 2023.

LISTE DES OBSERVATIONS

DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS, DU TERRITOIRE ET DU SPORT (DITS)

1^{re} observation

Visites préfectorales annuelles dans les communes

Chaque année, les préfet-e-s effectuent des visites dans les communes, puis font un retour des problématiques et doléances rencontrées directement au Département des institutions, du territoire et du sport (DITS), mais ne savent pas ce qu'il en advient et n'ont donc pas la possibilité d'en faire un retour aux municipalités.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la mise en place d'un suivi formalisé des visites préfectorales des communes.....p. 25

2^e observation

Incitation des clubs sportifs amateurs à favoriser les déplacements en transports publics

La question des déplacements en transports publics par les clubs sportifs a été abordée lors de la visite du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), de même qu'un possible subventionnement des clubs favorisant les transports publics pour leurs déplacements.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il prévoit pour inciter les clubs sportifs à favoriser les déplacements en transports publics, en adéquation avec le Plan climat.p. 29

DÉPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DEF)

1^{re} observation

Tâches administratives des secrétariats scolaires

De manière générale, les tâches administratives des secrétariats scolaires des établissements visités ont indéniablement augmenté ces dernières années, alors que l'attribution des équivalents temps plein (ETP) n'a pas suivi la tendance, ce qui met une grande pression sur le personnel avec des risques de surcharge de travail, d'absences pour maladie, etc. Or, les secrétariats jouent un rôle essentiel dans la bonne marche des établissements.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il entend répondre à la charge de travail croissante des secrétariats scolaires afin de soulager le personnel et d'assurer une meilleure efficacité administrative.....p. 37

2^e observation

Problèmes récurrents au sein de la Haute école de musique (HEMU)

Les problèmes récurrents au sein de la HEMU déstabilisent l'institution et nuisent à la qualité de l'enseignement et à la sérénité nécessaire à la réussite des études. L'implication et le travail réalisé par la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) ont été importants, mais il est crucial que la DGES reste attentive à la situation, s'assure que des mesures soient rapidement mises en place et qu'un suivi à long terme soit effectué.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures de suivi qui seront mises en œuvre à court, moyen et long terme.p. 43

3^e observation

Problèmes récurrents à la Haute école pédagogique (HEP)

La récurrence de divers problèmes au sein de la HEP n'est pas acceptable. Sa direction se doit de ramener le calme dans les plus brefs délais. Ainsi, les recommandations de la DGES validées par le Conseil d'État doivent être mises en œuvre au plus vite. Un contrôle strict et régulier par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) sur le long terme devrait être mené.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la stratégie et les outils de suivi qu'il entend mettre en place et dans quelle temporalité.p. 44

DÉPARTEMENT DE LA JEUNESSE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ (DJES)

1^{re} observation

Plan de continuité pour les Établissements de la Plaine de l'Orbe (EPO)

En raison de la surpopulation carcérale ainsi que de la temporalité de la chaîne pénale, l'actualisation du plan de continuité paraît indispensable en attendant la construction des Grands Marais à l'horizon 2031.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'actualisation pour les dix prochaines années du plan de continuité des EPO pour l'exploitation, l'entretien, la sécurité, et le bien-être des personnes qui y travaillent ainsi que des personnes détenues.p. 48

2^e observation

Travaux urgents à la Prison de la Tuilière

Selon les crédits de mars 2020 et février 2021 accordés par le Grand Conseil, la mise en service à la suite des travaux à la Prison de la Tuilière devait se faire en automne 2023. La collaboration entre le Service pénitentiaire (SPEN) et la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) est essentielle pour le bon avancement des travaux. Or, la Commission de gestion (COGES) relève qu'en dépit de ses demandes répétées quant à l'amélioration de la collaboration et la transmission d'informations interservices, la situation demeure toujours problématique. L'avancement des travaux à la Prison de la Tuilière devient urgent pour assurer la sécurité, les conditions de détention, de vie et de travail au sein de l'établissement.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la situation actuelle des travaux, leur planification et leur réalisation, ainsi que sur la situation financière en regard des crédits votés par le Grand Conseil. La COGES requiert une réponse urgente, présentant des mesures concrètes, coordonnée entre le SPEN et la DGIP.p. 49

3^e observation

Travaux à la Prison de la Croisée

Selon les décisions du Grand Conseil, la mise en service à la suite des travaux à la Prison de la Croisée devrait se faire au printemps 2026. Or, les travaux ont pris passablement de retard.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la situation actuelle des travaux, leur planification ainsi que leur réalisation dans le respect des crédits octroyés.p. 50

4^e observation

Programme Odyssée ; modernisation du système informatique central des polices vaudoises

Le Canton de Vaud a mis un terme à sa collaboration avec l'entreprise Xplain qui pilotait le programme Odyssée. Les conséquences tant financières que sur l'environnement informatique des polices, suite à cette décision, interpellent la Commission de gestion (COGES).

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les conséquences financières, l'environnement informatique des polices, et les relations avec les polices communales ou intercommunales résultant de l'arrêt de la collaboration avec Xplain. La COGES souhaite également savoir comment le Conseil d'État compte respecter l'EMPD (20_LEG_53) déposé en mars 2021 lui accordant un crédit d'investissement de 11'281'000 de francs pour financer le renouvellement du système d'information central de la Police cantonale vaudoise, de la Police municipale de Lausanne et des polices communales vaudoises.p. 52

5^e observation

Complexité et surcharge des curatelles et tutelles professionnelles

La réforme vaudoise de la curatelle est entrée en vigueur en 2018. Les dossiers que doivent prendre en charge les curatrices et curateurs professionnels concernent, entre autres, de plus en plus de jeunes adultes. Les dossiers s'avèrent de plus en plus complexes en raison d'un changement de l'environnement social et administratif. Le travail des collaboratrices et collaborateurs est impacté.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les plans de formation mis en place pour les curatrices et curateurs professionnels qui entrent en fonction, la gestion des dossiers sous l'angle de la simplification administrative, la mise en place de la gestion électronique des dossiers (GED) annoncée pour fin 2024, et enfin des réflexions autour du nombre de dossiers par curatrice et curateur tenant compte de la complexification des prises en charge.p. 52

DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

1^{re} observation

Formation des régulatrices et régulateurs sanitaires

Les centrales d'appels sanitaires ont recours à des personnes professionnelles de la santé qui exercent la fonction très spécifique de régulatrices et régulateurs sanitaires qui n'est pourtant pas reconnue par la loi sur la santé publique (LSP) et ne dispose pas d'un curriculum de formation défini. Cette fonction ne bénéficie donc pas d'une formation standardisée et certifiée pourtant nécessaire à la qualité de la prise en charge.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'opportunité d'introduire, dans la liste des professions reconnues par la LSP, celle de régulatrice et régulateur sanitaire et d'en définir la formation et la certification.p. 58

2^e observation

Avenir de la Centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG) et de la garde médicale

Depuis 2002, les membres des professions médicales ont l'obligation légale de participer aux dispositifs de garde et d'urgence. Néanmoins, la CTMG et les services d'urgence des hôpitaux publics sont périodiquement surchargés.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur le bilan qu'il tire de cette disposition légale et sur sa stratégie pour la mettre en adéquation avec les besoins de la population et les moyens disponibles.p. 59

3^e observation

Intégration des EMS non reconnus d'intérêt public dans le Programme d'investissements de modernisation des établissements médico-sociaux (PIMEMS)

Le PIMEMS 2017-2021 était sous-dimensionné et la réalisation d'EMS non reconnus d'intérêt public refusée. Le PIMEMS 2022-2027 prévoit de combler, en partie, la pénurie de lits en EMS, mais les projets d'EMS non reconnus d'intérêt public sont à nouveau refusés dans ce programme.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les motifs qui l'empêchent d'intégrer les projets d'EMS non reconnus d'intérêt public dans le PIMEMS 2022-2027.....p. 60

4^e observation

Gestion des blocs opératoires

Les temps de rotation entre les opérations sont très différents selon les blocs opératoires au sein du CHUV.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les motifs qui justifient de grandes disparités dans les temps de rotation entre les divers blocs opératoires du CHUV.....p. 63

5^e observation

Sécurité sur le site de Cery

Les moyens sécuritaires établis sur le site de Cery demeurent très limités et mettent en danger à la fois la patientèle et le personnel soignant.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la gestion de la sécurité sur le site de Cery, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments.p. 64

6^e observation

Prise en charge des situations somatiques dans les hôpitaux psychiatriques

Dans les hôpitaux psychiatriques, l'absence de médecin de formation somatique alourdit la prise en charge des situations de médecine courante touchant la patientèle hospitalisée pour des troubles psychiatriques.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la gestion de la médecine somatique dans les établissements psychiatriques du canton.p. 64

7^e observation

Nouveaux locaux pour l'Institut de radiophysique (IRA)

L'IRA doit quitter ses locaux vétustes et dont le bail arrive à échéance pour emménager dans un nouveau bâtiment sur le site de Cery, dont la construction semble accuser un important retard.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'agenda du déménagement de l'IRA sur le site de Cery et sur les solutions envisagées si le calendrier n'était pas respecté.....p. 65

8^e observation

Prise en charge de l'autisme sur l'ensemble du canton

La prise en charge des enfants atteints de troubles du spectre autistique (TSA) par une équipe mobile du Service des troubles du spectre de l'autisme et apparentés (STSA) ne paraît pas assurée dans l'Est vaudois.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur son intention de développer une antenne STSA dans l'Est vaudois.....p. 65

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION, DE L'EMPLOI ET DU PATRIMOINE (DEIEP)

1^{re} observation

Coordination interdépartementale de la communication concernant les pollutions de denrées alimentaires

Dans le cadre de l'analyse des polluants, tant le nombre de substances chimiques considérées que les valeurs maximales tolérées évoluent dans le temps. Dès lors, un même produit (eau, poisson, etc.) pourrait passer du statut de consommable à celui de non-consommable.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont l'Office de la consommation (OFCO) se coordonnera avec d'autres entités de l'Administration cantonale vaudoise et l'Association des chimistes cantonaux de Suisse (ACCS) afin d'anticiper les communications sur les pollutions de denrées alimentaires qui pourraient engendrer des réactions du public et des acteurs concernés.p. 75*

2^e observation

Suivi de l'implémentation des recommandations effectuées par le mandataire externe concernant la gestion des mineur·e·s non accompagné·e·s (MNA) par l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

Un rapport a mis en lumière un nombre important de recommandations concernant notamment la prise en charge des MNA par l'EVAM. Les relations entre le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) et le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) doivent être renforcées afin que les aspects spécifiques à la prise en charge de mineur·e·s soient améliorés.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il mettra en œuvre les recommandations du rapport « analyse du domaine MNA de l'EVAM ». En particulier, il est invité à expliciter les mesures pour renforcer les liens entre l'EVAM, le DEIEP et le DJES et tout autre département concerné, et ainsi améliorer la surveillance de l'EVAM.*

De plus, il est prié d'expliquer comment les recommandations effectuées, suite principalement, à l'analyse de deux foyers MNA, s'appliquent à des structures plus petites telles que les appartements éducatifs.p. 77

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DCIRH)

1^{re} observation

Assurer une mise en œuvre concrète et un suivi des entretiens annuels d'appréciation

La Commission de gestion (COGES) regrette l'absence de tout réel suivi au niveau de l'administration cantonale, de la réalisation et des processus d'entretien d'appréciation. Alors que l'existence d'un formulaire commun s'avère positive, il apparaît en revanche problématique que chaque service demeure libre d'effectuer des entretiens (certains n'en effectuent pas du tout) et de choisir d'utiliser ou pas le formulaire commun. De même, l'absence de toutes statistiques ou remontée d'informations s'avère également problématique.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il prévoit d'entreprendre, et dans quel délai, afin d'assurer d'une part que chaque service procède à des entretiens d'appréciation, et d'autre part de permettre un suivi concret de ces entretiens à l'échelle de l'administration cantonale dans son ensemble.p. 83*

2^e observation

Assurer enfin la stabilité du Groupe Impact (GI)

La Commission de gestion (COGES) s'inquiète fortement du manque de stabilité et de visibilité qui semble caractériser le GI, entre autres en raison de la prolongation d'une situation ad intérim qui était originellement prévue pour être limitée à une année. La situation des personnes employées au sein du GI et leur avenir préoccupent particulièrement la COGES.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'état de ses négociations et du processus général de révision du GI, avec une temporalité claire et le détail de la structure qu'il est prévu de mettre en place.....p. 85

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'AGRICULTURE (DFA)

1^{re} observation

Portail de prestations disponibles à l'aide d'un moyen d'identification électronique (MIE)

La Commission de gestion (COGES) est consciente des avantages de l'utilisation des prestations en ligne avec un MIE. Cependant, elle constate que pour de nombreuses personnes, avoir un MIE est une démarche compliquée et considérée comme non indispensable pour uniquement remplir ses obligations fiscales.

Elle regrette que les prestations offertes par le Canton de Vaud pour les personnes disposant d'un MIE ne soient pas davantage mises en évidence auprès de la population vaudoise. Disposer d'un MIE permet d'accéder à des prestations qui concernent de nombreux domaines comme la culture, la sécurité, le soutien social, les impôts.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les moyens de communication utilisés pour promouvoir l'obtention d'un MIE et ses avantages.....p. 96

2^e observation

Quelles préposées et quels préposés agricoles pour l'avenir ?

La Commission de gestion (COGES) constate une réduction importante du nombre de préposé-e-s agricoles ces dernières années tout en entendant une importante remise en question des cadres légaux des activités agricoles dans le Canton. Les défis écologiques et climatiques ainsi que les règles de plus en plus complexes laissent peu de marge à une réduction de la complexité des activités agricoles à l'avenir.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur sa stratégie de suivi de proximité des activités agricoles et de lutte contre les nuisibles malgré une baisse sensible du nombre de préposé-e-s agricoles.....p. 100

RAPPORT GÉNÉRAL

Introduction

La présidente de la COGES, Madame Monique Ryf a effectué les visites dévolues au Bureau de la Commission, accompagnée à chaque fois, soit de la vice-présidente, Madame Nathalie Jaccard, soit du vice-président, Monsieur Jean-Bernard Chevalley ou encore, en cas d'indisponibilité, par des membres de la COGES. Les entités suivantes ont été examinées :

- Chancellerie dont
 - Bureau d'information et de communication (BIC)
 - Archives cantonales vaudoises (ACV)
- Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)
- Autorité de protection des données et de droit à l'information (APDI)
- Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)

Pour rappel, le BIC, les ACV, le BCMA et l'APDI sont rattachés administrativement à la Chancellerie.

Un échange avec la présidente du Conseil d'État et le chancelier ad intérim a permis d'évoquer les points forts de l'année 2023 pour le nouveau Gouvernement, après sa période de mise en place en 2022.

La présidence remercie l'ensemble des personnes l'ayant reçue, pour leur disponibilité, leur accueil et la qualité des échanges et des renseignements fournis.

Chancellerie

Des difficultés de fonctionnement au niveau de la Chancellerie avaient été constatées à l'audition de quelques entités, mais elles ont trouvé une explication en 2023 avec le départ, au début de l'été, du chancelier qui était entré en fonction à fin 2021. Il est parti après 18 mois d'activités. Le vice-chancelier l'a remplacé ad intérim, dès le mois de juillet 2023. La nomination d'une nouvelle personne à ce poste a été annoncée en novembre 2023 pour une entrée en fonction en avril 2024. L'équipe de la Chancellerie a par ailleurs été renforcée à l'automne avec l'arrivée d'une juriste. Le 15 novembre 2023, la dernière séance du Conseil d'État a eu lieu à la Maison de l'Élysée ; le bâtiment sera en rénovation jusqu'à mi-2025.

Dossiers en cours

En matière d'archivage électronique, le premier lot de l'EMPD 109 adopté en 2019 par le Grand Conseil accordant un crédit d'investissement de 17,8 millions pour financer le projet a été en grande partie réalisé. Les tranches suivantes ne sont pas encore lancées, et il faudra vraisemblablement changer les outils informatiques en raison de l'évolution des normes archivistiques. La grande difficulté s'avère de pouvoir disposer d'archives qui peuvent être lues, ce qui est essentiel notamment pour les actes du Conseil d'État et du Grand Conseil (voir en p. 15 sous ACV).

La Chancellerie s'est également penchée sur la question du régime des retraites des conseillères et conseillers d'État après l'acceptation, en 2022, d'une motion transformée en postulat du député Marc Vuilleumier². La domiciliation fiscale de la conseillère d'État en charge du DFA a aussi généré une importante charge de travail, de même que la question de l'indexation des salaires.

² (22_POS_8) Postulat Marc Vuilleumier et consorts – Abolition des rentes à vie pour les conseillers et les conseillères d'État vaudois-es

Bureau d'information et de communication (BIC)

En 2023, l'équipe du BIC a été renforcée avec l'arrivée d'un deuxième apprenti. Une créatrice de contenu multimédia a également été engagée en contrat de durée déterminée (CDD) à 70%, pour répondre à la volonté du Conseil d'État d'être plus présent sur les réseaux sociaux. Les résultats sont positifs, même si la communication a été plus modeste après la mise en place du programme de législature. Tous les réseaux sociaux ont gagné en public, avec une forte augmentation en particulier pour Instagram et Mastodon (+ 22% d'abonnements pour Instagram, + 29% pour Mastodon, + 5% pour X, + 16% pour LinkedIn, et une augmentation de 8% du nombre de likes pour la page Facebook).

Pour le BIC, la grosse opération de l'année 2023 a été l'organisation des élections fédérales dans le canton. Il ne s'est pas uniquement s'agit de la journée du 22 octobre, car la préparation en amont a demandé beaucoup d'énergie, par exemple pour les vidéos d'apprenti·e·s sur les réseaux sociaux (TikTok notamment). Le jour J, 11 personnes ont été mobilisées à l'Aula des Cèdres, pour publier du contenu aussi bien sur X que sur Instagram, ou encore effectuer une revue de presse. La collaboration avec la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) qui supervise la transmission des résultats avec le logiciel Votelec a bien fonctionné.

Le travail de la charte graphique est un autre chantier conséquent en cours, effectué en concertation avec les délégué·e·s à la communication des départements. Les modèles, que ce soit pour les présentations, les cartes de visite, les sceaux et l'ensemble des éléments de communication doivent tous être repris avec comme objectifs la simplification et la cohérence.

Aide à la presse

En 2023, les annonces de suppression de postes dans les médias se sont succédées. L'aide à la presse par des annonces a bien fonctionné, pour les élections et pour les votations. L'objectif est d'encourager la participation, un but civique bien défini. La plateforme numérique prévue plus spécialement pour les jeunes, avec une identité spécifique sur Instagram et TikTok, devrait voir le jour d'ici mi-2024. Un rapport intermédiaire sur cet EMPD d'aide à la presse³ devrait paraître à fin 2024.

Archives cantonales vaudoises (ACV)

L'année 2023 a marqué un tournant dans l'équipe des ACV avec la pérennisation d'un poste de photographe, l'obtention de 0,5 ETP pour le soutien aux communes et de 0,5 ETP pour les institutions parapubliques. Par contre, il y a urgence dans le domaine de la conservation/restauration avec un retard dans le travail d'une à deux années, en raison d'une absence de longue durée.

Concernant l'archivage électronique, le premier lot de l'EMPD 109 de 2019 a été en grande partie réalisé en 2023, avec la mise en production de systèmes de production et de conservation probatoire destinés à l'Administration cantonale qui respectent les exigences de la nouvelle gouvernance documentaire. Le système d'archivage historique (SAH) – deuxième lot de l'EMPD 109 – doit permettre aux ACV de traiter, conserver à long terme et diffuser des informations nées numériques. Or, les tests sur les outils à mettre en place ont débouché sur un blocage avec le fournisseur, car depuis le cahier des charges élaboré en 2018-2019, les normes archivistiques ont évolué et sont déjà dépassées. La DGNSI admet qu'il n'est pas possible de travailler avec le choix proposé. Le décalage entre les exigences définies en 2018-2019 et celles revues en 2023 nécessite, selon le COPIL du programme, de revoir certains choix et le déroulement d'une partie du projet. Le dossier est entre les mains du Conseil d'État.

Bâtiments

Les travaux pour améliorer la climatisation ont débuté en 2023 et un mandat de projet a été lancé l'été de la même année pour l'agrandissement du bâtiment qui devrait se réaliser dans une dizaine d'années.

³ EMPD 190 de décembre 2019 instituant des mesures de soutien à la diversité des médias.

Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)

Le déménagement du BCMA dans des locaux plus grands et plus accessibles a permis de redonner un peu de souffle à ce bureau, de même que l'arrivée d'une personne supplémentaire. Avec 4,65 ETP (3,85 en réalité, car un collaborateur est en arrêt longue durée), les dossiers sont mieux répartis. Cependant, la médiatrice indique clairement que ce n'est pas encore suffisant pour atteindre les objectifs de la médiation administrative.

En 2023, des activités décentralisées ont été organisées pour tenter de mieux faire connaître la médiation, entre autres durant trois jours à Aigle où, en dépit d'une information active de la part de la Municipalité, peu de personnes sont venues à la rencontre du BCMA. Le constat est le même à Yverdon-les-Bains où un café contact a été organisé, mais où peu de personnes sont venues spontanément. Pour faire face à la numérisation de l'administration, l'équipe souhaiterait par exemple organiser des permanences pour aider les personnes qui n'ont pas réussi à remplir des formulaires en ligne.

Concernant les demandes au BCMA, force est de constater que celles-ci, moins nombreuses, deviennent en revanche nettement plus complexes. De surcroît, une agressivité et de la méfiance vis-à-vis des services et des autorités sont ressenties. Enfin, les domaines pour lesquels les questions restent les plus conséquentes ne varient que peu, à savoir le Service de la population (SPOP), l'Administration cantonale des impôts (ACI) et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Davantage d'informations sont disponibles dans le rapport annuel du BCMA⁴.

Autorité de protection des données et de droit à l'information (APDI)

Depuis le mois de septembre 2023, l'APDI a déménagé dans le même immeuble que le BCMA, ce qui a amélioré les conditions de travail pour toute l'équipe. Ce d'autant plus que ladite équipe s'est étoffée avec l'arrivée d'un auditeur informatique et de deux juristes en contrat de durée déterminée (CDD). Néanmoins, parallèlement, en raison de deux congés maternité, les autres membres de l'équipe ont dû se répartir le travail.

Le recrutement de nouvelles personnes est compliqué, car l'État n'est pas concurrentiel sur le plan salarial. En outre, il y a souvent du travail en soirée, pour de la promotion, de la formation dans les communes et des demandes dans les associations.

La nouvelle loi fédérale sur la protection des données (nLPD) est entrée en vigueur en septembre 2023, mais la révision de la loi sur la protection des données personnelles au niveau cantonal (LPrD) est toujours en préparation. Cette révision prend spécialement beaucoup de temps, car le Conseil d'État a demandé à tous les services métiers les bases légales à modifier pour correspondre aux exigences de la protection des données. Il s'avère que ce sont au moins 50 lois qui devraient subir des changements. Le groupe de travail qui s'est attelé à cette tâche poursuit ses travaux.

Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)

Après l'intense année 2022 marquée par les élections cantonales, l'année 2023 a permis de reprendre le cours des travaux plus tranquillement. Il a par exemple été question de l'ouverture de la Buvette du Grand Conseil comme restaurant pour le public en dehors des mardis. Il s'agit là d'une première en Suisse dans un parlement cantonal ou fédéral. Un tel exemple existe... au Parlement du Québec.

L'année a également été marquée par l'arrivée d'une responsable de la communication pour le Grand Conseil. L'objectif est d'intéresser les médias et la société civile aux objets politiques du Grand Conseil. Cette professionnelle a déjà rencontré tous les médias pour établir le lien. Elle dressera également un plan de communication. Son travail est aussi de faire connaître le travail des commissions parlementaires.

⁴ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/mediation/RAPPORT-2022-BCMA.pdf

Le nombre de dépôts record par les membres du Grand Conseil reste un souci d'actualité. L'instauration de trois nouvelles commissions thématiques (énergie et environnement, formation et affaires sociales) permet momentanément un gain d'efficacité. Cependant, à terme, il en va de la crédibilité du système et de la surcharge de l'administration qui n'arrive pas à répondre dans les délais.

Davantage de détails sont disponibles dans le rapport d'activité 2022-2023 du SGC⁵.

Loi fédérale sur le renseignement (LRens) Rapport de surveillance parlementaire sur l'activité des organes d'exécution cantonaux (article 81 alinéa 2 LRens)

Une délégation de la COGES composée de la présidente et d'un membre de la sous-commission en charge de la surveillance du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) s'est entretenue avec le secrétaire général du DJES, accompagné du responsable adjoint du Service de renseignement cantonal (SRCa) de la Police cantonale vaudoise (Polcant) et de l'inspectrice adjointe en charge des questions de terrorisme.

Le Service de renseignement de la Confédération (SRC) est en pleine réorganisation. Au moment de notre échange, les interlocuteurs pour le Canton n'étaient pas encore connus, mais la collaboration est assurée. Il sera néanmoins bon de faire un état des lieux en 2025.

Partout dans le monde, les tensions croissent : la situation en Afghanistan, le conflit dans la bande de Gaza, la guerre entre la Russie et l'Ukraine, etc. Dans le canton, la situation est calme, mais le SRCa suit avec attention les problématiques déjà identifiées, soit le danger de radicalisation dans les prisons, les personnes détenues dans les camps et le contre-espionnage qui peut s'intensifier en raison des conflits. Enfin, l'achat de nouveaux avions de combat par la Suisse suscitera certainement un regain d'intérêt.

Le SRCa a mené une refonte structurelle à l'interne pour amener plus de dynamisme dans les groupes jugés prioritaires. Le secrétaire général du DJES a déjà effectué les contrôles qu'il doit assurer à titre de surveillance. Il a procédé par sondage pour voir si les contrôles sont conformes au droit, et a examiné sept dossiers pour lesquels il n'a rien trouvé à redire.

Pour le Grand Conseil, les membres de la section vaudoise de l'assemblée parlementaire de la Francophonie qui ont participé à la 48^e session à Tbilissi en Géorgie ont été informé·e·s par le SRCa sur de potentiels risques avant leur départ.

Journée d'étude de la COGES dans le district de Lavaux-Oron

La journée annuelle d'étude de la COGES s'est déroulée le jeudi 23 novembre 2023 dans le district de Lavaux-Oron. Organisée conjointement par la présidente et le vice-président de la COGES, tous deux issus de ce district, la journée a commencé à la préfecture à Cully.

Elle s'est poursuivie sur les hauteurs, à la Grange Sublime à Jorat-Mézières, pour découvrir les travaux de rénovation en cours, travaux que le Canton a partiellement financés (4 millions de francs sur les 10 millions devisés pour les travaux).

C'est ensuite la production de biogaz que les membres de la COGES ont pu découvrir en visitant l'installation Bio Energie SA des frères Ramseyer, à Palézieux Village. Une production qui permet notamment de chauffer tout le collège primaire situé à proximité.

Pour le repas, la COGES a été magnifiquement reçue par la direction de l'EMS La Colline à Chexbres. Une institution récemment rénovée et agrandie et qui offre un accueil de très grande qualité aux personnes résidentes.

⁵ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2022-2027/SGC_Rapport_activite_2021-2022.pdf

Départ ensuite pour la Maison Lavaux, à Grandvaux où le directeur a présenté l'importance du site inscrit à l'UNESCO et les éléments en discussion pour la préservation de celui-ci. Il s'agissait d'informations intéressantes au moment où le Grand Conseil allait s'emparer du traitement du PAC Lavaux.

La journée s'est terminée à Pully avec une discussion autour de la mobilité, après le refus de la Commune de Paudex de contribuer au passage des bus à haut niveau de service (BHNS). La Municipalité de Pully est prête à s'engager différemment pour développer des transports publics de qualité pour le futur et endiguer les flots de voitures. Un apéritif offert par la Municipalité de Pully a permis de terminer la journée en beauté.

La COGES remercie très sincèrement toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cette journée et qui l'ont reçue dans les différents lieux.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2023, la Chancellerie compte 26 objets en suspens que le Bureau de la COGES continuera de suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse CE
11_POS_302	Postulat Sylvie Progin - visant à introduire une systématique et une efficacité dans l'évaluation des politiques publiques	08.01.2013	08.01.2014
13_POS_043	Postulat Michel Miéville et consorts - Big Brother dans votre jardin, c'est pour demain ! Que pense faire le Conseil d'État ?	27.05.2014	27.05.2015
16_INT_528	Interpellation Philippe Jobin et consorts - Application des mesures de renvoi : mais que fait la police ?	21.06.2016	21.09.2016
16_RES_035	Résolution Claudine Wyssa au nom de la Commission thématique de la modernisation du Parlement - Garantir le rythme des séances du Grand Conseil	11.10.2016	11.01.2017
16_QUE_062	Simple question Albert Chapalay - Le Conseil d'État peut-il informer le Grand Conseil sur la/les mutations/s qui vont intervenir au sein du collège des huissiers du Conseil d'État suite à la prise de retraite, bien méritée, du Chef huissier ?	-	14.01.2017
15_POS_132	Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts - Les Archives cantonales vaudoises, mémoire de notre Canton, quid des archives audiovisuelles ?	08.03.2016	08.03.2017
17_RES_041	Résolution Vassilis Venizelos et consorts - Pour une presse romande variée et vivante !	07.02.2017	07.05.2017
17_QUE_001	Simple question Claire Richard - Quel sort réservé aux prises de contact citoyennes ?	-	26.10.2017
16_POS_181	Postulat Lena Lio et consorts - Pour une meilleure maîtrise de la frénésie réglementaire et normative	28.03.2017	28.03.2018
18_QUE_009	Simple question Alexandre Rydlo - Au vu des problèmes que pose apparemment la déduction fiscale des frais de transport, le Conseil d'État ne devrait-il pas équiper ses membres d'un Abonnement Général des transports publics ?	-	27.04.2018
18_RES_006	Résolution Raphaël Mahaim et consorts - Enfances volées : agir pendant qu'il est encore temps	06.03.2018	06.06.2018
18_INT_118_2	Détermination Hadrien Buclin - au nom de EàG, sur la réponse immédiate du CE à son interpellation - Le chef des finances cantonales pratique-t-il une optimisation fiscale à la limite de la légalité ? - Pour un contrôle des dernières déclarations fiscales de M. le conseiller d'État Pascal Broulis par une instance indépendante	-	06.06.2018
17_POS_002	Postulat Laurent Ballif et consorts - Préservation du patrimoine et sauvegarde des archives cantonales : deux raisons de soutenir le Musée Bolo.	-	22.08.2018

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse CE
18_RES_011	Résolution Hadrien Buclin et consorts au nom du groupe Ensemble à gauche - Mettre un terme au cumul d'indemnités non imposées et de déductions fiscales pour les conseillers d'État	12.06.2018	12.09.2018
18_RES_015	Résolution Séverine Evéquoz et consorts - Diversité des supports médias : pour un accès à l'information pour toutes et tous grâce au papier	26.06.2018	26.09.2018
19_PET_038	Pétition pour un Canton et une administration bienveillants, ou bien-traitants, envers les administré-e-s.	04.11.2020	03.02.2021
18_MOT_063	Motion Guy-Philippe Bolay et consorts - La transparence démocratique nécessite des procédures de consultation encadrées par des règles claires, stables et cohérentes	10.03.2020	10.03.2021
18_POS_091	Postulat Rebecca Joly et consorts - Accessibilité des documents : nouveau site et nouvelles options !	04.11.2020	03.11.2021
21_INT_101	Interpellation Jérôme Christen et consorts au nom Les Libres - Interpellation relative à la transparence sur l'évaluation des politiques publiques et la publication des rapports du Contrôle cantonal des finances.	31.08.2021	29.11.2021
20_POS_19	Postulat Stéphane Montangero et consorts - Bannir le jargon et FALCiliter la compréhension de nos textes à la population	12.01.2021	12.01.2022
21_INT_144	Interpellation Philippe Vuillemin - Les Offices fédéraux et le Canton, à l'aune de la pandémie	23.11.2021	21.02.2022
19_INI_020	Initiative Stéphane Masson et consorts - Révision partielle de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007: modification de l'art. 136 al.2 traitant de la procédure relative au dépôt d'une résolution	16.06.2021	16.06.2022
22_POS_8	Postulat Marc Vuilleumier et consorts - Abolition des rentes à vie pour les conseillers et les conseillères d'État vaudois.es.	08.02.2022	08.02.2023
23_INT_29	Interpellation Denis Dumartheray et consorts au nom du groupe UDC - Protection des données personnelles (LPrD) – non-respect des dispositions de la Loi	14.03.2023	12.06.2023
23_INT_95	Interpellation Cédric Weissert et consorts - Participation aux coûts de traduction - Ne dépensons pas inutilement	06.06.2023	04.09.2023
23_RES_17	Résolution Carine Carvalho et consorts au nom des groupes Socialiste, Ensemble à gauche et POP, et des Vert-e-s - Menaces de mort à l'encontre d'une députée - plus jamais ça!	19.09.2023	18.12.2023

Conclusion

Le Bureau de la Commission de gestion formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Il propose au Grand Conseil d'accepter la gestion des entités mentionnées ci-avant pour l'année 2023.

DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS, DU TERRITOIRE ET DU SPORT (DITS)

La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) pour l'exercice 2023 était composée de Mesdames Circé Barbezat-Fuchs et Céline Misiego.

Introduction

Le DITS est le garant des droits politiques, ainsi que des relations de l'État de Vaud avec les autres institutions que sont les communes, le corps préfectoral, les Églises et les communautés religieuses. Il participe à la conduite stratégique, de coordination, d'information et d'appui logistique en matière de politique extérieure et assure, par ailleurs, un développement harmonieux des activités humaines par une gestion respectueuse du territoire. Il met également en œuvre la politique du sport à l'échelle du territoire du canton.

En 2023, une nouvelle répartition des services a eu lieu entre les différents départements. En effet, la fusion entre le Bureau de la durabilité (BuD) et l'Unité du Plan climat (UPCL) a permis la création de l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC). Ce dernier n'est plus rattaché au DITS, mais est lié au Département des finances et de l'agriculture (DFA). En outre, avec la mise en place du Conseil de la magistrature, la surveillance du Ministère public (MP) n'est plus de la compétence de la COGES. Ainsi, la sous-commission n'a pas visité d'entités du MP.

Le DITS est composé des entités suivantes visitées par la sous-commission :

- Secrétariat général (SG-DITS)
- Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)
- Direction générale du territoire et du logement (DGTL)
- Office des affaires extérieures (OAE)
- Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocutrices et interlocuteurs pour leur très bon accueil, le temps accordé et la qualité des présentations et des renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DITS)

Au-delà des rendez-vous avec la conseillère d'État et le secrétaire général, la sous-commission a rencontré la cheffe des RH du SG-DITS.

Cet entretien a permis de discuter de la charge de travail supplémentaire que représente la présidence du Conseil d'État pour le SG-DITS. D'ailleurs, un nouveau collaborateur pour la gestion de la présidence du Conseil d'État a été engagé en 2023.

Il a aussi été question de protection des données. En effet, une formation de base via internet est mise en place pour tout l'État de Vaud suite à la recommandation de la Cour des comptes (CC). En outre, un projet de révision de la loi sur la protection des données personnelles (LPrD) est en cours.

Un troisième point a porté sur les systèmes d'information (SI) et la forte contribution en ressources humaines que les mises aux normes et transformations représentent pour les services impactés. En outre, il a été observé que le budget lié aux équivalents temps plein (ETP) demandés dans les Exposés des motifs et projets de décrets (EMPD) ne suffit pas ; cela se vérifie dans chaque service et chaque département.

Enfin, le traitement des objets en retard au sein du département a aussi été abordé. Lors de deux jours « au vert » de l'État-Major du DITS en juillet 2023, la planification de l'intention de sortie des gros

objets de la législature a un été le sujet premier. Plusieurs objets en retard sont repris dans les thèmes et dossiers conséquents du programme de législature. Cependant, malgré tous leurs efforts, le SG-DITS reconnaît que, pris entre autres par des urgences et les dossiers importants, certains objets restent en attente de traitement. Il en va notamment des objets déposés avant la création du DITS et de la DGAIC. Cependant, un grand nombre d'objets en retard sont regroupés dans de gros dossiers à venir :

- Stratégie des agglomérations : 5 objets ;
- Révision de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) : 10 objets ;
- Révision de la loi sur les communes (LC) : 10 objets ;
- Révision de la constitution (droit de vote) : 3 objets ;
- Fermeture des offices régionaux : 3 objets ;
- Initiative 1% pour le sport : 5 objets.

Le tableau des objets en suspens, en fin de rapport, donne la vision d'ensemble des 57 objets en retard de traitement au DITS le 31.12.2023, ainsi que des indications concernant les retards.

Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

La DGAIC s'occupe des missions juridiques, des affaires communales et assure les liens institutionnels avec plusieurs collectivités et corps constitués, soit les communes et le corps préfectoral, mais également le Tribunal cantonal (TC), le MP, les Églises et communautés religieuses, ainsi que les notaires.

Direction des finances communales (DFC)

Nouvelle péréquation

La période 2023 a été rythmée par la nouvelle péréquation intercommunale dont l'entrée en vigueur est prévue pour janvier 2025 afin que les chiffres soient disponibles pour les budgets communaux. Cela a représenté une charge de travail importante pour le service. Engager une nouvelle personne, avec le niveau de connaissance requis, a été compliqué. De potentiels besoins en ressources supplémentaires pour les projets à venir demeurent à déterminer. Le recours éventuel à des contrats de durée déterminée (CDD) pourrait être envisagé.

Modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2)

En 2008, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2) pour le secteur public. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. L'implémentation du MCH2 vise à fournir aux communes des indicateurs fonciers plus complets. Les données des comptes communaux seront récupérées par la DGAIC. Les communes pilotes passent déjà au MCH2, et la suite sera progressive jusqu'en 2027, date à laquelle toutes les communes utiliseront le MCH2. L'ajout d'un auxiliaire pour le MCH2 a quelque peu soulagé la DFC, bien qu'elle ait fortement mis à contribution ses ressources.

Direction des affaires communales et des droits politiques (DACDP)

Loi sur les communes (LC)

Une révision de la LC est prévue pour la nouvelle législature communale. Sa mise en consultation est escomptée en 2024, avec la participation d'un comité de pilotage comprenant des représentant·e·s de l'État, des communes et des préfetures. Le premier comité de pilotage a eu lieu au mois de décembre 2023 afin de définir l'orientation souhaitée.

Scrutins

La refonte du logiciel de vote Votelec est prévue pour le début de l'année prochaine, avec une mise en production envisagée début 2028 afin de minimiser les risques en étant hors période électorale.

S'agissant des premières utilisations du bulletin unique, les élections complémentaires se sont très bien passées. Les élections fédérales ont été le premier test à grande échelle pour cette nouvelle façon de voter, avec un résultat particulièrement encourageant. En effet, outre les gains en termes de délai et de fiabilité des résultats, le nombre de bulletins nuls a drastiquement diminué, passant de 1,4% en 2019 à 0,45% en 2023. Toutes les communes de plus de 5000 habitant·e·s disposent d'un scanner et aucun problème technique n'est à signaler. Des formations sont en cours dans tous les districts pour former les bureaux électoraux. Cela devrait accélérer le dépouillement.

Direction des affaires religieuses (DAR)

Reconnaissance des communautés religieuses

La reconnaissance officielle des communautés religieuses, qui présente un intérêt pour les communautés qui souhaitent être reconnues comme légitimes, est possible par la Constitution, sous réserve du respect de 20 conditions légales. À ce jour, trois communautés ont déjà fait la demande, à savoir les anglicanes, les évangéliques et les musulmanes. Une fois la demande effectuée, il convient d'examiner si la communauté répond aux conditions de la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses et sur les relations entre l'État et les communautés religieuses reconnues d'intérêt public (LRCR).

La mise en place de la méthodologie pour appliquer cette loi a demandé du temps. Pour accompagner ce processus, des documents tels que des feuilles de route, des formulaires d'évaluation et des grilles d'analyse ont été élaborés pour faciliter le processus. Ces documents sont régulièrement mis à jour pour répondre aux nouvelles questions et subtilités qui émergent.

Le DITS soumet ensuite la demande à la Commission consultative en matière de religion qui examine les conditions et émet un préavis. Ce processus nécessite un travail d'instruction conséquent. Trois sous-commissions ont été créées pour gérer les demandes. Actuellement, selon les dires du directeur de la DGAIC, la Commission fonctionne adéquatement, avec des membres connaissant bien le milieu et ayant les compétences nécessaires.

Depuis 2022, la Commission est pleinement engagée dans l'instruction des demandes. Chaque communauté doit la rencontrer. Elle travaille avec une méthodologie et des critères objectifs pour limiter les recours et les critiques ultérieures, ce qui s'avère un processus très exigeant. Par exemple, certaines communautés utilisent encore des pratiques de comptabilité obsolètes, rendant les demandes d'exigences légales parfois difficiles à respecter. Il est également complexe de déterminer objectivement ce qu'est l'interdiction de la discrimination.

La DAR et la DGAIC envisagent des moyens pour rendre cette procédure plus visible et mieux comprise, et souhaitent contribuer au dialogue entre les communautés et la population en encourageant un travail de sensibilisation au niveau communal.

Cathédrale de Lausanne

La Cathédrale de Lausanne, propriété de l'État de Vaud, est une église mise à disposition de l'Église évangélique réformée du Canton de Vaud, conformément à l'article 20 de la loi sur les relations entre l'État et les Églises reconnues de droit public (LREEDP).

Pour l'année 2023, la DAR a travaillé sur quatre gros objets, soit la révision des règles d'utilisation, le renouvellement de la convention de subventionnement, la sécurité pour la cathédrale et l'anniversaire des 750 ans de la Cathédrale en 2025.

Une forte augmentation du nombre de visites est observée, ce qui amène à discuter avec Lausanne Tourisme de la possibilité de mettre en place une surveillance lors des périodes de forte affluence. De plus, un projet de parcours muséal est envisagé, ce qui pourrait nécessiter des adaptations ultérieures.

Actuellement, une convention de subventionnement est en place jusqu'en 2024, mais des discussions débiteront pour son renouvellement. Il est question de réfléchir à la structure de cette convention. Historiquement, le montant alloué est déterminé sur la base des ETP et est octroyé pour les missions définies par la loi. Cependant, cette méthode ne semble pas idéale ; elle est jugée trop rigide pour les églises. Au cours des deux dernières années, il a été demandé aux églises de tenir une comptabilité analytique plus précise, ce qui servira de base pour la nouvelle convention. L'objectif est d'avoir un meilleur suivi pour la DGAIC tout en offrant plus de souplesse aux églises.

Cette année, une révision des règles d'utilisation de la cathédrale est entreprise, car le règlement actuel, qui date de plus de 20 ans, est considéré comme non conforme aux conditions actuelles. Des questions de sécurité sont soulevées, notamment car la cathédrale est en libre accès, avec une analyse complète effectuée par l'Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA). Des ajustements sont envisagés, entre autres en réduisant les jauges pour les événements et en mettant en place de nouvelles consignes pour les événements accueillant plus de 300 personnes.

Actuellement, un intendant et un concierge gèrent les installations, mais cela s'avère trop lourd pour l'intendant en raison des multiples compétences requises. Ainsi, il est envisagé d'avoir un intendant et un responsable technique. De plus, la question de l'externalisation de tâches de suppléance telles que l'entretien et le nettoyage est étudiée, bien qu'il y ait des problèmes d'horaires compte tenu des nombreux événements en soirée. Il est également prévu de refaire toutes les installations techniques.

En l'honneur des 750 ans de la Cathédrale, une Commission d'utilisation présidée par le directeur de la DAR a été mise en place. Toutefois, la charge liée à cet événement a été jugée trop conséquente pour la Commission, et une association pour l'organisation de l'anniversaire a alors été créée, avec à sa tête une cheffe de projet. Les travaux sont en cours.

Direction du recouvrement (DR)

Cette direction a été passablement occupée par un nouveau module informatique pour l'encaissement de montants dus à l'État de Vaud (logiciel Inkasso). Cependant, la mise en production a été reportée de plusieurs mois, entre autres car le service n'est pas satisfait de la proposition fournie par la Direction générale des systèmes d'information (DGNSI). Les demandes d'évolution identifiées et les charges dues au report de la mise en production nécessiteront vraisemblablement un crédit additionnel. La COGES a pris langue avec la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) afin que le suivi soit effectué.

Il est également prévu que le recouvrement des affaires préfectorales soit repris par la DR, ce qui soulagera les préfetures.

Remarque

La sous-commission suivra l'implémentation du logiciel Inkasso lors de ses visites en 2024, notamment concernant l'anticipation de la charge de travail supplémentaire pour la DR.

Affaires préfectorales

Visite de la Préfecture d'Aigle

De sérieux problèmes liés à l'architecture des locaux de la préfecture d'Aigle, depuis juillet 2018, ont été identifiés.

Économie d'énergie

Les fenêtres sont classées par la Division monument et sites. Ce sont de vieilles fenêtres dont l'étanchéité est douteuse. Les mesures d'énergies mises en place durant l'hiver 2023, notamment la baisse de la température des locaux, ont donc amené une vague de froid pour le personnel.

Sécurisation du guichet

Le personnel de la Préfecture d'Aigle a observé une recrudescence de l'agressivité des utilisatrices et utilisateurs du guichet, notamment de la part de quérulentes et quérulents de plus en plus virulents. Le personnel, très inquiet pour sa sécurité en raison de cette violence croissante, ne dispose d'aucun moyen de protection. La sécurisation du guichet est indispensable ; une démarche est en cours avec le service des ressources humaines de la DGAIC.

Remarque

La COGES restera attentive à ce que des mesures soient rapidement prises pour assurer la sécurité du personnel.

Confidentialité

Le manque de place dans les locaux entraîne de gros problèmes de confidentialité. Il n'y a par exemple pas de bureau pour la responsable administrative qui doit régulièrement traiter de problèmes confidentiels par téléphone. Les personnes au guichet entendent tout ce qui se passe dans le bureau et peuvent même voir les écrans d'ordinateur du personnel et donc les données sensibles qui pourraient y apparaître.

Archivage

Le manque de place dans les locaux ne permet pas à la Préfecture de mettre en place un système d'archivage adéquat.

Visite de la Préfecture de Nyon

Le district de Nyon a fait face à de nombreuses démissions au sein des municipalités dues à divers facteurs (mauvaise anticipation de la charge de travail, tensions dans les communes, etc.). De l'avis du préfet, beaucoup d'élus dans les municipalités n'avaient pas correctement identifié la charge de travail liée à de tels mandats. Les situations dans certaines communes peuvent également rendre le travail des municipales et municipaux plus difficile, notamment s'agissant du manque de services techniques, de personnel ou de compétences. Cela impacte également la qualité des services publics. Le préfet préconise d'augmenter la fréquence de la formation « Au top pour ma commune » destinée aux nouvelles et nouveaux élus municipaux, y compris pour les personnes entrées en fonction en cours de législature.

Enfin, le personnel de la Préfecture de Nyon a constaté, comme à Aigle, une augmentation des conflits au guichet, notamment en raison de dossiers de plus en plus complexes.

Points communs aux préfectures d'Aigle et de Nyon

Lors des visites de la sous-commission, des points identiques ont été relevés :

Relations avec les communes

Les préfectures bénéficient de liens importants avec les municipalités du district et font remonter les problèmes observés au Canton. Les préfets sont responsables de mener les visites annuelles dans les communes. La sous-commission avait été alertée par certaines municipales et municipaux du manque de transparence et de suivi de ces visites. En effet, les municipalités ne savent pas ce qu'il advient des remarques et doléances faites au préfet lors des visites. Ce dernier a indiqué à la sous-commission que le corps préfectoral effectue un retour trimestriel au DITS, mais ne sait pas ce qu'il en advient et n'a donc pas la possibilité de faire un retour aux municipalités. La question a également été posée à la cheffe du DITS et à son secrétaire général. Malheureusement, les différentes réponses ne permettent pas d'avoir un processus clair et transparent.

1^{re} observation

Visites préfectorales annuelles dans les communes

Chaque année, les préfet·e·s effectuent des visites dans les communes, puis font un retour des problématiques et doléances rencontrées directement au Département des institutions, du territoire et du sport (DITS), mais ne savent pas ce qu'il en advient et n'ont donc pas la possibilité d'en faire un retour aux municipalités.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la mise en place d'un suivi formalisé des visites préfectorales des communes.*

Logiciel informatique

Le logiciel actuel, le logiciel Prefet, est jugé vétuste. Il bloque beaucoup et peut générer des erreurs de statistiques. Les préfetures recherchent une nouvelle base de données. Selon le SG-DITS, ce logiciel, frappé d'obsolescence, ne peut plus être davantage développé. Toutes les demandes d'évolutions ont donc été stoppées. Un projet de refonte a été lancé en 2022, mais il s'agit désormais d'évaluer les impacts de la mise en place de la plateforme Justitia 4.0⁶ pour le travail des préfetures en matière civile (commissions de conciliation en matière de baux) et pénale (ordonnances pénales). Il est envisagé que les préfetures puissent travailler sur les outils mis en place par l'Ordre judiciaire, ce qui faciliterait grandement l'échange d'informations entre autorités et éviterait un nouveau développement informatique dans un domaine où des outils existent déjà. Il en va de même de la gestion des comptes communaux, pour laquelle le Canton teste une application développée par la Confédération. Il est donc nécessaire de bien définir le périmètre du nouvel outil avant de poursuivre les travaux en vue de sa réalisation.

Remarque

La sous-commission restera attentive à l'informatique dans les préfetures, notamment à la surcharge de travail entraînée par la mise en place d'un nouveau programme informatique, ainsi qu'à la prise en compte des besoins du personnel, tout comme à l'assurance de la continuité des prestations aux bénéficiaires.

Gestion des Ressources humaines

La particularité des préfetures vaudoises en matière de ressources humaines s'avère que l'engagement est effectué par la ou le préfet, mais que la gestion du personnel revient au service RH de la DGAIC, situé à Lausanne. Cette situation particulière pour les préfet·e·s engendre une dualité entre le fait de vivre avec l'équipe, mais de ne pas avoir de position hiérarchique envers son personnel. Cette dualité est également ressentie par le personnel. Il y a aussi un manque de compréhension des spécificités et des réalités du terrain par la DGAIC. En 2023, pour remédier à ces manquements, le directeur de la DGAIC s'est déplacé dans chaque préfeture à la rencontre de son personnel, ce qui a été fortement apprécié. Le personnel des préfetures a appelé à des visites plus régulières de la part de leurs responsables RH, afin de pallier la distance. Le personnel s'est également plaint de ne pas pouvoir télétravailler et de ne pas bénéficier de formations continues certifiantes. Enfin, les entretiens d'évaluation, manquant jusque-là, pourront être menés en 2024.

Remarque

La sous-commission restera attentive à ce que la gestion RH dans les préfetures soit effectuée en tenant compte des spécificités du terrain et à ce que les demandes du personnel soient entendues.

Suivi des observations 2022 – Maisons d'État

Dans son rapport 2022, la COGES avait fait deux observations concernant les préfetures, interrogeant le Conseil d'État sur l'importance du maintien des antennes décentralisées dans le canton, et sur le rôle

⁶ Le projet Justitia 4.0 a pour mission la transition numérique du système judiciaire suisse. L'objectif est de remplacer les dossiers papier actuels par des dossiers électroniques.

de guichet d'orientation des préfectures. Le Conseil d'État avait répondu avoir instauré une démarche pour mettre en place des maisons d'État dont voici la situation actuelle selon le SG-DITS.

Lancé avec les préfectures et le soutien de l'Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA), le projet de maison d'État poursuit trois objectifs et se décline en trois phases :

1. L'accompagnement des personnes en recherche de prestations publiques dans les préfectures, avec du personnel formé pour ce faire et disposant du temps et des contacts nécessaires, notamment pour appuyer ces gens dans leur démarche numérique, mais pas uniquement ;
2. L'identification des besoins en termes de délivrance de prestations décentralisées également par les préfectures, à l'image de ce qui se fait déjà pour le permis de chasse ou de pêche ; une étude sera menée afin de définir les besoins en vue de régionaliser, le cas échéant, la délivrance de certaines prestations ;
3. Une étude de faisabilité relative à la décentralisation de certains services de l'État dans des régions périphériques.

La première phase du projet démarre et sera vraisemblablement mise en place dans deux préfectures pilotes d'ici la fin du premier semestre 2024.

Selon la Préfecture d'Aigle, le rôle de proximité de la Préfecture est très important, surtout pour ce district qui doit faire face à l'incompréhension de la population suite à la perte de son office d'impôt. La démarche mise en œuvre par le Conseil d'État est donc vue d'un très bon œil. Le préfet alerte toutefois sur les modalités, notamment en cas de délocalisation de certaines prestations dans les préfectures. En effet, pour la Préfecture d'Aigle, il n'y a pas assez de place dans les locaux et le personnel est déjà à flux tendus. Une augmentation des ressources financières ainsi qu'en personnel est à prévoir.

La Préfecture de Nyon voit également d'un très bon œil la démarche entreprise par le Conseil d'État et appelle de ses vœux la création d'une maison d'État. Cependant, elle avoue avoir peu de personnes venant au guichet pour régler des problèmes relevant de l'administration cantonale. Le préfet l'explique par le fait que le district bénéficie de plusieurs bureaux cantonaux tels qu'impôts, justice de paix, office des poursuites regroupés dans le même quartier de Nyon.

Direction générale du logement et du territoire (DGTL)

La DGTL est en charge de l'aménagement du territoire, du cadastre et de la géoinformation, des autorisations en matière de permis de construire et de la politique du logement au niveau cantonal.

Le nouveau directeur de la DGTL a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2023.

Plan directeur cantonal (PDCn)

La DGTL a initié la révision complète du PDCn, qui sera revu tant sur le fond que sur la forme. Il est prévu de le soumettre au Grand Conseil pour adoption à la fin de la législature 2022-2027. L'évaluation des ressources du service pour absorber la charge de travail induite par le nouveau PDCn révèle une situation mitigée. Bien équipé en termes de ressources matérielles, le principal défi réside dans le recrutement de personnel qualifié, nécessitant à la fois de l'expérience et une expertise technique. Or, le marché du travail présente une pénurie de personnes ayant les compétences requises, ce qui rend les contrats de durée déterminée (CDD) offerts par l'État de Vaud peu attractifs. Par ailleurs, les autres directions générales appelées à participer à l'élaboration de ce plan manquent également de ressources, ce qui complique davantage la situation, car il ne s'agit pas de leur mission principale.

Concernant la démarche, un questionnaire a été distribué à la population (représentant l'ensemble du canton et non seulement les gros centres). Plus de 6500 réponses ont été reçues, dépassant ainsi largement les attentes. Il est également prévu de réaliser une seconde enquête destinée à un panel représentatif de la population, puis des ateliers régionaux regroupant les entités territoriales qui utilisent le PDCn (communes, structures d'agglomération et associations économiques régionales). Des rencontres avec les milieux associatifs et professionnels (groupes d'intérêt) sont également prévues tout au long du processus d'élaboration.

Aménagement du territoire

Une révision de la législation sur l'aménagement du territoire est envisagée, avec comme but une entrée dans l'Accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC). Cette révision vise à harmoniser les pratiques et à permettre une comparaison intercantonale. Des questions subsistent quant à la manière de taxer la plus-value, et des groupes de travail ont été mis en place pour examiner ces aspects.

Plans d'affectation communaux (PACom)

La révision des PACom avance, même si certains retards subsistent. Lors de la visite de la sous-commission :

- 1/3 des communes arrivait au bout du processus ;
- 1/3 des communes était soit dans le traitement des oppositions, soit en passage auprès du Conseil communal ;
- 1/3 des communes n'en était qu'à l'examen préalable.

Il y a six mois, des communes n'avaient toujours pas démarré les travaux, mais aujourd'hui toutes s'y sont mises. Néanmoins, le processus ne sera vraisemblablement pas terminé pour fin 2024 comme prévu. Le nouveau délai visé est 2026 au plus tard. Des mesures de suivi sont envisagées pour accompagner ces processus.

Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC)

Il est envisagé de renforcer les effectifs, car la durée de traitement des dossiers est directement liée au personnel disponible. Cependant, une partie des ressources est également utilisée pour la maintenance du programme informatique jugé très obsolète. Par conséquent, tous les ETP ne sont pas exclusivement dédiés au traitement des autorisations.

La CAMAC fait état de difficulté à engager des personnes compétentes, notamment pour les postes de gestionnaires de dossiers, car la classification salariale du poste est jugée trop basse pour être attractive.

La centrale est particulièrement fière de la dématérialisation des procédures. L'introduction de la procédure simplifiée pour l'autorisation des pompes à chaleur a entraîné une importante augmentation du nombre de dossiers à traiter. Cependant, grâce à l'ajout de 1,7 ETP supplémentaire, le service a pu absorber cette charge de travail en sus de manière satisfaisante.

Collaboration avec les communes

Il est fait état d'une incompréhension des communes sur les règles régissant les zones à bâtir. D'une part, il est fréquent que de petites communes ne disposent pas de service technique, ce qui constitue un défi majeur. Il est alors crucial pour l'avenir que ces communes bénéficient de services techniques, par exemple intercommunaux afin de garantir une application cohérente des règles. D'autre part, les communes n'ont pas le pouvoir de décision individuel, notamment pour ce qui concerne le hors zone à bâtir. Dès lors, des problèmes peuvent survenir lorsque des autorisations sont accordées par une commune alors qu'elle n'en avait pas le droit. Si une commune donne son accord pour un projet et que le Canton le refuse par la suite, outre des problèmes pour les propriétaires, cela donne également une image négative du Canton.

Enfin, le nouveau directeur de la DGTL s'est donné pour mission d'augmenter de manière conséquente les visites sur le terrain. Celles-ci ont permis de mieux comprendre les défis rencontrés, notamment en ce qui concerne les compétences nécessaires au sein des communes et les besoins en services techniques. Des efforts sont déployés pour sensibiliser les nouvelles élues et nouveaux élus municipaux et pour promouvoir une meilleure collaboration intercommunale dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Ces différentes initiatives reflètent les défis complexes auxquels est confronté le service en charge de l'aménagement du territoire, mais également la volonté d'innover et d'adapter les pratiques pour répondre aux enjeux actuels et futurs.

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

La sous-commission a réalisé la visite du service en présence du chef de service, mais également du délégué au sport populaire et associatif. La sous-commission a également visité deux clubs amateurs : le club des Marsouins d'Aigle et le FC Concordia Lausanne.

Lors de l'entretien avec le chef de service, il a notamment été question de la mise en œuvre d'un programme spécifique pour des femmes voulant se lancer dans le sport. Cette formation très précise pour un petit nombre de participantes sera financée par le budget du SEPS.

La sous-commission a également traité du projet Sport-Santé en collaboration avec le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS). Le SEPS est chargé des aspects organisationnels alors que la Direction générale de la santé (DGS) est chargée du financement. Une réflexion est en cours sur la possibilité d'étendre ce projet notamment en matière de subventions. Depuis sa création en 2016, le Canton a soutenu plus de 190 initiatives pour un montant de plus de 2 millions de francs.⁷

Concept cantonal du sport et contre-projet à l'initiative « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse »

L'action principale du SEPS en 2023 a été la remise à plat complète de la politique du sport cantonale, et ce en raison :

- du changement de département pour le SEPS ;
- de la mesure 1.9 du Programme de législature : promouvoir le sport, pour toutes et tous et dans toutes ses dimensions⁸ ;
- de l'initiative « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse » demandant 100 millions par année au budget du SEPS (actuellement 8 millions).

Le principal enjeu pour le SEPS est donc de scanner l'ensemble de son activité, d'identifier les lacunes et ce qui pourrait être amélioré. Afin de réaliser le contre-projet à l'initiative « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse », le service a mis en place la démarche suivante :

- recueil des informations ;
- rédaction du Concept cantonal du sport et tournée du canton pour le présenter ;
- élaboration du contre-projet.

La phase parlementaire est attendue pour le deuxième semestre 2024 ou le premier semestre 2025. La votation populaire est souhaitée en automne 2025.

Rencontre avec le délégué au sport populaire et associatif

Cette rencontre a été l'occasion de faire le bilan des différentes formations proposées aux clubs pour leur gestion. Plus de 10% des clubs sportifs amateurs venant de 53 communes y ont participé. Les différents modules ont attiré 59% d'hommes et 41% de femmes. La majorité des personnes avaient entre 40 et 60 ans (même tendance que l'âge moyen des bénévoles dans tous les secteurs d'activité). La durée de formation plaît à la majorité des personnes qui participent. Cependant, deux points sont à améliorer : d'une part, élargir la participation qui émane majoritairement de la région lausannoise (réflexion pour faire des modules dans d'autres régions), et d'autre part développer les interactions entre les personnes participant.

⁷ Communiqué de presse du Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud du 14 février 2022

⁸ Programme de législature 2022-2027, page 45

Rencontre avec le Club des Marsouins d'Aigle

Le Club des Marsouins est le club de natation de la ville d'Aigle, mais il s'entraîne principalement à la piscine couverte de la Commune d'Ollon qui est la seule de la région. Son comité est entièrement bénévole, mais l'ensemble des personnes encadrantes est rémunéré. C'est un club axé sur les enfants et les jeunes, mais depuis peu, des cours pour adultes ont été intégrés. Ces derniers rencontrent un énorme succès et démontrent un fort besoin d'accès à une pratique sportive encadrée pour les adultes.

Lors de cet entretien, il a également été question des besoins en infrastructures, car à l'instar de nombreux clubs vaudois, les Marsouins sont confrontés au manque d'installations sportives. Deux points contraignent le club ; la piscine n'étant pas homologuée, le club ne peut pas accueillir de compétition et le premier bassin de 50m pour les compétitions se situe à Montreux.

La question des déplacements qu'effectue le club pour les différentes compétitions a également été abordée. Le club de natation a indiqué qu'il effectuait tous ses déplacements en transports publics pour des questions de valeur écologique.

2^e observation

Incitation des clubs sportifs amateurs à favoriser les déplacements en transports publics

La question des déplacements en transports publics par les clubs sportifs a été abordée lors de la visite du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), de même qu'un possible subventionnement des clubs favorisant les transports publics pour leurs déplacements.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il prévoit pour inciter les clubs sportifs à favoriser les déplacements en transports publics, en adéquation avec le Plan climat.*

Rencontre avec le président du FC Concordia Lausanne

Le FC Concordia Lausanne est un club de football créé en 1919 situé au stade de la Tuilière depuis l'inauguration de ce dernier, en automne 2020. Pour encadrer ses équipes, le club compte environ 100 entraîneuses et entraîneurs qui sont des bénévoles défrayés. S'agissant de la question des infrastructures, le club s'est dit très satisfait et s'estime extrêmement bien loti par rapport aux autres clubs.

L'entretien a longuement porté sur le projet pilote « Fair-play dans le football des juniors D » porté par l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) en collaboration avec le SEPS et la DGS, pleinement déployé dès le printemps 2021. Ce projet s'articule autour des mesures suivantes :

- Augmentation du nombre de formations Jeunesse + Sport dans le football dans les diplômes C (encadrement de jeunes de 10 à 20 ans) et les Juniors D (encadrement de jeunes de 5 à 10 ans), notamment dans le domaine du comportement de l'entraîneuse ou entraîneur ou encore de la gestion des émotions (autant des joueuses et joueurs que de leurs parents).
- Organisation de séances de sensibilisation pour les entraîneuses et entraîneurs de Junior D du canton.
- Nomination de responsables fair-play au sein de l'ACVF qui assistent à des matchs afin de relever les éventuels problèmes et dialoguer avec les différentes parties (entraîneuses et entraîneurs, enfants, parents).
- Nomination de responsables fair-play au sein de chaque club ayant des Juniors D qui sont le point de contact avec l'ACVF en cas de problème.
- Création de matériel de promotion : affiches, équipement distinctif pour les responsables fair-play.
- Création d'un classement et de prix fair-play à la place d'un classement sportif pour les Juniors D. Ce dernier est établi par un système de points introduit dans le rapport d'arbitre. Puis, une fois par semaine, l'entier des rapports est analysé par le SEPS en vue d'élaborer le classement fair-play, mais également de repérer les comportements non adéquats. Ces derniers sont alors transmis à l'ACVF qui décide des actions à mener.

Ce projet pilote doit prendre fin à l'issue du championnat 2023-2024. Un bilan sera effectué et il conviendra de réfléchir à la suite de cette expérience. Toutefois, un bilan à mi-parcours montre que ce programme porte ses fruits, car l'ACVF est passée de la 9^e place du classement fair-play élaboré par l'Association suisse de football (ASF) à la 1^{re} place.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2023, le DITS compte 57 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice. Le DITS a fourni certaines informations relatives aux retards (voir en p. 20-21). Ces indications apparaissent dans le tableau ci-dessous.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse CE	Justification Dpt
08_POS_039	Postulat Raphaël Mahaim et consorts - visant à dégager les conditions favorables à une véritable politique des agglomérations	10.06.2008	09.06.2009	Stratégie agglo.
10_RES_041	Résolution Fabienne Freymond Cantone et consorts - en soutien à la résolution du FIR - Forum interparlementaire romand - sur la politique d'agglomération et la gouvernance	02.11.2010	02.02.2011	Stratégie agglo
10_INT_439_2	Détermination Fabienne Freymond Cantone - sur la réponse du Conseil d'État à son interpellation - A quelle sauce démocratique notre canton veut-il être mangé dans la thématique des agglomérations ?	-	29.11.2011	Stratégie agglo
11_MOT_133	Motion Philippe Grobéty et consorts - pour que les communes aient leur mot à dire dans la définition des constructions jugées dignes d'être protégées hors des zones à bâtir	08.11.2011	08.11.2012	LATC
11_POS_300	Postulat François Cherix et consorts - Nomination d'un responsable du pilotage des agglomérations	-	08.05.2013	Stratégie agglo
13_QUE_008	Simple question Régis Courdesse - Comment interpréter la double surface des panneaux solaires de l'article 68a RLATC ?	-	18.07.2013	LATC
12_POS_004	Postulat Jacques Haldy et consorts - pour alléger et faciliter les procédures de construction	23.04.2013	23.04.2014	LATC
13_POS_041	Postulat Régis Courdesse et consorts - concernant l'art. 61b LATC (nouveau) - Coordination avec la LICom	-	02.07.2014	LATC
12_POS_014	Postulat Pierre Volet et consorts - Allongement des délais de permis de construire dans le canton, une mesure complémentaire à la simplification des procédures	05.11.2013	05.11.2014	LATC
13_POS_030	Postulat Rebecca Ruiz et consorts - demandant de renforcer l'aide aux victimes	14.01.2014	14.01.2015	Sans objet - faire réponse courte.
13_POS_039	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - pour des procédures accélérées en matière de constructions d'importance minime	07.10.2014	07.10.2015	LATC
14_POS_073	Postulat Eric Züger et consorts - Améliorer le contrôle financier des entités intercommunales	11.11.2014	11.11.2015	Révision LC
15_POS_120	Postulat Claude-Alain Voiblet et consorts - Le plafond d'endettement des communes est-il encore un outil de gestion et de contrôle fiable des finances communales ?	01.09.2015	01.09.2016	Révision LC

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse CE	Justification Dpt
15_POS_148	Postulat Stéphane Rezso et consorts - L'aide judiciaire des sous du contribuable pour attaquer les communes et l'État ?	04.10.2016	04.10.2017	Révision LC
17_POS_233	Postulat Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste - Pour que tous-tes les Vaudois-es, y compris les Vaudois-es de l'étranger, puissent élire les Conseillers aux États	-	24.01.2018	Révision constitution (Droit de vote)
17_POS_011	Postulat Mathieu Blanc et consorts - Pour un droit de consultation facilité des registres des offices des poursuites et des offices des faillites sur l'ensemble du territoire du canton de Vaud	-	03.10.2018	DAJ - Provient de la motion 16_MOT_100 qui a été transformée en postulat
17_MOT_104	Motion Claudine Wyssa et consorts - Pour un meilleur fonctionnement des associations de communes (associations intercommunales)	13.12.2017	13.12.2018	Révision LC
17_POS_010	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - Expertises judiciaires : Quelles améliorations pour accélérer les procédures civiles ?	15.05.2018	15.05.2019	DAJ - CTAJF - RC ok
17_POS_013	Postulat Vincent Jaques et consorts - Quelle gouvernance future pour nos agglomérations ?	27.11.2018	27.11.2019	Stratégie agglo
18_MOT_048	Motion Mathieu Blanc et consorts - Davantage de liberté pour le renvoi de motions et postulats au plan communal	08.10.2019	08.10.2020	Révision LC
15_MOT_066	Motion Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Procédure administrative : Pour des frais judiciaires respectant le principe de proportionnalité	08.10.2019	08.10.2020	DAJ
19_POS_174	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - Modification des frais judiciaires et dépens en matière de police des constructions et de marchés publics	-	08.10.2020	DAJ - Motion 15_MOT_065 transformée en postulat
19_MOT_079	Motion Sarah Neumann et consorts - Les élus aussi ont droit à un véritable congé maternité !	07.01.2020	07.01.2021	Révision LC
20_POS_181	Postulat Yvan Luccarini et consorts - Des élus et des élues suspendus... à leur rémunération !	-	21.01.2021	Révision LC
20_POS_182	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - Plus de démocratie citoyenne dans la gestion des situations de crises où la Municipalité est défaillante.	-	21.01.2021	Révision LC
19_INI_022	Initiative Patrick Simonin - et consorts au nom de la commission 19_INI_014 - Pour une augmentation des peines lors d'insoumission à une décision de l'autorité	21.01.2020	21.01.2021	
20_POS_185	Postulat Régis Courdesse et consorts - Maintien des droits à bâtir en cas de cession de terrain lors d'expropriation	-	04.02.2021	LATC
18_POS_058	Postulat Jean-Luc Bezençon et consorts - Constructions agricoles hors zone à bâtir : Bois ou métal ?	04.02.2020	04.02.2021	DGTL
20_RES_12	Résolution Alain Bovay et consorts - Pour un engagement fort du Conseil d'État en faveur de la réforme de la péréquation et MCH2	16.12.2020	16.03.2021	Révision LC

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse CE	Justification Dpt
21_DET_1	Détermination Raphaël Mahaim - sur la réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'interpellation Raphaël Mahaim et consorts - RSV, BLV: késako SVP ? (19_INT_319)	-	19.04.2021	DAJ Avec le projet de nouvelle loi sur la législation vaudoise
21_DET_3	Détermination Didier Lohri et consorts - Détermination LPIC Routes entretien ou investissement	-	27.07.2021	Lié NPIV
21_INT_105	Interpellation Yvan Pahud et consorts - Les campagnes et régions périphérique font-ils les frais de la centralisation des services de l'État?	07.09.2021	06.12.2021	Fermeture offices régionaux
19_MOT_119	Motion Pierre Zwahlen et consorts - Pour assurer au canton un développement durable 2030.	27.04.2021	27.04.2022	RC OK le 01.07.20 Réattribué au SG DITS. Loi Durabilité en cours
20_MOT_132	Motion Sébastien Cala et consorts - Après les Jeux, la jeunesse vaudoise a besoin d'infrastructures sportives !	18.05.2021	18.05.2022	Initiative 1%
20_POS_183	Postulat Grégory Devaud et consorts - Quel bilan le Conseil d'Etat et les principaux partenaires (Swissolympic, CIO, sites hôtes) dressent-ils des JOJ ?	18.05.2021	18.05.2022	Appui DFJC
19_POS_176	Postulat Sergei Aschwanden et consorts - Quelle reconnaissance et quel appui pour les clubs sportifs de notre canton ?	18.05.2021	18.05.2022	Initiative 1%
21_POS_28	Postulat Arnaud Bouverat et consorts - Tirer des plans sur le soleil plutôt que sur la comète : pour une planification globale du développement de l'énergie solaire sur les infrastructures publiques et parapubliques du Canton de Vaud en collaboration avec les entreprises électriques	18.05.2021	18.05.2022	Lead du dossier transféré du DFIRE au DITS./DGTL
20_MOT_129	Motion Alexandre Berthoud et consorts - Péréquation intercommunale ; il est primordial de doter les communes d'outils permettant une réelle comparaison.	18.05.2021	18.05.2022	Révision LC
20_POS_196	Postulat Sergei Aschwanden - et consorts - À quand la journée cantonale du sport et de la santé ?	18.05.2021	18.05.2022	Initiative 1%
22_RES_3	Résolution Stéphane Montangero et consorts - Non à la fermeture de l'Office d'impôts d'Aigle, oui à un service de proximité !	01.03.2022	30.05.2022	Fermeture offices régionaux
22_RES_12	Résolution Sébastien Cala et consorts - Moratoire sur la fermeture des offices de l'État	10.05.2022	08.08.2022	Fermeture offices régionaux
21_MOT_18	Motion Muriel Thalman et consorts au nom de la Commission de haute surveillance du Tribunal Cantonale (CHSTC) - Pour une modification rapide des compétences de la Chambre patrimoniale cantonale	31.08.2021	31.08.2022	
21_MOT_3	Motion Vassilis Venizelos et consorts au nom des Verts - "Laisse béton"	31.08.2021	31.08.2022	LATC
22_INT_85	Interpellation Taraneh Aminian au nom EP - Dans le canton de Vaud, le cumul des mandats a encore de beaux jours !	21.06.2022	19.09.2022	DGAIC

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse CE	Justification Dpt
19_MOT_117	Motion Hadrien Buclin et consorts - Mettre un terme aux discriminations en matière de droits politiques contre les personnes atteintes de troubles psychiques ou de déficience mentale.	05.10.2021	05.10.2022	Révision constitution (Droit de vote)
19_MOT_088	Motion Marc-Olivier Buffat et consorts - Article 103 LATC et LPPPL - Des simplifications administratives s'imposent.	12.10.2021	12.10.2022	LATC
21_POS_52	Postulat Nicolas Croci Torti et consorts - Allégeons les procédures pour alléger l'impact sur le climat !	16.11.2021	16.11.2022	LATC
21_POS_21	Postulat Sébastien Cala et consorts - Renforcer le système sportif pour améliorer l'encadrement des sportives et sportifs	21.12.2021	21.12.2022	Initiative 1%
21_INI_1	Initiative Hadrien Buclin et consorts - Faciliter l'accès aux droits politiques communaux pour les étrangères et étrangers	08.02.2022	08.02.2023	Révision constitution (Droit de vote)
21_POS_31	Postulat Muriel Thalmann et consorts - Sport et femmes : pour une gouvernance, un financement et une mise à disposition des infrastructures plus équilibrée	15.02.2022	15.02.2023	Initiative 1%
22_RES_20	Résolution Florence Gross et consorts au nom de la COFIN - Baisses fiscales : un engagement du Conseil d'État est nécessaire afin de soutenir les communes	06.12.2022	06.03.2023	Lié NPIV
22_POS_17	Postulat Maurice Neyroud et consorts - Laissons les communes faire leur travail	05.04.2022	05.04.2023	DGTL
22_POS_35	Postulat Alexandre Rydlo et consorts au nom CHSTC - Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal – Un bilan s'impose après bientôt 20 ans de fonctionnement	23.08.2022	23.08.2023	OJV
19_MOT_114	Motion Philippe Jobin et consorts - Pour que la LPPPL remplisse sa mission, modifions l'article 14 LPPPL.	08.11.2022	08.11.2023	DGTL
23_INT_125	Interpellation Florence Bettschart-Narbel et consorts - L'utilisation de la cathédrale ne doit-elle pas être respectueuse de l'harmonie des lieux ?	29.08.2023	27.11.2023	
23_INT_122	Interpellation Hadrien Buclin et consorts - Parcelles de l'État pour des logements d'utilité publique : intensifions l'effort !	29.08.2023	27.11.2023	
23_INT_133	Interpellation Yvan Pahud et consorts - La décadence et la débauche ont-ils même atteint nos Églises ?	29.08.2023	27.11.2023	

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des institutions, du territoire et du sport pour l'année 2023.

DÉPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DEF)

La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) pour l'exercice 2023 était composée de Mesdames Céline Baux et Nathalie Jaccard.

Introduction

Les entretiens et visites suivants ont été effectués :

- Secrétariat général (SG-DEF), entretien avec le conseiller d'État et la secrétaire générale
- Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), entretien avec le directeur et visites de l'Établissement primaire de Rolle, de l'Établissement primaire et secondaire de Prévèrenge, de l'Établissement primaire de Renens-Est, de la Fondation Delafontaine et de la Fondation Mémise
- Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), plusieurs entretiens avec le directeur général, et visites de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), de l'École romande d'arts et communication (ERACOM), des Gymnases du Bugnon et de la Cité, de l'École professionnelle du Chablais (EPCA), de l'École technique de la Vallée de Joux (ETVJ) et du Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP)
- Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), plusieurs entretiens avec le directeur général et son adjoint, et visites du rectorat de l'Université de Lausanne (UNIL), de la Haute école de musique (HEMU) et de la Haute école pédagogique (HEP)

Pour la sous-commission, cet exercice a été un peu particulier, marqué par de nombreux dossiers qui concernent principalement la DGEP et la DGES.

Elle remercie l'ensemble de ses interlocutrices et interlocuteurs pour leur disponibilité, leur accueil, les échanges, la collaboration et les renseignements fournis. Elle tient à préciser qu'elle a rencontré des personnes qui, au-delà des difficultés, ont démontré un engagement total et une grande motivation.

Secrétariat général (SG-DEF)

Avec le changement de législature, le remaniement des dicastères et le nouveau chef du département, l'organisation générale du DEF a été revue, notamment avec les arrivées d'une nouvelle secrétaire générale, d'une nouvelle collaboratrice personnelle et d'un nouveau directeur général de l'enseignement supérieur. La coordination et la transversalité entre services demeurent des défis pour le SG-DEF.

Le département est également confronté à divers chantiers d'envergure tels que la mise en œuvre de l'École de maturité en quatre ans (Gymnase en quatre ans), les besoins en infrastructures, le bilan et la poursuite de l'école inclusive ainsi que l'éducation numérique pour lesquels des résultats sont attendus.

Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO)

Si chaque établissement connaît des problématiques qui lui sont singulières, tous relèvent cependant celle de l'évolution de la santé mentale chez les jeunes.

Établissement secondaire de Rolle

Cet établissement compte environ 900 élèves de 10 à 15 ans qui se répartissent dans 49 classes sur un seul site. Faire cohabiter ce grand nombre d'élèves dans une seule cour d'école est un défi.

Plusieurs thèmes ont été abordés lors de la visite, notamment l'inclusion scolaire et le soutien aux élèves en difficultés où demeure un écart entre la théorie et la réalité. Un processus est mis en place pour soutenir ces élèves.

La direction a également fait part de sujets la préoccupant, à savoir la santé mentale chez les jeunes ; les problèmes de comportement ; les troubles anxieux et l'absentéisme. De même, les relations avec les parents ; l'inclusion et l'individualisation des parcours ; la transition école – monde professionnel ; ainsi que la fatigue et le découragement du corps enseignant ont été abordés, tout comme de manière plus générale, la mission de l'école et ses limites.

Enfin, un autre problème très préoccupant a été stipulé. Il s'agit du manque de ressources administratives pour le secrétariat de l'école. En effet, les tâches administratives et la mission des secrétariats ont évolué alors que le quota d'équivalent temps plein (ETP) demeure inchangé depuis plusieurs années. Le travail plus complexe et les responsabilités plus nombreuses rendent la tâche très difficile à effectuer sans heures supplémentaires.

Établissement primaire de Renens-Est

Les établissements primaires de Renens sont séparés en deux directions, soit Renens-Ouest et Renens-Est. La sous-commission⁹ a visité l'Établissement primaire de Renens-Est qui a connu de nombreuses difficultés en 2023. Il compte 862 élèves de 1P à 8P. Les 47 classes, la classe d'accueil et celle d'enseignement spécialisé (CRPS) sont réparties sur 6 sites scolaires. Suite à l'arrêt maladie longue durée de la directrice, l'établissement est désormais dirigé par une doyenne, secondée par 4 doyennes et 1 doyen. La direction a également dû faire face à des absences de longue durée d'une secrétaire et d'une apprentie. Au niveau du décanat, plusieurs départs et remplacements ont été déplorés.

À cela se sont ajoutés divers événements tels que des incidents et des infractions multiples de la part des élèves de 7P-8P (entre 10 et 12 ans) dont certaines graves et lourdes de conséquences pour l'établissement.

Des mesures ont rapidement été mises en place, tant dans le cadre de l'école avec des convocations parents-enfants, ainsi qu'avec la DGEO, la déléguée au climat scolaire, la préfète, la Ville de Renens et la Police de l'Ouest lausannois, notamment au travers de l'Observatoire de la sécurité et d'une table ronde avec le Service de la jeunesse et des affaires scolaires de Renens. Une soirée réservée aux familles sur le thème des écrans, qui a réuni environ 400 parents, a aussi été organisée.

Le partenariat école-Commune a permis de mettre en place un groupe de paroles qui réunit divers acteurs (école, partenaires, associations, Municipalité) qui traitent des réalités des élèves et des familles en vue de trouver des solutions et de développer des projets de prévention.

Selon les interlocutrices et interlocuteurs de la sous-commission, grâce à une nouvelle dynamique, de la solidarité, l'envie d'avancer et l'appui de la Commune, cet établissement a su redresser le cap, même si aujourd'hui, des problèmes avec les élèves subsistent.

Remarque

La sous-commission comprend la situation particulière de cet établissement avec l'absence maladie longue durée de la directrice. Néanmoins, elle tient à souligner le formidable engagement de la doyenne chargée de direction et de son équipe et estime qu'il serait judicieux et respectueux que sa situation soit rapidement éclaircie.

⁹ Mme Jaccard, municipale en charges des affaires scolaires à Renens s'était récusée et était remplacée par Mme Barbezat-Fuchs.

Établissement primaire et secondaire de Préverenges

Cet établissement accueille des élèves de Denges, Echandens, Lonay et Préverenges. Contrairement à ce qui se passe majoritairement dans le canton, l'établissement de Préverenges subit une forte baisse de ses effectifs depuis quatre ans ; ils sont passés de 1430 élèves à 1265 pour la dernière rentrée scolaire. Les volées qui étaient composées de 150 à 170 élèves comptent désormais 85 à 120 élèves. Cette situation, qui résulte de la typologie de la population de la commune, est préoccupante. Ces variations perturbent l'équilibre budgétaire de l'établissement, notamment pour les enveloppes pédagogiques qui tiennent compte du nombre d'élèves, de l'implantation en site multiple ou pas, ainsi que des besoins spécifiques.

Tout comme pour d'autres établissements scolaires visités, la difficulté du suivi de la maîtresse ou du maître de classe en voie générale (VG) a été rapportée à la sous-commission. En effet, les élèves en VG peuvent suivre une branche dans un niveau spécifique, ce qui provoque des séparations du groupe de la classe. Bien qu'il appartienne à la maîtresse ou au maître de classe de maintenir le lien avec les élèves et les parents, de suivre les situations de chacune et chacun, il s'avère cependant difficile de créer un lien avec les élèves en ne les voyant que très rarement.

Dans cet établissement, on retrouve les mêmes problématiques qu'ailleurs avec des élèves qui dysfonctionnent, qui poussent le corps enseignant à bout et testent les limites. Des élèves sont réfractaires aux mesures proposées pour les aider à se refocaliser sur les apprentissages (certains ont déjà eu maille à partir avec la police ou la Justice). Des parents ne sont pas d'accord avec l'aide proposée, ce qui retarde une prise en charge adéquate.

La question de l'évolution des tâches administratives est là aussi une préoccupation. Des chiffres pour illustrer le propos ont été présentés :

- Animations/préventions pour les élèves
 - En 2005 (1080 élèves) : 4 animations/préventions, soit gestion des déchets, prévention routière, éducation sexuelle et visite du pasteur.
 - En 2023 (1262 élèves) : 16 animations/préventions dont PROFA, Action innocence, Salon des métiers, Raconte-moi ton métier, Formation professionnelle A à Z, Stages préprofessionnels, entretiens fictifs, Journée osez tous les métiers, EPFL, Info-Energie, gestion des déchets, natation, projets durabilité, Prévention criminalité, prévention Police Morges, Polcant, ETML, prévention harcèlement-intimidation.
- Informatique
 - En 2002, utilisation uniquement des programmes et logiciels Word, Excel et LAGAPES.
 - En 2023, utilisation et implémentation de plus de 10 logiciels différents (LAGAPEO, PAREO, NEO, DAFEEO, LA PLACE, EDT, Teams, TeamUp, EasyVista, suite Office, accès Edu-VD, SharePoint).
- Comptabilité
 - En 2002, les secrétaires ne s'occupaient pas de la comptabilité à l'exception de quelques factures communales.
 - En 2022, saisie et validation de 680 factures et demandes de remboursement sur DAFEEO.

À noter également la gestion administrative de l'augmentation des périodes occasionnelles, des élèves en dérogation, du nombre de personnes expertes ou assistantes à l'intégration.

Tâches administratives des secrétariats scolaires

De manière générale, les tâches administratives des secrétariats scolaires des établissements visités ont indéniablement augmenté ces dernières années, alors que l'attribution des équivalents temps plein (ETP) n'a pas suivi la tendance, ce qui met une grande pression sur le personnel avec des risques de surcharge de travail, d'absences pour maladie, etc. Or, les secrétariats jouent un rôle essentiel dans la bonne marche des établissements.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il entend répondre à la charge de travail croissante des secrétariats scolaires afin de soulager le personnel et d'assurer une meilleure efficacité administrative.*

Fondation Delafontaine

Le secteur enfance et transition accueille des enfants dès 4 ans alors que le secteur social et professionnel s'occupe d'adultes jusqu'à 65 ans. Pour le secteur scolaire (4-20 ans), la fondation est subventionnée par la DGEO. La partie adulte est quant à elle subventionnée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Aujourd'hui, grâce aux progrès de la médecine et de la détection précoce, il y a une diminution des enfants souffrant de trisomie. Le concept 360° (école inclusive) a également entraîné une réduction des effectifs des enfants avec des troubles du développement intellectuel au sein des écoles spécialisées. Par contre, les enfants avec des besoins plus complexes suivent un parcours dans des écoles comme celles de la Fondation Delafontaine qui offrent des mesures renforcées. Pour la Fondation, cela nécessite une analyse des besoins afin d'éviter des situations qui essouffleraient les structures en raison des profils de plus en plus complexes des élèves. Il n'est par exemple pas possible, pour des raisons de sécurité, de mettre dans la même classe un·e enfant qui a des problèmes de mobilité ou de polyhandicap avec un·e enfant qui a des troubles du spectre autistique (TSA) ou des troubles envahissants du développement qui pourraient mettre en danger sa ou son camarade.

L'un des grands défis auxquels doit faire face la Fondation est le manque de personnel d'encadrement spécialisé notamment pour la prise en charge des TSA. Le concept 360° a entraîné un transfert d'enseignant·e·s spécialisé·e·s vers l'école ordinaire en raison des salaires plus attractifs. Les établissements de pédagogie spécialisée servent de formateurs pour les jeunes diplômé·e·s qui partent ailleurs pour des postes mieux rémunérés, alors qu'il est important pour les établissements de pédagogie spécialisée de fidéliser leurs collaboratrices et collaborateurs pour le bien-être des enfants. Actuellement, une réflexion et une collaboration avec l'Association vaudoise des organisations privées pour personnes en difficulté (AVOP) sont menées autour du taux d'encadrement. Une table ronde concernant l'augmentation de la grille salariale a été organisée.

Une autre source d'inquiétude est le manque de place à la HEP pour l'enseignement spécialisé et l'insuffisance des cours dédiés à certaines spécialités comme le polyhandicap.

La sous-commission s'était déjà inquiétée du taux d'encadrement, inchangé depuis longtemps, dans les établissements de pédagogie spécialisée, ce qui obligeait ces établissements à surcharger les enseignant·e·s spécialisé·e·s ou à faire appel à du personnel peu ou pas qualifié pour répondre aux besoins des enfants. Elle avait demandé au Conseil d'État les mesures qu'il entendait prendre afin de réévaluer les taux d'encadrement dans les institutions de l'enseignement spécialisé et dans quel délai ces mesures seraient instaurées¹⁰. Dans son rapport 2019, elle avait également fait une observation qui concernait les institutions privées, en charge de missions régaliennes d'aide à l'enfance ou d'aide à des enfants en situation de handicap, où il était difficile de recruter du personnel enseignant ainsi que des éducatrices et éducateurs en raison des conditions de travail et des prestations salariales inférieures à celles des collaboratrices et collaborateurs de l'État de Vaud ou des cantons voisins¹¹. Or, à ce jour, les mesures annoncées par le Conseil d'État n'ont pas encore déployé leurs effets et les problématiques sont toujours d'actualité.

¹⁰ « Taux d'encadrement dans les institutions spécialisées », rapport COGES – année 2018, p. 47

¹¹ « Amélioration et valorisation des conditions de travail dans la prise en charge des enfants à besoins particuliers », rapport COGES – année 2019, p. 49

En termes organisationnels, la Fondation Delafontaine a connu quelques turbulences, notamment avec la directrice qui a quitté son poste. Un directeur ad-intérim a été nommé en attendant de trouver une personne pour reprendre la direction. La Fondation a également dû faire face à des démissions en cascade, notamment chez les cadres intermédiaires suite à un climat de travail compliqué dont s'était fait écho la presse. Des efforts et des mesures ont été entrepris afin de reconstruire l'équipe et rétablir un climat de confiance.

Fondation Mémise

La Fondation Mémise est composée de 3 secteurs :

- La pédagogie spécialisée compte 6 classes de 8 élèves qui sont orientés par la DGEO, en fonction notamment de la proximité géographique.
- Les soins socio-éducatifs comprennent, 2 groupes d'hébergement pour 14 enfants et adolescent·e·s (dans 2 bâtiments séparés, en fonction de l'âge). Les pensionnaires bénéficient de chambres individuelles, avec salle de bain privative. Des lieux de vie communs, dont une cuisine pour préparer un repas ensemble une fois par semaine, sont également disponibles.
- L'Unité d'accueil temporaire (UAT) compte 4 places, dont 1 de dépannage.

Historiquement, la majorité des élèves suivait une scolarisation à la Fondation Mémise en raison de troubles dits « dys » (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, etc.). Or désormais, un nombre croissant d'élèves souffre en sus de TSA. Ce changement s'explique d'une part, par des diagnostics plus précoces des TSA, et d'autre part, car une plus grande proportion d'enfants et d'adolescent·e·s souffrant de troubles « dys » est maintenant scolarisée dans des classes ordinaires. L'encadrement éducatif et les infrastructures nécessaires aux écoles spécialisées (par exemple, alcôves pour se mettre au calme dans les classes, ce qui n'est pas le cas de toutes actuellement) sont respectivement plus importants et plus spécifiques, afin de maintenir les conditions d'apprentissage et de travail. Ainsi, avec une proportion importante d'élèves souffrant de TSA, il paraîtrait plus opportun à la direction de la Fondation que les classes comportent 4 élèves au lieu de 8. D'autres secteurs pourraient également être renforcés par l'engagement de psychomotriciennes et psychomotriciens ainsi que de logopédistes. Les situations de plus en plus sévères des élèves requièrent moins de présence de stagiaires, mais plus d'aides à l'intégration. Comme dans les autres établissements scolaires, un renfort administratif est nécessaire.

Il est noté une certaine difficulté à fidéliser le personnel (77 collaboratrices et collaborateurs), car les salaires dans le secteur parapublic, à fonction égale, sont moins attractifs que dans le secteur public.

En termes de locaux, une rénovation des bâtiments pour des raisons énergétiques et pour garantir un environnement d'apprentissage adéquat est nécessaire.

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Gymnase de la Cité

Cet établissement, situé au cœur de Lausanne, comporte 2 bâtiments historiques et accueille environ 1000 élèves dans 44 classes, dans les filières d'école de maturité et d'école de culture générale. Deux tiers des élèves suivent la maturité bilingue, français/allemand et français/italien.

Outre les enjeux propres à l'ensemble des gymnases, l'immense défi pour cet établissement est la future rénovation de ses bâtiments. Il s'agit principalement de rénover totalement l'enveloppe des bâtiments afin de les rendre conformes aux normes sismiques et énergétiques. La question principale réside dans la poursuite de l'enseignement pendant les travaux qui devraient débuter en 2027 pour se terminer en 2031. Des conteneurs sont prévus, mais l'idéal serait de transférer les élèves dans un établissement disponible. Les travaux pourraient alors être effectués plus rapidement, sans perturber les cours.

Gymnase du Bugnon

Il s'agit d'un gymnase multisite qui accueille 1300 élèves. Le site de l'Ours compte 35 classes, les écoles de maturité, de culture générale et de commerce, alors que le site de Sévelin compte 27 classes dont les écoles de maturité et de culture générale. Le Gymnase du Bugnon comporte une seule direction. Le partage du personnel (180 personnes enseignantes, 14 pour l'administratif et la technique) sur les deux sites pose des difficultés. En effet, il est très compliqué pour une direction et son administration de se partager sur deux endroits distants de plusieurs kilomètres et de suivre de manière adéquate un tel nombre d'étudiant·e·s et plus particulièrement les jeunes en détresse.

Au niveau des infrastructures, la salle de gymnastique est vétuste. Dès lors, 60% des cours sont donnés à l'extérieur. Des assainissements énergétiques sont en cours sur le site de l'Ours et des études de faisabilité sont prévues pour son agrandissement ainsi que pour un éventuel nouveau gymnase indépendant sur le site de Sévelin.

Remarque

Une seule direction pour un gymnase multisite pose différents problèmes. Il serait pertinent de mettre en place des mesures qui prennent en compte ces difficultés. La DGEP a toutefois informé la sous-commission qu'une démarche d'organisation générale des établissements a été initiée. La sous-commission suivra attentivement la mise en œuvre de la nouvelle organisation.

Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP)

Le COFOP est une école des métiers qui accueille des jeunes libéré·e·s de la scolarité obligatoire qui rencontrent des difficultés dans leur apprentissage. Il propose 18 métiers avec préapprentissage, Attestation fédérale professionnelle (AFP), Certificat fédéral de capacité (CFC) et prolongation de l'apprentissage pour l'intégration (PAI+). Les formations se passent en groupe pour la pratique métier, avec des appuis individualisés pour l'enseignement théorique. Des entreprises collaborent de manière active en offrant des places de stages découvertes ou de perfectionnement. Des mandats externes sont également donnés (par exemple, entretien de jardins) pour mettre les apprenti·e·s en situation réelle.

En 2022, il y avait 120 jeunes en préapprentissage et 98 en apprentissage dans les secteurs de formation hors restauration, ainsi que 140 jeunes en apprentissage dans le pôle restauration. Les résultats aux examens finaux ont été de 81,5% de réussite pour les AFP et de 71% pour les CFC. Ceci est très satisfaisant, tout comme l'intégration des jeunes dans le monde du travail, l'excellent contexte de travail, l'implication des équipes et les retours positifs des partenaires et de la clientèle. Toutefois, il manque de psychologues pour suivre les difficultés de certain·e·s jeunes. Des besoins en locaux et espaces de travail se font également sentir. La sous-commission a pu apprécier le professionnalisme des jeunes et du corps enseignant à travers une visite des espaces boulangerie-pâtisserie-confiserie, cuisine et service.

École professionnelle du Chablais (EPCA)

Située à Aigle, cette école accueille 1700 jeunes en formation duale dans les filières ventes et commerce, en préapprentissage, CFC, AFP, ainsi qu'en maturité professionnelle.

La direction est composée d'un directeur, de 3 doyennes et doyens et d'un secrétariat (1,6 ETP + 2 apprenties). Il y a également 44 ETP d'enseignement et 10 stagiaires HEP. L'absence de poste de directrice ou directeur adjoint ou responsable administratif affaiblit l'organisation et surcharge l'équipe en place, sans parler des risques et conséquences qui découleraient d'une absence longue durée du directeur.

Là aussi, la santé mentale des jeunes préoccupe la direction qui souligne l'importance du soutien et du suivi des élèves avec les médiatrices et médiateurs, les infirmières et infirmiers scolaires, les psychologues et conseils aux jeunes afin de pouvoir les orienter vers les bonnes prestations médicales, psychologiques, et autres.

Il a également été abordé les défis liés à l'équilibre entre l'enseignement académique et pratique, l'importance des compétences tant techniques que pratiques et du « savoir-être métier ». La réforme de la formation des employé·e·s de commerce a été aussi évoquée, tout comme la responsabilité des milieux économiques qui doivent contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes.

Remarque

La faible dotation de la direction de l'EPCA et l'organisation qui en découle est préoccupante. Toutefois, renseignements pris auprès de la DGEP, une démarche générale d'organisation des établissements du secondaire II a pour objectif de doter les écoles d'une structure de pilotage et de gestion renforcée grâce à une meilleure complémentarité entre les fonctions managériales versus pédagogiques. La mise en place d'un système de suppléance de la direction qui permettrait de faire face à d'éventuelles absences prolongées de la direction a été proposée. Ce système de suppléance a reçu un écho positif au sein des conférences des directeurs. Des démarches sont en cours pour procéder aux premières désignations. La sous-commission suivra la situation dans le courant de l'année 2024.

École romande d'arts et communication (ERACOM)

Basée à Lausanne, l'ERACOM propose des formations initiales et continues, en école de métiers à plein temps ou en formation duale, dans le domaine des arts visuels appliqués, des médias de communication, de l'industrie graphique et de la création de vêtements.

Suite à un article paru dans la presse, des remontées d'informations et dénonciation d'un syndicat faisant état d'un climat de travail qualifié de toxique, d'actes qui portent atteinte à du personnel enseignant, de postes non repourvus, de contrat de durée déterminée (CDD) qui n'aboutissent pas en engagement fixe et autres problèmes, la sous-commission s'est entretenue avec le directeur de la DGEP. Il a informé que le DEF avait pris plusieurs mesures et qu'un ensemble de recommandations de l'inspection du travail étaient appliquées, mais nécessitaient du temps pour qu'elles déploient leurs effets. De plus, le prochain départ à la retraite du directeur de l'ERACOM représente un défi et demande une réflexion sur le profil idéal pour la direction d'une école professionnelle.

La sous-commission suivra ce dossier et prendra régulièrement des nouvelles sur l'amélioration de la situation.

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

L'OCOSP est divisée en quatre antennes réparties à travers le canton. Il a pour mission de favoriser l'intégration professionnelle et l'employabilité des personnes qui doivent faire un choix professionnel. Cette prestation est assurée par des spécialistes de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière qui interviennent en collaboration avec les écoles et les milieux professionnels afin d'aider les personnes à réfléchir et à mettre en œuvre leur projet professionnel. L'OCOSP est un acteur majeur notamment auprès des jeunes en fin de scolarité et en recherche de solutions de formation, mais également pour la promotion et l'attrait de la voie de l'apprentissage et de ses débouchés, ce que le Conseil d'État a mis en exergue dans son programme de législation.

Suite à la réception d'informations dénonçant, à l'antenne de Lausanne, des problèmes entre certaines collaboratrices et collaborateurs et la direction, la sous-commission s'est entretenue avec le directeur de la DGEP.

Lors de la reprise de l'OCOSP par la DGEP en 2020, l'OCOSP avait été présenté comme fonctionnant bien administrativement, ce qui s'est révélé être manifestement inexact. Suite au départ à la retraite de l'ancienne cheffe de l'OCOSP, un autre regard a pu être porté, mettant en lumière que l'organisation, au niveau de ses structures de pilotage et de gestion, était insuffisamment robuste et efficiente pour faire face aux nouvelles attentes en matière de prestations d'orientation scolaire et professionnelle. Ainsi, l'OCOSP s'est doté, pour la première fois, d'un plan d'action stratégique en lien avec les exigences du Programme de législation. Parallèlement, une nouvelle direction a été nommée avec l'ajout d'un directeur adjoint et d'une responsable administrative afin d'assurer un pilotage davantage stratégique des prestations de l'OCOSP et une gestion plus efficiente de celui-ci.

En 2021, un cas de harcèlement dans l'antenne de Lausanne a été signalé et le Groupe Impact (GI) a été mandaté pour enquêter. Cette situation ainsi que sa gestion ont bouleversé la structure de Lausanne, entraîné des départs et clivé l'équipe en deux. Suite aux résultats de l'enquête du GI, une analyse du climat de travail a été initiée par la clinique du travail puis reprise par le GI. Ce dernier a réalisé une douzaine d'entretiens individuels qui ont révélé un climat de travail tendu, des problèmes organisationnels et relationnels. Suite à cela, la DGEP a fait plusieurs recommandations et propositions afin de casser la dynamique négative, améliorer la collaboration, clarifier les missions et les tâches de chacune et chacun, ainsi que créer de la cohésion. Malheureusement, le suivi de ces mesures a été rendu particulièrement difficile en raison d'un arrêt maladie de longue durée d'un membre central de la direction. La mise en échec et le non-respect de ces prescriptions mettent à mal les équipes et ne leur permettent pas de se concentrer sur leur mission, de plus le climat de travail délétère affecte le personnel.

Remarque

La sous-commission s'étonne que l'OCOSP, entité centrale auprès des jeunes en fin de scolarité, soit pareillement en difficulté et puisse rester aussi longtemps sans homogénéité et sans plan d'action de la direction de l'office. Elle s'étonne également qu'une telle entité ait dû faire face aussi longtemps à une absence de longue durée d'un membre central de la direction dans un contexte de fortes turbulences. La sous-commission a été depuis informée que des mesures ont été prises, mais elle restera particulièrement attentive à la situation, suivra le déploiement des mesures et fera régulièrement le point avec la direction de la DGEP.

École technique de la Vallée de Joux (ETVJ)

L'école a été créée en 1901 en réponse à la disparition des « maîtres horlogers » qui avait mis en avant l'absence d'un enseignement théorique et pratique de l'horlogerie. Aujourd'hui, il s'agit de quatre écoles en une (plein temps/dual, formation initiale, maturité professionnelle, école supérieure). Elle compte entre 270 et 300 apprenti·e·s et étudiant·e·s qui peuvent apprendre cinq métiers (horlogerie, bijouterie, micromécanique, dessin, qualité). L'admission à l'ETVJ passe par un concours d'entrée. Chaque année, les effectifs sont complets et de nombreuses personnes sont refusées faute de place. Le taux moyen de réussite est de 94% aux examens finaux.

Les classes sont composées de 77% de personnes majeures, 23% de personnes mineures, 75% de garçons et 25% de filles. L'ETVJ déploie un dispositif de mise en avant et de promotion de ses métiers auprès des jeunes femmes. La population estudiantine est issue pour 4% du canton de Fribourg, 2% du canton de Genève, 2% du canton du Valais, 1% du canton de Neuchâtel, 86% du canton de Vaud dont 7% de la Vallée de Joux, et 5% de France. Pour ces derniers, l'écolage s'élève à 14'800 francs par année, soit 59'200 francs pour les quatre années de formation. Or, certaines frontalières et certains frontaliers contournent cet écolage en se faisant engager en apprentissage dans l'une des manufactures de la région, ce qui leur permet ainsi de suivre la formation gratuitement. Cela entraîne toutefois des disparités fiscales et laisse peu de places d'apprentissage aux élèves du canton de Vaud.

L'ETVJ a une excellente réputation auprès des diverses industries de la région ; la plupart des jeunes qui en sortent trouvent une place de travail très rapidement.

Les enjeux majeurs auxquels doit répondre l'école sont :

- la valorisation de l'apprentissage et de la maturité professionnelle ;
- la promotion des métiers techniques pour les filles ;
- les besoins en personnel selon l'étude de la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CPIH) qui annonce la nécessité de former 4'000 personnes pour 2026 ;
- la réforme de l'enseignement métiers et des nouveaux métiers à travers la didactique par situations (DpS) ;
- la continuité de l'imbrication et le lien fort avec le tissu industriel et régional : collaboration avec les entreprises (matériel, machines, mouvements, travaux de diplômés, prix, remplacements et enseignement, etc.) ;

- la préservation du rôle des écoles de métiers, indépendamment des conjonctures et d'éventuelles crises horlogères ;
- la mobilité ;
- la poursuite de l'excellence et de la réussite.

Remarque

La sous-commission s'étonne que des étudiant·e·s en provenance de France puissent contourner le système d'écologie payant par l'engagement en entreprise. Il serait opportun que des solutions pour une équité de traitement financier et fiscal soient trouvées.

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Haute école de musique (HEMU) – Vaud, Valais, Fribourg

L'HEMU est une institution pédagogique qui propose une formation pluridisciplinaire et multistyle et couvre différents profils de formation en musique classique, jazz et musiques actuelles. Elle est répartie sur 4 sites dans les cantons de Vaud, Valais et Fribourg et accueille plus de 500 étudiant·e·s de 47 nationalités différentes.

L'HEMU offre un enseignement de niveau universitaire qui valorise tant la théorie que la pratique avec les filières de Bachelor et de Master. Le corps enseignant est issu de divers horizons et plusieurs personnes ont des carrières internationales.

La musique classique est enseignée à l'HEMU depuis 160 ans alors que le département jazz et celui de musiques actuelles ont été développés respectivement depuis 2006 et 2016. La musique classique se pratique dans les 3 cantons. Le jazz et les musiques actuelles sont enseignés à Lausanne. L'école dispose de quelque 150 studios de cours, équipés pour la plupart de pianos Steinway, de studios d'enregistrement et de plusieurs salles de concert dotées d'une acoustique optimale.

Pour mémoire, dans son rapport de gestion de 2018, la sous-commission alors en charge du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) s'était déjà penchée sur des problèmes dans cet établissement¹². En effet, l'éviction de l'ancien directeur en mars 2018, diverses démissions, un climat de travail délétère et les résultats d'un audit mené de novembre 2017 à février 2018 avaient provoqué une forte réaction des milieux politiques. S'en était suivie une réorganisation de l'institution et du Conseil de fondation ainsi que la nomination d'une nouvelle directrice avec la volonté de développer une direction générale plus transversale et plus collégiale, notamment avec une directrice ou un directeur général, une directrice ou un directeur administratif et une directrice ou un directeur artistique.

Le calme semblait être revenu dans l'institution. Or, au début de l'année 2023, outre des articles dans les journaux et des interventions politiques au Grand Conseil, la sous-commission a été interpellée par plusieurs personnes travaillant à la HEMU quant à des problèmes récurrents au sein de l'école. Pendant plusieurs semaines, elle a reçu divers témoignages, messages et documents.

Les divers faits concernent autant la section des musiques actuelles que les ressources humaines, la direction de l'école et, dans une moindre mesure, la section classique. Les faits dénoncés étaient :

- comportement inadéquat avec des élèves de la part d'un membre de la direction ;
- dissensions entre les enseignant·e·s locaux et les enseignant·e·s internationaux ;
- pédagogie non adaptée aux besoins de la scène musicale suisse ;
- difficultés de collaboration et incompréhension avec l'École de jazz et de musique actuelle (EJMA) ;
- gestion RH compliquée avec des contrats non renouvelés sans explications, changements d'affectations, nombreuses heures supplémentaires non compensées, importante rotation du personnel administratif ;

¹² Rapport COGES – année 2018, p. 46

- Conseil de Fondation dépassé, sans vision ;
- direction omniprésente qui met la pression sur les équipes sans tenir compte du manque de ressources.

Face à l'ampleur des problèmes signalés et la souffrance exprimée par les diverses personnes qui ont témoigné, la sous-commission a pris rendez-vous avec la direction de la DGES. Puis, elle a demandé à rencontrer les diverses parties. Ainsi, avant l'été, elle a auditionné des enseignant·e·s locaux, des enseignant·e·s internationaux, une délégation d'élèves et le Conseil de direction. Ces diverses personnes ont été rencontrées en présence de la direction de la DGES qui a également pu se faire une idée de l'ampleur du malaise et des problèmes au sein de l'école. Certains faits se sont avérés exacts, d'autres découlaient d'un sentiment de malaise, d'incompréhensions, de ressentiments ou encore d'un manque de communication.

Face à ce constat, la direction de la DGES s'est saisie de la situation. Elle a réalisé un important travail d'accompagnement notamment pour refondre le Conseil de fondation qui compte désormais un nouveau président. Le Conseil de fondation – après avoir reçu un état de situation de la DGES et s'être entretenu avec le conseiller d'État et la direction de la HEMU – s'est rapidement mis au travail en mettant notamment en place divers processus et une coopération étroite avec la direction afin que le dialogue et la collaboration avec l'ensemble des acteurs de la HEMU soient rétablis. Enfin, les travaux sur le repositionnement et la refonte du plan d'études des musiques actuelles sont en cours.

La sous-commission restera particulièrement attentive et suivra la situation ces prochains mois, notamment à travers la DGES, le comité des élèves, la direction et le corps enseignant. Dans le courant de l'année 2024, la sous-commission programmera à nouveau des visites à la HEMU.

2^e observation

Problèmes récurrents au sein de la Haute école de musique (HEMU)

Les problèmes récurrents au sein de la HEMU déstabilisent l'institution et nuisent à la qualité de l'enseignement et à la sérénité nécessaire à la réussite des études. L'implication et le travail réalisé par la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) ont été importants, mais il est crucial que la DGES reste attentive à la situation, s'assure que des mesures soient rapidement mises en place et qu'un suivi à long terme soit effectué.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures de suivi qui seront mises en œuvre à court, moyen et long terme.*

Haute école pédagogique (HEP)

Elle a pour mission de former les futur·e·s professionnel·le·s des métiers de l'enseignement, mais dispense également des formations postgrades au corps enseignant. Elle remplit également une mission de recherche et de développement en sciences de l'éducation, notamment dans le cadre de projets de recherche internationaux, et propose un ensemble de ressources pédagogiques aux professionnel·le·s de l'école.

La sous-commission a été interpellée par plusieurs personnes pour des problèmes notamment au sein de l'unité AGIR où près d'un tiers de l'équipe aurait demandé une mutation. Cette unité a pour mission l'enseignement, la recherche ainsi que la réalisation de mandats et d'expertises. Des problèmes généraux ont été rapportés tels que des problèmes de gouvernance et de gestion des équipes et unités, un manque de communication et des comportements irrespectueux. Suite à ces divers témoignages, la sous-commission a eu plusieurs rendez-vous avec la direction de la DGES, puis elle a rencontré les diverses parties et personnes impliquées. Il s'avère que la DGES a effectué un important travail de récolte de témoignages, près d'une vingtaine de personnes ont été auditionnées, ce qui a permis d'établir un rapport circonstancié à destination du conseiller d'État. Le recteur de la HEP a été informé de ce rapport et de ses diverses conclusions et recommandations. La DGES s'est engagée à faire un suivi de la mise en œuvre de ses recommandations et à établir un bilan de leurs effets au printemps 2024. La sous-commission suivra attentivement ce dossier tout au long de l'année 2024.

3^e observation

Problèmes récurrents à la Haute école pédagogique (HEP)

La récurrence de divers problèmes au sein de la HEP n'est pas acceptable. Sa direction se doit de ramener le calme dans les plus brefs délais. Ainsi, les recommandations de la DGES validées par le Conseil d'État doivent être mises en œuvre au plus vite. Un contrôle strict et régulier par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) sur le long terme devrait être mené.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la stratégie et les outils de suivi qu'il entend mettre en place et dans quelle temporalité.

Université de Lausanne (UNIL)

L'UNIL compte actuellement 17'100 étudiant·e·s pour sept facultés. La direction est désignée tous les cinq ans par le Conseil d'État sur proposition du Conseil de l'Université. La rectrice ou le recteur a la responsabilité de nommer les vice-rectrices et vice-recteurs au nombre de sept au maximum. Cette législature prendra fin le 31 juillet 2026.

Faculté de biologie et de médecine (FBM)

Il a été question des difficultés pour augmenter le nombre de médecins formé·e·s en raison du goulet d'étranglement de la formation pratique sur le terrain en fin d'étude. Des réflexions sont en cours pour des formations sans dépendre des hôpitaux.

Faculté des hautes études commerciales (HEC)

Une réflexion de fond sur le Bachelor est engagée avec une refonte complète en osant le bilinguisme. Tous les cours seront proposés en français et anglais avec intégration de l'allemand. Il y aura peut-être une augmentation de l'effectif en provenance de l'étranger, mais sans déferlement, car les cours seront toujours en français. La mise à jour des cours intégrera également la durabilité et l'intelligence artificielle. La Faculté des HEC, qui compte 3'400 étudiant·e·s, a un taux de réussite de 65% de fin d'étude.

Faculté des sciences sociales et politiques (SSP) – Psychologie

En psychologie, une importante augmentation de l'effectif étudiant (+10%) est constatée, mais le nombre d'enseignant·e·s est limité. Le cursus va jusqu'au Master et les possibilités de trouver un emploi sont très bonnes. 85% des personnes diplômées trouvent un poste à leur niveau. Le taux de chômage est de 2% environ.

Rectorat

Un travail important a été effectué pour lutter contre le harcèlement et un dispositif « aide UNIL » a été mis en place.

En matière d'équité de genre pour le recrutement, de nouvelles directives ont été émises pour arriver au plus haut niveau de professionnalisme, avec consultation et adhésion des décanats. Aucun quota n'a été instauré.

Toutes les nouvelles enseignantes et tous les nouveaux enseignants suivent une formation de quatre jours sur les processus de l'UNIL et une réflexion est en cours pour l'ajouter aux postes de cadre.

Le plan d'intention et le plan stratégique sont les premières tâches du Rectorat et les défis sont nombreux, à l'instar de l'intégration du numérique, de l'intelligence artificielle et de la protection des données. La transition écologique est l'objectif de toutes les facultés. En 2022, une Assemblée de la transition a été formée de membres tiré·e·s au sort. Le but étant « d'accompagner et inspirer les grands changements sociétaux en donnant à sa communauté les moyens de penser et de modeler le monde de demain ». Vingt-huit grands objectifs ont été formulés et 146 pistes d'actions proposées dans le rapport¹³.

¹³ <https://unil.ch/centre-durabilite/files/live/sites/centre-durabilite/files/Rapport%20AT>

Quelques enjeux de l'UNIL :

- Le manque de compétitivité au niveau des salaires pose des problèmes de recrutement dans l'informatique et le bâtiment (direction de projet). Par contre, les offres sont compétitives pour les doctorats.
- L'augmentation des charges, soit 12 millions de francs en 2023, due en grande partie à l'augmentation des coûts de l'électricité.
- Des inquiétudes se font jour quant aux futurs budgets en raison de la diminution des sommes allouées par la Confédération aux universités.
- L'exclusion de la Suisse du programme Horizon 2020 a pour conséquence un montant de 14 millions de francs en moins et l'exclusion des étudiant·e·s de certains programmes de recherches.
- Le manque de logements pour les étudiant·e·s malgré les nouvelles constructions telles que le Vortex. La Fondation maisons pour étudiants Lausanne (FMEL) soutient la recherche de chambres et appartements à des prix abordables.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2023, le DEF compte 30 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse CE
10_POS_181	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - pour une égalité de traitement entre tous les enseignant-e-s spécialisé-e-s du secteur public et parapublic	30.11.2010	30.11.2011
17_POS_243	Postulat Migration Antilope - Postulat Valérie Schwaar au nom de la COGES - Clarification de la répartition entre les tâches administratives et financières stricto sensu et les activités pédagogiques dans les lieux de formation DGEO et DGEP. Un bilan pour réfléchir à de nouvelles pratiques.	09.05.2017	09.05.2018
18_POS_039	Postulat Carine Carvalho et consorts - Éliminons les stéréotypes sexistes de l'enseignement scolaire	13.11.2018	13.11.2019
19_INT_410	Interpellation Carine Carvalho - Handicap et violence(s) sexuelle(s) : quelle prévention et prise en charge dans les établissements socio-éducatifs vaudois ?	05.11.2019	05.02.2020
21_INT_102	Interpellation Nicolas Croci Torti et consorts - Publique ou privée : à quand la fin de la maturité gymnasiale à deux vitesses ?	31.08.2021	29.11.2021
21_INT_154	Interpellation Taraneh Aminian au nom EP - Pour une formulation plus inclusive des diplômes	14.12.2021	14.03.2022
21_MOT_10	Motion Sergei Aschwanden et consorts - Sport dans la scolarité postobligatoire : il est grand temps de compenser l'incurie prolongée de l'État.	18.05.2021	18.05.2022
21_POS_36	Postulat Nicolas Suter et consorts - Transition de carrière et transition énergétique vont de pair.	16.06.2021	16.06.2022
20_POS_192	Postulat Maurice Mischler et consorts - Un gymnase en 4 ans ?	16.06.2021	16.06.2022
20_POS_211	Postulat Carine Carvalho et consorts - Transitions écologique et numérique : quelle stratégie pour l'emploi et la formation continue ?	16.06.2021	16.06.2022
19_POS_139	Postulat Florence Bettschart-Narbel et consorts - Pour une prise en charge des camps et sorties scolaires	23.06.2021	23.06.2022
21_POS_40	Postulat Jérôme Christen et consorts - Motion en faveur de sorties scolaires vaudoises !	23.06.2021	23.06.2022
21_POS_66	Postulat Yann Glayre et consorts - Pour le respect du français académique	15.12.2021	15.12.2022

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse CE
22_INT_127	Interpellation Sonya Butera et consorts au nom du groupe socialiste du Grand Conseil - 12 : Zwölf ou Dodici ?	27.09.2022	26.12.2022
22_INT_122	Interpellation Carine Carvalho et consorts au nom du Groupe socialiste - Pour une formation secondaire cohérente et de qualité : quelles conséquences du passage à la maturité en quatre ans ?	27.09.2022	26.12.2022
21_POS_42	Postulat Florence Bettschart-Narbel et consorts - Pour une politique ambitieuse d'orientation scolaire et professionnelle	22.03.2022	22.03.2023
23_INT_22	Interpellation Alice Genoud et consorts - Climat : UNIL, tu peux mieux faire ?	28.02.2023	29.05.2023
23_QUE_19	Simple question David Vogel - De l'utilité de réguler l'usage des téléphones portables au Secondaire II	-	03.06.2023
23_INT_23	Interpellation Jean-Franco Paillard et consorts - Maintien de la formation en médiamatique sur le Balcon du Jura Vaudois	07.03.2023	05.06.2023
22_POS_32	Postulat Taraneh Aminian et consorts - Pour le maintien du Gymnase du soir dans sa forme actuelle et de son financement	15.06.2022	15.06.2023
23_INT_57	Interpellation Pierre Kaelin et consorts - Nos gymnasiens vaudois sont confrontés à un avenir professionnel par tirage au sort !	25.04.2023	24.07.2023
23_INT_74	Interpellation Denis Corboz et consorts - Nouvelle crise à la Haute école de musique VAUD VALAIS FRIBOURG	09.05.2023	07.08.2023
23_INT_88	Interpellation Romain Pilloud et consorts au nom du groupe socialiste - Agir face aux attaques transphobes dans les établissements de formation du post-obligatoire	30.05.2023	28.08.2023
22_POS_46	Postulat Florence Gross et consorts - Pour améliorer les cours d'éducation civique dans le cadre tant du secondaire I que de l'apprentissage et du gymnase et introduire une journée « Oser voter »	06.09.2022	07.09.2023
23_INT_96	Interpellation David Vogel et consorts au nom Yannick MAURY, Vincent KELLER, Michael WYSSA - De l'efficacité d'un soutien pratique pour les membres du corps enseignant	13.06.2023	11.09.2023
23_INT_118	Interpellation Vincent Keller - Rémunération des remplaçant.e.s dans les écoles vaudoises	22.08.2023	20.11.2023
23_INT_131	Interpellation Yolanda Müller Chabloz et consorts - Arrêt du soutien de l'État aux mesures d'aide à l'intégration dans les lieux collectifs d'accueil de jour pendant les vacances scolaires : une décision-couperet	29.08.2023	27.11.2023
23_INT_132	Interpellation Jean Tschopp et consorts - Les prochaines vacances s'annoncent compliquées pour les enfants en situation de handicap	29.08.2023	27.11.2023
23_INT_134	Interpellation Elodie Lopez au nom EP - École supérieure en éducation de l'enfance : quel contrôle de l'État ?	29.08.2023	27.11.2023
17_MOT_003	Motion Aurélien Clerc et consorts - Valorisation et promotion de la formation duale	19.02.2019	31.12.2023

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle pour l'année 2023.

DÉPARTEMENT DE LA JEUNESSE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ (DJES)

La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité pour l'exercice 2023 était composée de Messieurs François Cardinaux et Jean-Marc Udriot.

Introduction

La sous-commission a effectué les visites des entités suivantes :

- Secrétariat général (SG-DJES), entretien avec le conseiller d'État et le secrétaire général
- Service pénitentiaire (SPEN), visite des Établissements de la Plaine de l'Orbe (EPO), de la Prison de la Tuilière et de la Prison de la Croisée
- Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), visite de la Fondation La Feuillère et du Foyer Maison des jeunes (MDJ) Inter Val
- Police cantonale vaudoise (Polcant), entretien avec la commandante et son adjoint
- Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP), visite de l'antenne Région Nord

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocutrices et interlocuteurs pour leur très bon accueil, le temps accordé, la qualité ainsi que la transparence des présentations et renseignements fournis. La sous-commission a eu du plaisir à accomplir ses travaux dans cet environnement passionnant, avec des gens très motivés par leur engagement.

Secrétariat général (SG-DJES)

La sous-commission a abordé la planification des visites, souhaitant mettre l'accent sur le SPEN et les fondations et foyers qui accueillent des enfants dans le cadre de la protection de la jeunesse et de l'enfance.

Concernant la Fondation vaudoise de probation (FVP), la sous-commission a été informée que l'on s'orientait vers son intégration au sein de l'État avec comme buts une réinsertion mieux structurée des personnes détenues et une bonne analyse des coûts. Cette orientation devrait être présentée au Conseil d'État d'ici fin 2023 ou courant 2024. Il est à noter que le Canton de Vaud est le dernier à être organisé avec un Conseil de fondation. L'intégration de la FVP est un objectif depuis longtemps.

À l'égard de la prévention et de la promotion de la santé en milieu scolaire, domaine dépendant de trois départements (DJES, DSAS et DEF) et pour lequel une observation dans le rapport de la COGES de l'année dernière questionnait la gouvernance¹⁴, la sous-commission a été informée qu'une nouvelle organisation a été établie avec l'internalisation au sein de l'État d'un certain nombre de postes de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD). Un plan stratégique enfance-jeunesse sur la promotion de la santé et la prévention auprès des enfants et des jeunes porté par l'AVASAD sera élaboré dès l'été 2024 par la nouvelle Direction interservices (DI) comprenant la DGEJ, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), ainsi que l'Office du médecin cantonal (OMC).

Enfin, le département a donné un mandat à l'Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA), pour accompagner la DGEJ afin de revoir et renforcer son dispositif de surveillance des institutions accueillant des personnes mineures sous protection. Suite à cette analyse, l'ancienne Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées (UPPEC) est devenue l'Unité de pilotage, d'autorisation et de surveillance des prestations socio-éducatives (UPAS) et a recentré ses activités sur ces domaines. L'appui au placement des enfants est maintenant assuré par une autre entité au sein de la DGEJ.

¹⁴ Rapport COGES – année 2022, « Rattachement administratif des infirmières et infirmiers scolaires », 5^e observation au DSAS, p. 121

Pour finir, au chapitre de l'Organisation de la Protection civile (ORPCI), à la suite de questions de la sous-commission sur la gouvernance à venir (TETRIS), dossier qui est ouvert depuis plus de trois ans, il a été mentionné qu'une nouvelle loi sur la protection de la population est à venir avec le concept d'un Conseil cantonal de protection de la population.

Service pénitentiaire (SPEN)

D'une manière générale, nos prisons sont toujours surpeuplées. Il ressort des discussions avec les directeurs des établissements de détention que cette problématique concerne l'ensemble de la chaîne pénale, y compris au regard de la durée de traitement des dossiers et des procédures.

Établissements de la Plaine de l'Orbe (EPO)

Les EPO sont constitués de trois bâtiments cellulaires distincts (le pénitencier de Bochuz, la Colonie fermée et la Colonie ouverte) offrant au total plus de 330 places de détention majoritairement en cellules individuelles. Ils sont placés sous l'autorité d'une même direction, composée d'un directeur épaulé par deux adjoints¹⁵.

La sous-commission s'est intéressée à la gouvernance ainsi qu'à la relation avec le Conseil d'État, qui n'amènent pas de remarques particulières de la part des commissaires.

Le vieillissement de la population carcérale devient un souci. La sous-commission suivra cette thématique.

Il est à noter que le règlement des EPO (R-EPO) du 20.01.1982, état au 01.04. 2004 est remplacé par des directives « Service pénitentiaire (SPEN) et établissements ».

Concernant la planification de la construction du futur établissement pénitentiaire des Grands-Marais, à l'horizon 2031, alors qu'initialement prévu pour 2027, un plan de continuité a été mis en place afin d'assumer les missions et le maintien en exploitation des EPO jusque-là. Les enjeux de ce plan tournent autour de ce qu'il est nécessaire de faire afin de rattraper le retard et de ce qui n'a pas été fait à ce jour.

1^{re} observation

Plan de continuité pour les Établissements de la Plaine de l'Orbe (EPO)

En raison de la surpopulation carcérale ainsi que de la temporalité de la chaîne pénale, l'actualisation du plan de continuité paraît indispensable en attendant la construction des Grands Marais à l'horizon 2031.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'actualisation pour les dix prochaines années du plan de continuité des EPO pour l'exploitation, l'entretien, la sécurité, et le bien-être des personnes qui y travaillent ainsi que des personnes détenues.*

Prison de la Tuilière

La Prison de la Tuilière accueille tous les régimes de détention des femmes à l'exception de la semi-détention et de la détention de mineures. Un secteur mères/enfants devrait permettre d'accueillir des femmes accompagnées de leur enfant en bas âge jusqu'à l'âge de 3 ans¹⁶, mais il est actuellement en travaux.

¹⁵ Pour des informations complètes, voir (<https://www.vd.ch/themes/securite/service-penitentiaire/etablisements-penitentiaires/etablisements-de-la-plaine-de-lorbe>).

¹⁶ Pour des informations complètes, voir <https://www.vd.ch/themes/securite/service-penitentiaire/etablisements-penitentiaires/prison-de-la-tuiliere>

La sous-commission s'est intéressée à la relation et à la communication avec les collaboratrices et collaborateurs, ainsi qu'au taux d'absentéisme. Selon le directeur, l'aspect relationnel est bon. Il souligne que le Groupe Impact a auditionné 40 personnes en 2023. Pour ce qui est du taux élevé d'absentéisme, il n'est pas forcément lié à la gestion des ressources humaines ou aux travaux en cours au sein de l'établissement. L'équipe est petite et la moindre absence se fait ressentir. De plus, toujours selon lui, le ratio agent·e de détention par personne détenue ne devrait pas être le même dans une prison pour femmes que pour hommes.

Du côté de la sécurité, la sous-commission a été informée d'incohérences que les équipes s'attachent à corriger. Des concepts sécuritaires sont en place à tous les niveaux.

Lors de la visite, un accent a été mis sur les problèmes des travaux de rénovation et d'assainissement énergétique en cours (voir EMPD 222 de mars 2020 et 21_LEG_15 de février 2021) qui ont pris passablement de retard. La planification ne semble pas idoine et les travaux s'embourbent alors que la mise en service à la suite des travaux devait se faire en automne 2023. Cela a une influence directe sur les conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs ainsi que sur la vie des personnes détenues. Les travaux sont de la responsabilité de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP). Dès lors, les deux sous-commissions en charge effectueront un travail commun. Relevons que la coordination et la communication entre la DGIP et les services bénéficiaires, notamment le SPEN, ont été abordées à plusieurs reprises au fil des années par la COGES, tant au travers d'observations que de remarques¹⁷. Force est de constater que la situation est encore perfectible.

2^e observation

Travaux urgents à la Prison de la Tuilière

Selon les crédits de mars 2020 et février 2021 accordés par le Grand Conseil, la mise en service à la suite des travaux à la Prison de la Tuilière devait se faire en automne 2023. La collaboration entre le Service pénitentiaire (SPEN) et la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) est essentielle pour le bon avancement des travaux. Or, la Commission de gestion (COGES) relève qu'en dépit de ses demandes répétées quant à l'amélioration de la collaboration et la transmission d'informations interservices, la situation demeure toujours problématique. L'avancement des travaux à la Prison de la Tuilière devient urgent pour assurer la sécurité, les conditions de détention, de vie et de travail au sein de l'établissement.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la situation actuelle des travaux, leur planification et leur réalisation, ainsi que sur la situation financière en regard des crédits votés par le Grand Conseil. La COGES requiert une réponse urgente, présentant des mesures concrètes, coordonnée entre le SPEN et la DGIP.*

Prison de la Croisée

La Prison de la Croisée, dont la capacité officielle est de 211 places, accueille des personnes en détention avant jugement et des personnes condamnées¹⁸. Actuellement, le site compte entre 290 et 330 personnes détenues ; la surpopulation est donc importante.

¹⁷ « Infrastructures pénitentiaires nécessaires », COGES – année 2017, p. 23 ; « Mesures et dotation du SIPaL pour les projets de constructions pénitentiaires », COGES – année 2017, p. 149 ; « État des bâtiments pénitentiaires existants », COGES – année 2018, p. 66 et 22-123 ; « Signalement de problèmes dans des bâtiments pénitentiaires », COGES – année 2019, p.137 ; « Suivi des travaux entre la DGIP et les services utilisateurs », COGES – année 2020, p. 134 ; « Collaboration plus étroite des services utilisateurs et constructeurs sur les constructions pénitentiaires et actualisation de la feuille de route des constructions pénitentiaires », COGES – année 2021

¹⁸ Pour des informations complètes, voir <https://www.vd.ch/themes/securite/service-penitentiaire/etablisements-penitentiaires/prison-de-la-croisee>

La sous-commission a abordé l'organisation hiérarchique, la surpopulation, la réinsertion des personnes détenues et enfin la situation des travaux au sein de l'établissement, notamment selon l'EMPD 18 d'octobre 2017.

Le directeur indique être bien soutenu par sa hiérarchie. La surpopulation carcérale crée des problèmes de surcharge de travail pour le personnel engendrant des taux d'absentéisme relativement importants. Il s'agirait, pour ne pas casser la dynamique de l'organisation, d'obtenir davantage de postes de travail.

À son niveau, le directeur est actif dans la recherche des solutions pour la réinsertion notamment par le biais d'un service socio-éducatif qui s'entretient avec les personnes détenues.

Pour ce qui est de l'entretien du bâtiment, la Prison de la Croisée a beaucoup de retard concernant le maintien de l'infrastructure. En outre, des travaux de rénovation et d'assainissement énergétique qui devraient être réalisés en 2026 ont également pris passablement de retard.

3^e observation

Travaux à la Prison de la Croisée

Selon les décisions du Grand Conseil, la mise en service à la suite des travaux à la Prison de la Croisée devrait se faire au printemps 2026. Or, les travaux ont pris passablement de retard.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la situation actuelle des travaux, leur planification ainsi que leur réalisation dans le respect des crédits octroyés.*

Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)

Fondation La Feuillère, au Mont-sur-Lausanne

La sous-commission a été reçue par la directrice générale de la DGEJ, le directeur de la fondation et une personne chargée d'évaluation des milieux d'accueil. Les questions ont porté sur la gouvernance, la prise en charge des enfants, les ressources humaines et les conditions-cadres pour les collaboratrices et collaborateurs.

Le but de la fondation est de répondre aux besoins de l'enfance en difficulté ou en danger. La Fondation La Feuillère est au bénéfice d'un mandat de prestations avec la DGEJ. Les pensionnaires sont âgés de 4 à 18 ans. Le foyer compte actuellement 24 jeunes¹⁹.

Au chapitre de la gouvernance, la sous-commission a pris connaissance du contrat de prestations entre la DGEJ et la Fondation La Feuillère concernant la mise en œuvre de la politique socio-éducative cantonale en matière de protection des mineur·e·s du 26 juin 2017 et les prestations socio-éducatives relatives au concept 360° subventionnées par la DGEJ. Ce contrat a été signé en décembre 2022 et janvier 2023 par les parties. Un avenant financier annuel existe également.

Les enfants sont répartis dans trois groupes comptant chacun cinq éducatrices ou éducateurs. Ils vont à l'école au Mont-sur-Lausanne et rentrent à midi pour le repas. Deux camps sont organisés par année ainsi que des mini-camps et camps aventure.

Concernant les ressources humaines et les conditions-cadres, selon le directeur, trois éléments sont mis en place : l'efficacité de l'engagement de la collaboratrice ou du collaborateur communiquée par la direction, le sentiment d'utilité, et la reconnaissance par rapport au salaire. Selon le directeur, il n'y a pas de grand problème avec le taux d'absentéisme qui demeure dans la norme, le souci réside plutôt dans la difficulté à trouver des renforts pour les week-ends.

La sous-commission a également abordé la tenue des Assises du social le 24 novembre 2023 qui ont généré une forte attente. Le Conseil d'État souhaite stabiliser le système, en 2024, avec des mesures d'urgence entre autres : participation financière supplémentaire pour les salaires, campagne de recrutement de familles d'accueil, révision de la politique socio-éducative.

¹⁹ Pour des informations complètes, voir www.lafeuillere.

Association Maison des jeunes (MDJ), foyer Inter Val, à Lausanne

La sous-commission a été reçue par le président de l'association, son directeur général, l'adjoint de direction, ainsi qu'un représentant de la DGEJ.

L'association gère quatre foyers, dont le foyer Inter Val²⁰. Ce foyer propose une prise en charge en milieu fermé et semi-ouvert pour une population adolescente âgée de 14 à 18 ans. La prise en charge est permanente avec une présence et une disponibilité 24 heures sur 24. Les jeunes qui s'y trouvent ne sortent pas durant la journée pour des occupations extérieures ou uniquement avec une éducatrice ou un éducateur. En octobre 2023, ce foyer a provisoirement fermé. La sous-commission a souhaité comprendre la situation.

Les prestations du foyer Inter Val répondent à deux missions : les placements en observation et les placements protectionnels. Les mesures sont ordonnées par des organismes civils et pénaux. Il semble qu'au départ, la définition du contrat de prestations ne correspondait pas à l'urgence des besoins actuels. De surcroît, le passage de la précédente gestion du foyer par la Ville de Lausanne à la gestion actuelle par l'association MDJ a induit des conditions salariales différentes. La direction s'est alors retrouvée avec plus de 70% de nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs. En raison du jeune âge moyen du personnel et donc de son manque d'expérience, il n'a jamais été possible que le foyer soit opérationnel à 100%.

Les interlocuteurs de la sous-commission ont souligné les grandes attentes autour des Assises du social notamment en regard de la formation duale qui serait une solution au manque chronique de ressources humaines pour les institutions.

Quant à la réouverture du foyer, la direction s'emploie à la rendre effective au début de l'année 2024. Cependant, à l'heure de la rédaction de ce rapport, le foyer demeure fermé. Il est à souligner que toutes les collaboratrices et collaborateurs sont rémunérés pendant cette fermeture.

D'une manière générale et en lien avec les deux visites concernant la DGEJ, la sous-commission s'intéressera durant l'année 2024 au suivi des Assises du social.

Police cantonale vaudoise (Polcant)

La sous-commission a été reçue par la commandante et le chef d'État-major. Elle a effectué le suivi de l'observation déposée dans le rapport de l'année dernière. Pour rappel, il s'agissait d'obtenir des renseignements sur la feuille de route de l'adaptation de l'ensemble des locaux de la Polcant et la planification d'adaptation prévue²¹. L'organisation détaillée mise en place avec les instances de pilotage et la gouvernance a été présentée à la sous-commission. Le travail effectué en 2023 pour l'identification des besoins, l'établissement des priorités et la collaboration avec la DGIP est conséquent. Au final, 80 dossiers pour les bâtiments ont été ouverts et sont suivis par un comité de pilotage de partenaires. Concernant les locaux de la gendarmerie de Payerne qui n'étaient plus adaptés²², les travaux devraient se terminer en 2026. Pour ceux de Rennaz, la planification temporelle est respectée ainsi que la partie financière selon l'EMPD (22_LEG_157) accepté par le Grand Conseil en novembre 2023.

La sous-commission a également abordé la question de la sécurité du Parlement, notamment en lien avec les derniers événements et les déprédations. La Polcant est à disposition du Bureau du Grand Conseil.

La nouvelle péréquation prévue pour 2025 a aussi été abordée. La commandante de la Polcant a indiqué vouloir développer une réflexion avec les communes délégatrices concernant les prestations, notamment eu égard aux assistants·es de sécurité publique.

²⁰ Pour des informations complètes, voir www.mdj.ch.

²¹ « Locaux adéquats pour la Polcant », COGES – rapport année 2022, p. 102

²² Voir rapport COGES – année 2021, p. 68 et 142

Au chapitre des enjeux, il a été mentionné la coordination policière, les difficultés de recrutement, ou encore les renvois de personnes requérantes déboutées qui sont une préoccupation majeure de la Polcant, car elle est fortement sollicitée. Il en va de même pour la sécurité lors des différentes rencontres sportives de niveau national ; chaque rencontre mobilise 150 à 160 policières et policiers.

En termes d'enjeux, l'environnement informatique pour toutes les polices de ce canton a aussi été souligné. Le Canton de Vaud a mis un terme à sa collaboration avec la société Xplain. Cette société, en charge de la modernisation du système informatique central des polices vaudoises n'a pas été en mesure de fournir les prestations attendues. Le programme Odyssee a pris de nombreux mois de retard.

4^e observation

Programme Odyssee ; modernisation du système informatique central des polices vaudoises

Le Canton de Vaud a mis un terme à sa collaboration avec l'entreprise Xplain qui pilotait le programme Odyssee. Les conséquences tant financières que sur l'environnement informatique des polices, suite à cette décision, interpellent la Commission de gestion (COGES).

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les conséquences financières, l'environnement informatique des polices, et les relations avec les polices communales ou intercommunales résultant de l'arrêt de la collaboration avec Xplain. La COGES souhaite également savoir comment le Conseil d'État compte respecter l'EMPD (20_LEG_53) déposé en mars 2021 lui accordant un crédit d'investissement de 11'281'000 de francs pour financer le renouvellement du système d'information central de la Police cantonale vaudoise, de la Police municipale de Lausanne et des polices communales vaudoises.*

Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP)

SCTP Région Nord, à Yverdon-les-Bains

Le SCTP Région Nord est une des trois antennes du canton, bientôt quatre avec la création de la région Ouest. Les curatrices et curateurs privés ne dépendent pas du SCTP, mais ont à leur disposition le bureau d'aide aux curateurs privés (BAC). Ce sont les justices de paix qui orientent les personnes vers les curatelles et tutelles professionnelles ou vers les curatrices et curateurs privés²³.

La sous-commission a été reçue par la cheffe de région, trois chef-fe-s de groupe ainsi que la cheffe du domaine protection de l'adulte qui ont souligné la forte cohésion de l'équipe dirigeante qui bénéficie de plusieurs années d'expérience à son actif. Cependant, la problématique du taux d'absentéisme découlant de la complexification des dossiers, de la difficulté des missions et de la charge de travail a été stipulée. Une organisation au niveau de la direction a été mise en place avec une forte capacité d'écoute des responsables de groupe.

5^e observation

Complexité et surcharge des curatelles et tutelles professionnelles

La réforme vaudoise de la curatelle est entrée en vigueur en 2018. Les dossiers que doivent prendre en charge les curatrices et curateurs professionnels concernent, entre autres, de plus en plus de jeunes adultes. Les dossiers s'avèrent de plus en plus complexes en raison d'un changement de l'environnement social et administratif. Le travail des collaboratrices et collaborateurs est impacté.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les plans de formation mis en place pour les curatrices et curateurs professionnels qui entrent en fonction, la gestion des dossiers sous l'angle de la simplification administrative, la mise en place de la gestion électronique des dossiers (GED) annoncée pour fin 2024, et enfin des réflexions autour du nombre de dossiers par curatrice et curateur tenant compte de la complexification des prises en charge.*

²³ Pour des informations complètes, voir <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-jeunesse-de-lenvironnement-et-de-la-securite-djes/service-des-curatelles-et-tutelles-professionnelles-sctp>

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2023, le DJES compte 69 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai réponse CE
12 MOT 006	Motion Pierrette Roulet-Grin - pour un camping occasionnel maîtrisé	18.09.2012	21.09.2014
12_MOT_009	Motion François Brélaz et consorts - proposant d'ajouter un chapitre "camping non autorisé" à la loi sur les campings et caravanings résidentiels	18.09.2012	21.09.2014
14_MOT_052	Motion Dominique-Richard Bonny - Motion Dominique Bonny et consorts - Réguler le lynx avec efficacité et célérité	06.01.2015	06.01.2016
15_INT_434	Interpellation Claude-Alain Voiblet - Via Sicura : Cessons de criminaliser les automobilistes, de vivre avec la pression des budgets des amendes et d'appliquer la justice au bon vouloir d'un Magistrat	06.10.2015	06.01.2016
14_POS_081	Postulat Denis Rubattel et consorts - Renforcer la sécurité des agents de détention et faire appliquer des sanctions plus lourdes aux détenus qui enfreignent le règlement de la prison qui les accueille !	01.09.2015	01.09.2016
09_MOT_089	Motion Migration Antilope - Motion Valérie Schwaar et consorts pour un fonds cantonal pour l'assainissement énergétique des bâtiments communaux	12.10.2010	31.12.2016
15_POS_140	Postulat Anne Baehler Bech et consorts - Une stratégie pour augmenter le taux de bâtiments assainis dans le canton	09.02.2016	09.02.2017
15_POS_133	Postulat Jean-Yves Pidoux et consorts - Assainir énergétiquement les bâtiments publics	09.02.2016	09.02.2017
15_POS_106	Postulat Jean Tschopp et consorts - Quelle efficacité pour la police coordonnée ?	10.05.2016	10.05.2017
17_INT_704	Interpellation Véronique Hurni et consorts au nom de la Commission des pétitions - Terrain de stationnement pour les gens du voyage indigènes : à quand une action suivie d'effets ?	16.05.2017	16.08.2017
17_INT_725	Interpellation Manuel Donzé et consorts - Sommes-nous en manque d'infirmières et infirmiers scolaires, de psychologues scolaires, de psychomotriciens et de logopédistes dans le Canton de Vaud ?	22.08.2017	22.11.2017
17_RES_046	Résolution Véronique Hurni et consorts au nom de la Commission des pétitions - Terrain de stationnement pour les gens du voyage indigènes : à quand une action suivie d'effets ?	03.10.2017	03.01.2018
17_INT_050	Interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts - Comment éviter, dans la mesure du possible, qu'une tragédie comme celle du décès de Lamine F., retrouvé mort à 23 ans dans une cellule de la police à la Blécherette, à Lausanne, le 24 octobre 2017, ne se reproduise ?	07.11.2017	07.02.2018
18_INT_180_2	Détermination Alexandre Rydlo - sur la réponse du Conseil d'État à son interpellation - Violences, troubles de l'ordre public et perturbations de la circulation des trains par des hooligans du sport - Quel bilan, comment les supprime-t-on et comment répercute-t-on les coûts aux clubs de sport concernés ?	-	19.06.2019
18_POS_090	Postulat Anne Baehler Bech et consorts - Pour un Centre de compétence de la consommation énergétique vaudoise des bâtiments et des ménages	-	27.11.2019
18_POS_096	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - Surpopulation carcérale et manque de places de détention : il y a urgence !	-	12.12.2019
19_POS_130	Postulat Stéphane Balet et consorts - Pour une mise en place rapide d'un statut unifié pour tous les corps de police du canton de Vaud	-	19.03.2020
18_MOT_034	Motion Fabienne Freymond Cantone et consorts - Pour une uniformité des taxations des interventions policières dans tout le canton	19.03.2019	19.03.2020
19_POS_129	Postulat Serge Melly et consorts - Police coordonnée vaudoise : pour une gouvernance et un commandement unifiés	-	19.03.2020

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai réponse CE
19_RES_036	Résolution Patrick Simonin et consorts au nom de la commission 19_INI_014 - Pour que le Conseil d'État appuie tout renforcement du "Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives", visant à instituer des mesures plus efficaces afin de dissuader les comportements violents lors de manifestations sportives.	21.01.2020	21.04.2020
18_INI_007	Initiative Séverine Evéquoz et consorts - Lutte contre les néophytes envahissantes : Agir à la source !	28.05.2019	28.05.2020
19_POS_148	Postulat Andreas Wüthrich et consorts - Le bois, énergie renouvelable par excellence, ne doit pas être dévalorisé par des transports exagérés	-	04.06.2020
19_MOT_090	Motion Anne Baehler Bech et consorts - Une avancée pour la protection du climat	04.02.2020	04.02.2021
18_POS_098	Postulat Alexandre Rydlo et consorts au nom du groupe socialiste - Pour le développement d'un Plan Lumière cantonal aux fins de lutter contre la pollution lumineuse	04.02.2020	04.02.2021
20_POS_187	Postulat Séverine Evéquoz et consorts - Valoriser le fonds cantonal pour la protection de la nature.	-	04.02.2021
19_POS_133	Postulat Sabine Glauser Krug et consorts - Installations de téléphonie mobile 5G : le canton a un rôle à jouer !	04.02.2020	04.02.2021
19_MOT_103	Motion Régis Courdesse et consorts au nom du groupe Vert'libéral - Constitution d'un fonds pour soutenir les investissements dans l'énergie solaire photovoltaïque.	16.06.2020	16.06.2021
20_POS_216	Postulat Pierre Dessemontet et consorts - Pour une aide cantonale généralisée au développement du chauffage à distance à base énergétique renouvelable.	-	16.06.2021
19_POS_151	Postulat Pierre-André Romanens et consorts - L'hydrogène fait-il partie des énergies de demain pour le Canton de Vaud ?	16.06.2020	16.06.2021
18_POS_043	Postulat Christian Van Singer - Postulat Christian van Singer et consorts - Un canot de sauvetage à défaut d'un pont RPC : Adapter le soutien au photovoltaïque aux nouvelles dispositions fédérales	16.06.2020	16.06.2021
18_POS_099	Postulat Pierre Dessemontet et consorts - Quel avenir pour les réseaux de gaz de ville après la transition énergétique ? Pour que le Canton étudie la faisabilité technique et économique de l'emploi de différentes sources de gaz méthane d'origine non-fossile	16.06.2020	16.06.2021
19_MOT_067	Motion Migration Antilope - Motion Valérie Schwaar et consorts - Développement d'un radar "bruit". Pour que le canton de Vaud s'associe aux travaux initiés par le canton de Genève.	23.09.2020	22.09.2021
21_RES_13	Résolution José Durussel - Les loups; une situation devenue incontrôlable?	31.08.2021	29.11.2021
19_POS_177	Postulat Sabine Glauser Krug et consorts - Wi-Fi free - We feel free	10.12.2020	09.12.2021
20_POS_195	Postulat Fabien Deillon et consorts - Chien de soutien émotionnel au service des victimes	20.01.2021	19.01.2022
19_MOT_093	Motion Léonore Porchet et consorts - Agression homo/bi/transphobes : des chiffres indispensables !	20.01.2021	19.01.2022
20_POS_189	Postulat Florence Gross et consorts - REGIO : quel bilan après plus d'une année ?	20.01.2021	19.01.2022
19_POS_146	Postulat Nathalie Jaccard et consorts - Des mesures efficaces contre le festival des déchets dans le lac.	10.02.2021	09.02.2022
21_POS_11	Postulat Georges Zünd et consorts - Pour des mesures d'assainissement du parc immobilier vaudois qui ne dissuadent pas les propriétaires de les mettre en œuvre.	03.03.2021	02.03.2022
21_POS_12	Postulat Jean Tschopp et consorts - Un climat assaini pour des logements abordables	03.03.2021	02.03.2022
21_POS_10	Postulat Valérie Induni et consorts - Pour une participation de l'État aux mesures d'assainissement du parc immobilier vaudois et un renforcement de la protection des locataires lors de travaux de rénovation / assainissement énergétique	03.03.2021	02.03.2022

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai réponse CE
19_POS_153	Postulat Nathalie Jaccard et consorts - PlasTique-tac-tic-tac... ton temps est compté.	03.03.2021	02.03.2022
20_POS_225	Postulat Cloé Pointet et consorts - Un peu de bon sens, trions avant l'incinération !	03.03.2021	02.03.2022
20_POS_20	Postulat Anne-Laure Métraux-Botteron et consorts - L'économie circulaire pour renforcer l'attractivité du Canton de Vaud ; sortir de l'ère du tout-jetable	18.05.2021	18.05.2022
20_INI_025	Initiative Vassilis Venizelos et consorts - 300 millions pour une relance favorable à la transition énergétique !	15.06.2021	15.06.2022
21_POS_25	Postulat Alice Genoud et consorts - Redonnons vie à nos terres enterrées sous le bitume: Pour un plan de désimperméabilisation des sols	12.10.2021	12.10.2022
21_MOT_29	Motion Jérôme Christen et consorts au nom Les Libres - Emballons-nous contre le suremballage !	15.12.2021	15.12.2022
22_INT_117	Interpellation Marc-Olivier Buffat et consorts - 5G	20.09.2022	19.12.2022
22_INT_128	Interpellation Nicola Di Giulio - Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) du 13 septembre 2011. Est-ce un vœu pieux ?	04.10.2022	02.01.2023
21_POS_38	Postulat Léonard Studer et consorts - Pour renforcer la protection des narcisses dans nos prairies	18.01.2022	18.01.2023
21_POS_30	Postulat Nathalie Jaccard et consorts - N'en jetez plus, il y en a assez !!!	29.03.2022	29.03.2023
21_INI_3	Initiative José Durussel et consorts - Accroissement des populations de loups: les intérêts des zones de montagne sont-ils suffisamment pris en compte?	29.03.2022	29.03.2023
22_INT_172	Interpellation Pierre Zwahlen et consorts - Protégeons 30% du territoire en faveur de la biodiversité – comme 190 Etats s'y engagent	17.01.2023	17.04.2023
23_DET_2	Détermination José Durussel - Le loup maintenant dans la bergerie	-	04.07.2023
22_PET_6	Pétition Pour l'obtention d'un chien d'assistance judiciaire accompagnant la Police cantonale et la Gendarmerie vaudoise	02.05.2023	08.08.2023
21_MOT_27	Motion Pierre-André Romanens et consorts - L'énergie propre c'est possible	23.08.2022	23.08.2023
23_RES_13	Résolution José Durussel et consorts - Stop à la violence et aux déprédations en marge des matchs de football	06.06.2023	04.09.2023
23_INT_93	Interpellation Sébastien Pedroli - Des polluants éternels dans le canton de Vaud?	06.06.2023	04.09.2023
23_INT_107	Interpellation Thanh-My Tran-Nhu et consorts au nom Groupe socialiste - Trois clubs de foot vaudois en première division : victoire ou autogoal ?	20.06.2023	18.09.2023
23_INT_104	Interpellation Laurence Cretegnny et consorts - Principe de subsidiarité appliqué aux enfants placés qui font un apprentissage	20.06.2023	18.09.2023
23_QUE_40	Simple question Olivier Petermann et consorts - Combien de meutes de loups à l'avenir dans le Jura vaudois	-	06.10.2023
23_QUE_43	Simple question Yvan Pahud et consorts - Simplification des procédures pour l'installation de pompe à chaleur, à quand la même mesure pour les chaudières aux pellets qui sont un chauffage renouvelable ?	-	12.10.2023
23_QUE_48	Simple question Loïc Bardet et consorts - Protection de la biodiversité : où en est réellement le Canton de Vaud ?	-	26.10.2023
23_INT_121	Interpellation Valérie Zonca et consorts au nom des Vert-e-s - Cyanobactéries : se méfier des eaux qui dorment	22.08.2023	20.11.2023
22_PET_10	Pétition Dégâts causés par les corvidés aux cultures et aux biens : mise en place d'un plan d'actions concrètes, immédiates et efficaces d'ici la fin de l'année 2022.	22.08.2023	22.11.2023
23_INT_124	Interpellation Florence Gross et consorts - Tir de sangliers par le corps de gardiennage et vente de viande : un bilan nécessaire	29.08.2023	27.11.2023

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai réponse CE
23_INT_136	Interpellation Charles Monod et consorts - Règlement d'application de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), en pleine concertation avec les communes et leurs faitières, dans quel délai ?	05.09.2023	04.12.2023
23_RES_18	Résolution José Durussel et consorts - Le Conseil d'État sera-t-il prêt.?	19.09.2023	18.12.2023
23_INT_149	Interpellation Julien Eggenberger et consorts - Compensation, réparation et confusion environnementales autour de l'enneigement artificiel dans le secteur des Mosses	26.09.2023	25.12.2023

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité pour l'année 2023.

DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) pour l'année 2023 était composée de Madame Laurence Cretegy et de Monsieur Jacques-André Haury.

Introduction

La sous-commission a effectué les entretiens et visites des services et entités suivants :

- Secrétariat général (SG-DSAS), nouveau secrétaire général entré en fonction le 01.02.23
- Direction générale de la santé (DGS), nouveau directeur général entré en fonction le 01.11.23
 - Hôpital Riviera-Chablais (HRC)
 - Pharmacie cantonale
 - Nouvelle centrale d'appels sanitaires entrée en fonction le 12.10.23
 - Infirmière de liaison CHUV – Bureau régional d'information et d'orientation (BRIO)
 - Médecin cantonal
 - Responsables du projet « Reformier »
- Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), directeur général entré en fonction le 01.01.23, direction financière avec directeur intérimaire et nouveau directeur entrant en fonction le 01.03.24
 - Hôpital de Cery
 - Service des troubles du spectre de l'autisme et apparentés (STSA)
 - Division interdisciplinaire de santé des adolescents (DISA)
 - Service de gériatrie du CHUV
 - Institut de radiophysique (IRA)
- Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

La sous-commission exprime ses remerciements pour l'accueil qui lui a été réservé dans toutes les entités visitées et pour la transparence des informations fournies à sa demande. Dans un but de concision, ce rapport ne portera que sur les éléments qui lui ont paru particulièrement significatifs.

Surcharge de la chaîne hospitalière : de la centrale d'appels sanitaires, aux urgences puis à l'hôpital ou aux EMS

Cette année, la sous-commission a construit une partie de son travail en suivant la chaîne allant de l'appel urgent à l'hospitalisation et à l'EMS. Plusieurs observations touchant à cette chaîne d'urgence ont été, par cohérence, regroupées ci-dessous bien qu'elles soient destinées aux différents services du département. Sur cette chaîne, qui est chroniquement surchargée, la sous-commission fait les constatations suivantes :

Centrales d'appels sanitaires

Le 144 et la Centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG) emploient des personnes qui sont des professionnelles de la santé (infirmière et infirmier urgentiste, ambulancière et ambulancier principalement) et qui reçoivent une formation complémentaire très spécialisée avant d'entrer en fonction. Ce sont de fait des régulatrices et régulateurs sanitaires, profession très spécifique, qui pourtant ne dispose pas d'un curriculum de formation bien établi et ne constitue pas une profession reconnue par la loi sur la santé publique (LSP).

1^{re} observation

Formation des régulatrices et régulateurs sanitaires

Les centrales d'appels sanitaires ont recours à des personnes professionnelles de la santé qui exercent la fonction très spécifique de régulatrices et régulateurs sanitaires qui n'est pourtant pas reconnue par la loi sur la santé publique (LSP) et ne dispose pas d'un curriculum de formation défini. Cette fonction ne bénéficie donc pas d'une formation standardisée et certifiée pourtant nécessaire à la qualité de la prise en charge.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'opportunité d'introduire, dans la liste des professions reconnues par la LSP, celle de régulatrice et régulateur sanitaire et d'en définir la formation et la certification.*

Centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG) et médecins de garde

En 2023, la CTMG a géré près de 130'000 appels provenant de patient·e·s, des dispositifs Secutel et de partenaires (médecins, Centre médico-social – CMS, etc.). Parmi tous ces appels, on estime à 10-12% la part de ceux qui conduisent à diriger la patientèle vers le centre d'urgence du CHUV (environ 2800) ou celui d'un autre hôpital public.

En 2002, a été introduit dans la LSP l'article 91a imposant aux membres des professions médicales le « devoir de participer aux dispositifs de garde et d'urgence ». Cet article visait à adapter le cadre légal afin que les médecins aient l'obligation de s'inscrire dans les tournus de garde assurés jusqu'alors de façon bénévole. Vingt-deux ans plus tard, quel bénéfice la population retire-t-elle de cette obligation légale ?

Il est à constater que, d'une part, la CTMG, tout récemment installée dans les mêmes locaux que les centrales d'alarme (144, Police et Feu), est périodiquement surchargée. De janvier 2023 à janvier 2024, le nombre d'appels est passé de 11'340 à 15'861, soit une augmentation de près de 40% ! Il n'est pas compté dans ces derniers chiffres les appels abandonnés au terme d'une trop longue attente.

D'autre part, les services d'urgence des hôpitaux publics voient augmenter, d'année en année, le nombre de personnes qui se présentent à leur service d'urgence. À titre d'exemple, les urgences du CHUV ont reçu près de 50'000 patient·e·s en 2023, soit une augmentation de 30% en dix ans.

S'agissant de l'offre, elle a aussi passablement évolué au cours des vingt dernières années. D'un côté, de plus en plus, les médecins, y compris celles et ceux travaillant à temps partiel, refusent d'être atteignables par leur propre patientèle hors des heures de consultation. De l'autre, diverses permanences publiques ou privées sont ouvertes dans le canton, avec des horaires variables ; elles sont souvent fermées la nuit. Il est à noter que toutes sont consultables sur l'application pour téléphone mobile et sur le site « Urgences santé »²⁴.

Il faut encore évoquer la situation de médecins qui, le jour de leur garde, ne fixent aucun rendez-vous à leur patientèle pour pouvoir accueillir des urgences...et n'en reçoivent presque aucune. Cette sous-sollicitation chronique a conduit à l'interruption pour trois mois de la garde gynécologique de premier recours dans trois régions du canton ; elle semble compromise dans la quatrième (Lausanne).

Dans les quatre régions sanitaires du canton, des équipes mobiles constituées d'infirmières et d'infirmiers se rendent au domicile des patient·e·s pour estimer leur état et les soins nécessaires. À Lausanne, Docadom, entreprise privée, offre une prise en charge médicale à domicile (diagnostic et traitement) pour certaines situations qui sont ainsi dispensées d'un transfert aux urgences du CHUV ; pourtant, Docadom n'est pas intégré dans le dispositif de la garde médicale de la région lausannoise.

²⁴ <https://www.medigo.ch/situationactuelle>

2^e observation

Avenir de la Centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG) et de la garde médicale

Depuis 2002, les membres des professions médicales ont l'obligation légale de participer aux dispositifs de garde et d'urgence. Néanmoins, la CTMG et les services d'urgence des hôpitaux publics sont périodiquement surchargés.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur le bilan qu'il tire de cette disposition légale et sur sa stratégie pour la mettre en adéquation avec les besoins de la population et les moyens disponibles.

Admissions aux urgences du CHUV

Les admissions aux urgences du CHUV continuent leur progression, passant de 38'000 en 2011 à 45'000 en 2023. La surcharge se produit principalement aux heures de nuit et les week-ends. Des pourparlers sont en cours avec les centres d'urgence privés pour qu'ils étendent leurs heures d'ouverture et déchargent d'autant les urgences du CHUV. Par ailleurs, la suroccupation des lits du CHUV oblige souvent la patientèle à demeurer plusieurs jours aux urgences, ce qui contribue à leur engorgement.

Séjours inappropriés

Le manque de lits de dégagements (EMS ou lit C²⁵) oblige le CHUV à garder dans des lits A un certain nombre de patient·e·s qui n'ont plus besoin de soins aigus, ce qui bloque des lits pour des personnes qui sont ainsi retenues dans le service des urgences. De leur côté, les assureurs remboursent au prix des lits C les séjours qui ne sont plus justifiés en lit A. Pour le CHUV, cela représente le manque à gagner suivant :

		Nbre de jours d'attente C CHUV	Coût moyen par jour CHF	Revenu moyen par jour CHF	Manco par jour CHF	Manco par an CHF
Attente C	Psychiatrie	11'548	750.-	287.-	462.-	5'335'176.-
Attente C	Somatique	16'566	909.-	335.-	574.-	9'508'884.-
Total						14'844'060.-

Orientation à la sortie du CHUV

Dans ses entretiens avec la responsable des infirmières et infirmiers de liaison et avec la cheffe du service de gériatrie, la sous-commission a tenu à être renseignée sur le respect de la volonté des personnes qui désirent retourner à domicile plutôt que d'être placées en EMS après leur séjour en soins aigus. La sous-commission salue la volonté exprimée, notamment dans le programme « Vieillir 2030 » du Conseil d'État, de privilégier le retour à domicile aussi souvent que possible, en apportant au besoin l'aide et les aménagements nécessaires. À ce sujet, des efforts sont effectués, notamment auprès des médecins traitants, pour que les dispositions soient prises assez tôt pour permettre le maintien ou le retour à domicile.

Lits d'EMS

Le Programme d'investissements de modernisation des établissements médico-sociaux (PIMEMS) 2017-2021 a été sous-dimensionné. La DGCS a notamment refusé trois projets, pour un total de 400 lits d'EMS non reconnus d'intérêt public, c'est-à-dire qui n'auraient pas recouru au financement de l'État. Le projet PIMEMS 2022-2027 prévoit la construction de 100 lits supplémentaires par an. Cependant, les projets d'EMS non reconnus d'intérêt public ne figurent pas dans ce projet, au motif que le dispositif légal n'y est pas adapté. La sous-commission s'étonne de constater que les adaptations légales nécessaires n'aient pas été anticipées.

²⁵ Lit A : soins aigus, lit B : réadaptation, lit C : soins de longue durée

3^e observation

Intégration des EMS non reconnus d'intérêt public dans le Programme d'investissements de modernisation des établissements médico-sociaux (PIMEMS)

Le PIMEMS 2017-2021 était sous-dimensionné et la réalisation d'EMS non reconnus d'intérêt public refusée. Le PIMEMS 2022-2027 prévoit de combler, en partie, la pénurie de lits en EMS, mais les projets d'EMS non reconnus d'intérêt public sont à nouveau refusés dans ce programme.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les motifs qui l'empêchent d'intégrer les projets d'EMS non reconnus d'intérêt public dans le PIMEMS 2022-2027.*

Hospitalisation à domicile

La sous-commission salue les efforts entrepris pour apporter au domicile ou dans l'EMS des soins qui permettent d'éviter ou d'abrèger une hospitalisation. Elle constate que des offres émanant du secteur privé (La Source à domicile, Docadom, etc.) complètent l'offre publique et qu'une collaboration tend à se développer avec elles.

Rôle des pharmaciennes et des pharmaciens

La Société vaudoise de pharmacie (SVPh) et la DGS invitent régulièrement la population à faire appel aux pharmaciennes et pharmaciens avant de recourir aux services de la médecine. De bonnes relations existent entre la pharmacienne cantonale et le président de la SVPh, notamment au travers d'un partenariat public-privé. Toutefois, la compétence légale (fixées au niveau fédéral) des pharmaciennes et pharmaciens en matière de prescription médicamenteuse limite leur pouvoir d'intervention.

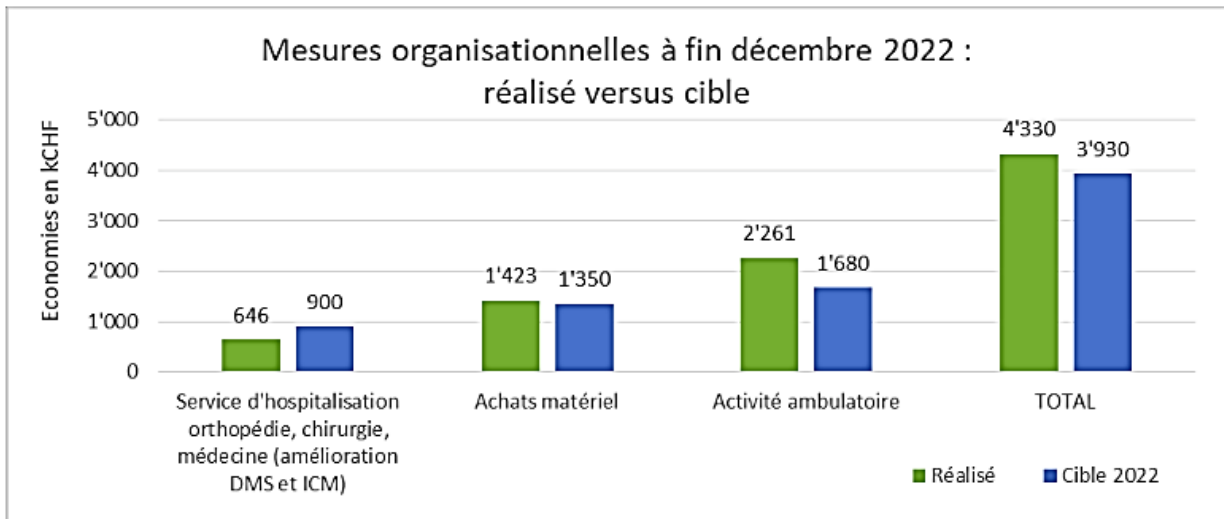
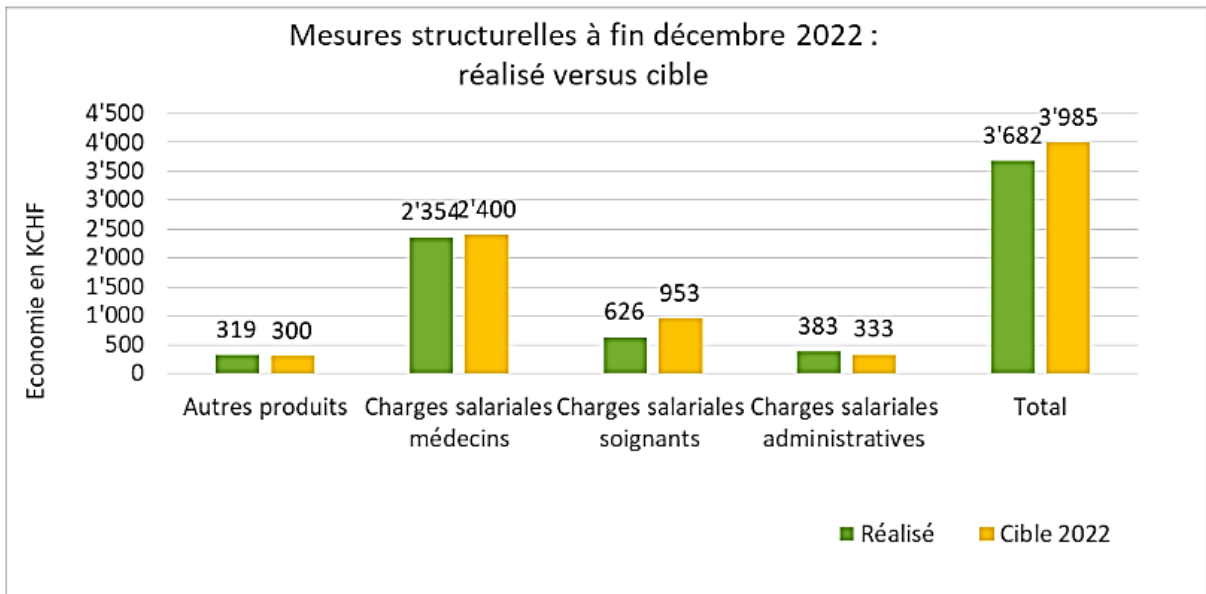
Les exigences rappelées aux pharmacies en matière de préparation des semainiers, exigences qui ne sont pas imposées aux soins à domicile, ont fait l'objet d'une vérification par la sous-commission. En particulier, un arrêt du Tribunal fédéral a distingué ces deux activités.

Direction générale de la santé publique (DGS)

Hôpital Riviera Chablais (HRC)

La sous-commission a procédé à une visite de cet hôpital public intercantonal. Elle a obtenu tous les renseignements sollicités, démontrant que cet hôpital est parvenu à corriger plusieurs de ses « défauts de jeunesse ». Un effort particulier a été fait pour développer son implantation dans la population, autant auprès de la patientèle que des partenaires (médecins, EMS, CMS, etc.). À noter que l'HRC a maintenu le statut de médecin agréé pour les membres du corps médical qui n'interviennent que ponctuellement sur son site.

La sous-commission a été particulièrement impressionnée par les efforts réalisés en vue de rétablir l'équilibre financier de cet hôpital.



DMS : durée moyenne de séjour ; ICM : indice de case mix

Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)

Centre de chirurgie ambulatoire de Beaumont

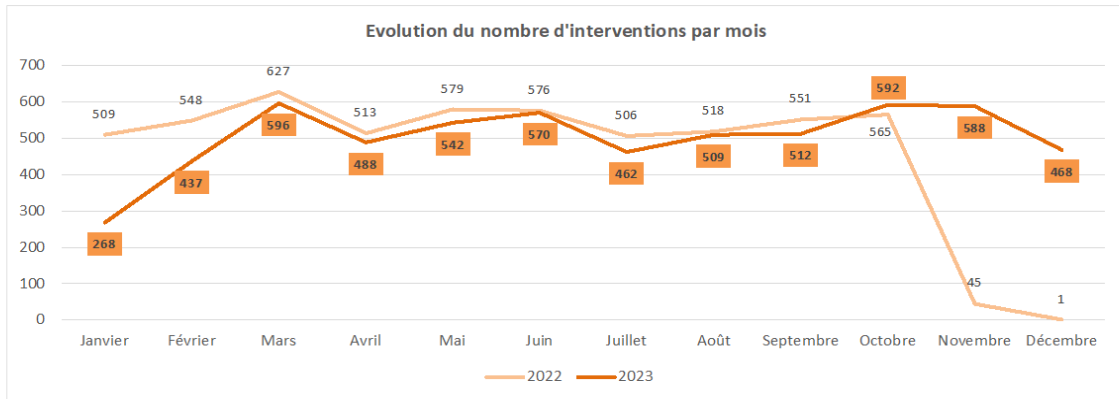
Fermé et repris par le CHUV à la fin octobre 2022, le Centre de chirurgie ambulatoire de Beaumont a repris une activité le 11 janvier 2023. À la différence de son exploitation précédente, aucune chirurgienne ou aucun chirurgien de la ville n'y a accès, à l'unique exception d'un chirurgien-pédiatre.

L'activité en 2023 s'établit comme suit :

CENTRE DE CHIRURGIE AMBULATOIRE

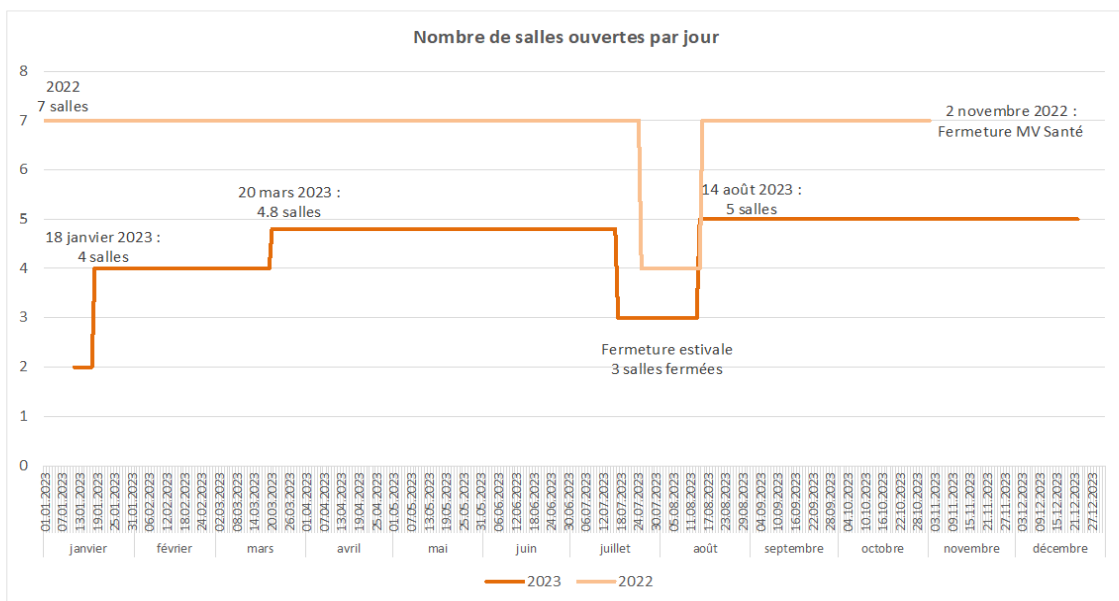
Relevé d'activité à fin décembre 2023

1. Activité mensuelle du centre de chirurgie ambulatoire



Suite à la reprise par le CHUV, l'activité du centre de chirurgie ambulatoire a débuté le 11 janvier 2023. La montée en puissance du centre s'est faite de façon progressive.

Le nombre d'interventions 2022 correspond uniquement au nombre d'interventions faites par les opérateurs du CHUV.



Les ouvertures des salles d'interventions ont été faites de façon progressive et en fonction des ressources. Depuis le 14 août, l'activité est faite sur 5 salles.



On comptabilise ainsi 6032 interventions en 2023. À titre de comparaison, en 2021, dernière année complète avant la reprise par le CHUV, le centre ambulatoire de Beaumont avait assuré la réalisation de 8543 interventions dont 6476 interventions par les médecins du CHUV et 2067 interventions par des chirurgiennes et chirurgiens de la ville.

Temps de rotation entre les opérations

La rentabilité d'un bloc opératoire est largement conditionnée par l'intervalle de temps séparant deux interventions. Ce temps « de rotation » varie fortement d'un bloc opératoire à l'autre. La sous-commission a appris que le temps de rotation dans le bloc chirurgical principal du CHUV était souvent le double de celui mesuré dans le bloc opératoire de l'Hôpital orthopédique. Le directeur général du CHUV a justifié cette différence par la nature des interventions qui rendrait leur durée plus prévisible à l'Hôpital orthopédique, explication qui n'a pas convaincu la sous-commission.

4^e observation

Gestion des blocs opératoires

Les temps de rotation entre les opérations sont très différents selon les blocs opératoires au sein du CHUV.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les motifs qui justifient de grandes disparités dans les temps de rotation entre les divers blocs opératoires du CHUV.*

Chirurgie robotique

Le développement de la chirurgie assistée par robot constitue le plus grand progrès que connaît la chirurgie depuis quelques années. Cette chirurgie moins invasive et moins traumatique pour la patientèle, diminue les complications et raccourcit les durées d'hospitalisation. Le CHUV dispose, dans son nouveau bloc opératoire ouvert en 2021, d'un robot Da Vinci, commercialisé par l'entreprise Intuitive à Aubonne. Il dispose depuis peu d'un prototype Dexter, développé par Distalmotion, à Épalinges, en collaboration avec l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). La chirurgie robotique constitue donc un axe de développement très prometteur, autant pour la médecine que pour l'industrie et la recherche universitaire vaudoises, qui place le CHUV dans le peloton de tête mondial.

Consultation de dysphorie de genre

La sous-commission ayant été informée d'un cours donné aux pédiatres du CHUV sur la « diversité de genre à l'adolescence » par la Division interdisciplinaire de santé des adolescents (DISA), elle s'est interrogée sur la présentation qui n'abordait la transition que sous ces aspects positifs, sans aucune allusion aux pathologies psychiatriques liées aux demandes de transition ni sur les risques des traitements. Sa rencontre avec les responsables de la DISA ne l'a pas complètement rassurée sur ce point. Toutefois, son inquiétude est tempérée par le fait que le nombre annuel de nouvelles et nouveaux mineurs chez lesquels une hormonothérapie est initiée (blocage de puberté ou transition de genre) se limite à une petite dizaine, stable entre 2021 et 2023.

Sécurité au CHUV, notamment sur le site de Cery

Pour faire face aux incivilités et violences menaçant le personnel voire la patientèle, lesquelles tendent à augmenter dans les établissements du CHUV, notamment dans le service des urgences, l'établissement engage du personnel d'entreprise de sécurité privée, pour un montant estimé à 3,5 millions par an.

Sur le site de Cery, la sous-commission a pu constater que la sécurité à la fois de la patientèle et du personnel avait fait l'objet de diverses mesures d'amélioration, notamment l'installation d'un groupe électrogène de secours en novembre 2023, nécessaire au maintien de la sécurité du site.

Depuis l'été 2023, des ressources financières supplémentaires ont permis d'engager du personnel en sus, permettant ainsi de passer de 5 à 8 infirmières et infirmiers sur 24h répartis sur de meilleures tranches horaires. En outre, sur un site comptant plus de 200 lits, il n'y avait, jusqu'ici, qu'un seul employé de sécurité en permanence, dotation qui a été portée depuis mi-janvier 2024 à deux agents de sécurité de 9h à 18h. Le personnel soignant doit être doté d'un bip d'alarme pour appeler à l'aide des collègues et l'un des agents de sécurité. Toutefois, il est très difficile pour une ou un soignant de se libérer lorsqu'il est seul pendant la nuit en charge de 18 patient·e·s.

Il est à prendre en considération que depuis la nouvelle construction, Cery a perdu 5 lits.

Une pression supplémentaire s'exerce dès lors sur le personnel qui doit sans cesse chercher à abrégier la durée des séjours et accueillir de nouvelles et nouveaux patients. C'est en fait l'idée de la psychiatrie « tout ambulatoire » qui est remise en cause.

Pour atteindre un risque zéro (!) en matière de suicide, des treillis grillagés ont été disposés sur toutes les terrasses du nouveau bâtiment, contrastant désagréablement avec la volonté d'ouverture exprimée par l'architecture. Une amélioration est programmée, mais retenue par des motifs financiers.

Notons aussi l'absence de médecin de formation somatique dans les institutions psychiatriques du Canton. Dès lors, la patientèle doit être transportée dans un hôpital public pour contrôle d'un plâtre, des maux de ventre, etc. Cela nécessite, à chaque fois, l'accompagnement par une infirmière ou un infirmier, souvent pendant une longue attente, ce qui crée un manque d'effectif dans le service pour de nombreuses heures.

5^e observation
Sécurité sur le site de Cery

Les moyens sécuritaires établis sur le site de Cery demeurent très limités et mettent en danger à la fois la patientèle et le personnel soignant.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la gestion de la sécurité sur le site de Cery, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments.*

6^e observation
Prise en charge des situations somatiques dans les hôpitaux psychiatriques

Dans les hôpitaux psychiatriques, l'absence de médecin de formation somatique alourdit la prise en charge des situations de médecine courante touchant la patientèle hospitalisée pour des troubles psychiatriques.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la gestion de la médecine somatique dans les établissements psychiatriques du canton.*

Institut de radiophysique IRA

Cet institut, rattaché au CHUV, joue un rôle majeur dans le fonctionnement de tous les processus utilisant des rayonnements ionisants, autant en matière de diagnostic que de traitement. Il assure la radioprotection des 10'000 Vaudoises et Vaudois qui sont exposés dans leur travail à des radiations, autant dans les hôpitaux et cliniques que dans les cabinets privés. La grande majorité des services de radiologie de Suisse romande sont sous contrat avec l'IRA. En outre, l'IRA fonctionne comme expert de référence tant sur le plan suisse que sur le plan international.

Sur le plan suisse, les collaboratrices et collaborateurs de l'IRA s'occupent de la qualité radiopharmaceutique de toutes les pharmacies. Ils ont également des mandats pour l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Ils forment et apportent leur enseignement aux médecins, Service du feu, Protection civile, Police, etc.

Sur le plan international, ils font partie du Centre national d'alarme (CENAL), et sont prêts à intervenir dans le monde entier. Ils apportent les recommandations sur la radioactivité.

Actuellement, l'IRA est locataire de locaux vétustes appelés à être démolis et voit son bail se terminer au 31 mars 2027. Dans l'intervalle, un nouveau bâtiment, qui accueillera aussi le Laboratoire suisse d'analyse du dopage (LAD), doit être construit sur le site de Cery. Le concours de projet a été lancé en 2022. La sous-commission s'est penchée sur l'agenda de ce déménagement et craint qu'il ne soit pas possible de s'y tenir.

7^e observation

Nouveaux locaux pour l'Institut de radiophysique (IRA)

L'IRA doit quitter ses locaux vétustes et dont le bail arrive à échéance pour emménager dans un nouveau bâtiment sur le site de Cery, dont la construction semble accuser un important retard.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'agenda du déménagement de l'IRA sur le site de Cery et sur les solutions envisagées si le calendrier n'était pas respecté.*

Service des troubles du spectre de l'autisme et apparentés (STSA)

Le nombre de diagnostics de troubles du spectre autistique (TSA) explose dans tous les pays, et les délais d'attente pour un bilan sont souvent de plusieurs mois au STSA, toutefois sensiblement plus courts que dans les autres pays. En diagnostiquant très tôt les enfants, souvent avant deux ans, le but est de prévenir des troubles du développement incompatibles avec la scolarisation, y compris des troubles du comportement en classe, parfois violents.

Chez les adultes, ces TSA peuvent conduire à des troubles psychiatriques, notamment dépression et *burn-out*. L'Assurance invalidité (AI) a mis sur pied un programme « Andiamo » visant, après diagnostic d'un TSA, à orienter les bénéficiaires vers des postes de travail qui ne les exposent pas au déclenchement de leur trouble. Mais le STSA est insuffisamment équipé pour la prise en charge d'adultes.

Par ailleurs, le STSA dispose d'antennes dans l'Ouest et dans le Nord vaudois, mais pas dans l'Est du canton.

8^e observation

Prise en charge de l'autisme sur l'ensemble du canton

La prise en charge des enfants atteints de troubles du spectre autistique (TSA) par une équipe mobile du Service des troubles du spectre de l'autisme et apparentés (STSA) ne paraît pas assurée dans l'Est vaudois.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur son intention de développer une antenne STSA dans l'Est vaudois.*

Bureau sanitaire des manifestations (BUSAMA)

Les exigences du BUSAMA ont fait l'objet de critiques que la sous-commission a tenu à éclaircir. Il apparaît que c'est le rappel des exigences légales en matière de sécurité sanitaire par le médecin cantonal, il y a deux ans, qui a été considéré comme des contraintes supplémentaires. Or, la seule exigence nouvelle est la présence permanente d'une ambulance lors des concours de motocross.

Le BUSAMA se soucie de la sécurité sanitaire de l'ensemble des personnes réunies sur le lieu d'une manifestation, participant·e·s (par exemple sportives et sportifs), organisation, public. Le BUSAMA vise à assurer la prise en charge des problèmes sanitaires sur le lieu de la manifestation plutôt qu'un transfert des cas vers les services d'urgence et leur engorgement. C'est pourquoi il pose, en fonction des manifestations prévues, les exigences définies dans le tableau ci-après :

Classification par type de paliers comme aide au dimensionnement du DMS

	Conditions/Risques	Exemples	Dimensionnement DMS
Palier 0 DMS non requis si toutes les conditions sont remplies de manière cumulative	<ul style="list-style-type: none"> Présence de moins de 1'500 personnes en même temps (au pic de fréquentation) Durée de la manifestation inférieure à 3 heures d'affilée Pas d'activité à risque pour les participant-e-s actif-ve-s Faible risque d'accident envisageable pour le public ; Délai d'intervention des secours professionnels assuré en moins de 15 min 	Tournois de Jass, de cartes, loto, différentes assemblées, nettoyage du lac etc., expositions, musées, spectacles dans une salle de théâtre, marchés de village, vide grenier/dressing, etc.	Pas de nécessité de DMS selon l'analyse des risques et des conditions.
Palier 1 DMS comportant des risques faibles à modérés si toutes les conditions sont remplies de manière cumulative	<ul style="list-style-type: none"> Présence de plus de 1'500 (jusqu'à environ 2'500) personnes en même temps (au pic de fréquentation) Durée de la manifestation supérieure à 3 heures d'affilée Activité à risque faible pour les participants actifs Faible risque d'accident envisageable pour le public Délai d'intervention des secours professionnels assuré en moins de 15 min 	Cirque, foire/comptoir commercial, spectacle musical assis, rencontres sportives, etc.	DMS composé de secouristes en binôme (non professionnel de la santé) de niveau minimum 2 selon IAS. Leur nombre doit être adapté selon l'analyse des risques et des conditions.
Palier 2 DMS comportant des risques modérés à importants dès qu'un(e) des conditions/risques est identifié(e)	<ul style="list-style-type: none"> Manifestation dès 2'500 personnes ou plus (au pic de fréquentation) Activité à risque pour les participants et/ou les spectateurs Topologie et/ou lieu à risque pour les participants et/ou les spectateurs Activité à risque modéré à important pour les participants actifs Risque modéré à important envisageable pour le public/spectateurs Délai d'intervention des secours professionnels de plus de 15 min ; Consommation d'alcool et/ou d'autres substances Toute activité jugée à risque par le BUSAMA et/ou redimensionnée lors d'une édition précédente 	Course à pied et activités intenses (marathon, triathlon), concours hippique (concours complet, cross, endurance, saut), course de moto vs moto-cross, voiture/rallye, vélo/VTT, giron/rallye de jeunesse, festival, certaines activités lacustres, manifestation avec vente d'alcool durant la nuit, brandons, carnaval, etc.	DMS composé de professionnels de la santé du domaine des soins d'urgence autorisés et de secouristes en binôme (non professionnel de la santé) de niveau minimum 2 selon IAS. Leur nombre doit être adapté selon l'analyse des risques et des conditions.
Palier 3 DMS piloté par la DGS/OMC	Cela correspond à une manifestation de grande ampleur ayant une influence importante sur l'organisation cantonale des urgences préhospitalières ou susceptible de déboucher sur une mise sur pied du plan ORCA, ceci implique coordination avec le dispositif des urgences préhospitalières du service en charge de la santé publique. Dans ce type de cas, il est impératif de contacter le BUSAMA.	Tour de France, Fête des vignerons, Air show, JOJ, Fête fédérale de gymnastique, etc.	Dimensionnement cantonal du DMS.

DMS : Dispositif médico-sanitaire

La sous-commission a pu vérifier que la gestion de ce dispositif était effectuée dans un esprit de dialogue et de transparence, en prenant en compte l'évolution des exigences sociétales et des offres disponibles.

Projet « Reformer »

La sous-commission a rencontré à deux reprises les responsables de ce projet de planification des formations médicales postgraduées, initié en 2013. L'automne dernier, les gouvernements des Cantons romands (à l'exception de Berne) se sont prononcés positivement en vue de la création de l'« Association Reformer » dont la séance constitutive est fixée au 19 avril 2024.

Il convient de relever que la Convention intercantonale sur le financement de la formation médicale postgrade (CFFP) est entrée en vigueur le 01.01.23. Elle prévoit que les cantons d'origine des médecins en formation postgraduée versent 15'000 francs par médecin aux cantons formateurs. Pour 2023, Vaud a ainsi reçu 1,6 million à ce titre.

Remarque

L'année 2024 sera décisive pour l'avenir du projet « Reformer » qui suscite beaucoup d'interrogations, surtout depuis l'introduction de la clause du besoin.

Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

EMS Fondation du Midi, à Nyon

La presse ayant révélé un grave conflit entre la direction et le personnel de cet EMS, la sous-commission a vérifié la façon dont la DGCS gérait ce type de situation. Elle est parvenue à la conclusion que cette gestion était mesurée et adéquate. Le résultat obtenu ne sera toutefois pas vérifiable avant le dépôt du présent rapport.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2023, le DSAS compte 54 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai réponse CE
14_POS_098	Postulat Samuel Bendahan et consorts - pour un congé parental vaudois facultatif subventionné	-	10.12.2015
15_INT_435	Interpellation Jérôme Christen et consorts - intitulée "Aide individuelle au logement : l'outil n'est-il pas adéquat ou faut-il revoir les critères d'octroi"	27.10.2015	27.01.2016
15_POS_118	Postulat Claudine Wyssa et consorts - Analyse des coûts de la prise en charge des personnes dépendantes	22.09.2015	22.09.2016
16_POS_174	Postulat Claire Richard et consorts - Prestations sociales : adéquation entre l'effort administratif et le bénéfice engendré pour le bénéficiaire ?	21.03.2017	21.03.2018
18_MOT_031	Motion Nicolas Croci Torti et consorts - La Bourse ou le travail ?	01.05.2018	01.05.2019
18_MOT_024	Motion Claire Richard et consorts - au nom du groupe vert/libéral et du groupe PDC-Vaud libre - Pour un soutien ciblé et efficace aux soins bucco-dentaires	11.09.2018	11.09.2019
19_INT_361	Interpellation Isabelle Freymond - L'Aide du canton n'est pas pour tout le monde.	11.06.2019	11.09.2019
17_POS_236	Postulat Philippe Vuillemin - CHUV - EMS : relever le défi de la vieillesse passe aussi par l'égalité salariale des infirmières	18.09.2018	18.09.2019
18_POS_029	Postulat Guy Gaudard et consorts - AMIANTE : ce n'est pas un problème du passé. Renforçons le principe de précaution	25.09.2018	25.09.2019
16_MOT_101	Motion Julien Eggenberger et consorts - Pour améliorer le traitement des demandes de bourses !	25.09.2018	25.09.2019
18_POS_059	Postulat Grégory Devaud et consorts - Établissement d'un rapport, actuel, sur les effets de seuils ainsi que sur le revenu disponible des ménages vaudois	18.12.2018	18.12.2019
18_POS_061	Postulat Florence Gross et consorts - Optimisation dans le domaine de l'action sociale, où en est-on ?	18.12.2018	18.12.2019
17_POS_247	Postulat François Clément et consorts - Un refuge pour sauver des vies	02.04.2019	02.04.2020
18_POS_101	Postulat Martine Meldem et consorts - Aider davantage des gens du Sud - une responsabilité	09.04.2019	09.04.2020
19_POS_164	Postulat Carine Carvalho et consorts - Pour un soutien professionnel et non-stigmatisant à la réorientation professionnelle des travailleuses et travailleurs du sexe	29.10.2019	29.10.2020
19_MOT_096	Motion Valérie Induni et consorts - Pour un canton sans amiante ajoutée	28.01.2020	28.01.2021
18_POS_080	Postulat Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste - Quel avenir pour les soins à domicile dans notre canton ?	28.01.2020	28.01.2021
20_POS_184	Postulat Pierre Volet et consorts - Des dépenses parcimonieuses et des investissements judicieux dans le domaine social	-	28.01.2021
18_POS_074	Postulat Claire Attinger Doepper et consorts - Pour une politique de soutien financier en faveur des proches aidants	28.01.2020	28.01.2021
18_MOT_051	Motion Guy Gaudard et consorts - L'amiante est un problème de santé publique, il peut tous nous concerner	28.01.2020	28.01.2021
18_POS_078	Postulat Florence Gross et consorts - Des mesures fiscales ciblées pour les proches aidants	04.02.2020	04.02.2021
20_MOT_126	Motion Muriel Cuendet Schmidt et consorts - Pour un soutien renforcé aux proches aidants	04.02.2020	04.02.2021
18_POS_075	Postulat Claire Attinger Doepper et consorts - Aides à la famille : pour une centralisation des aides financières	04.02.2020	04.02.2021
19_MOT_084	Motion Rebecca Joly et consorts - Réglementer la pratique de la médecine complémentaire	03.03.2020	03.03.2021

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai réponse CE
18_POS_094	Postulat Léonore Porchet et consorts - La mort c'est tabou, on en viendra tous à bout	10.03.2020	10.03.2021
19_POS_142	Postulat Amélie Cherbuin et consorts - Pour des prestations complémentaires AVS/AI cantonales adaptées au niveau de vie des Vaudois et des Vaudoises.	10.03.2020	10.03.2021
19_POS_103	Postulat Marc Vuilleumier et consorts - Étendre l'Aide Individuelle au Logement (AIL) à l'ensemble du canton de Vaud	24.11.2020	24.11.2021
20_POS_190	Postulat Jérôme Christen et consorts - Pour une adaptation des critères d'octroi de l'aide individuelle au logement	24.11.2020	24.11.2021
21_INT_126	Interpellation Sébastien Cala et consorts au nom des Député.e.s C. Baux, C. Dubois, C. Cachemaille, Y. Pahud, O. Petermann, P.-F. Mottier, J. Cuérel - Déploiement des Pôles Santé, quel bilan ?	05.10.2021	03.01.2022
19_INI_017	Initiative Léonore Porchet et consorts - Un signe pour les personnes sourdes	10.02.2021	09.02.2022
19_POS_159	Postulat Carine Carvalho et consorts - Comment va la santé des personnes détenues dans les prisons vaudoises ?	10.02.2021	09.02.2022
19_POS_114	Postulat Sylvie Podio et consorts - Pour un second souffle dans la promotion de la santé chez les enfants et les jeunes	10.02.2021	09.02.2022
19_POS_158	Postulat Jean Tschopp et consorts - Faciliter l'accès aux Fécondations in vitro (FIV)	09.03.2021	09.03.2022
21_POS_19	Postulat Nathalie Jaccard et consorts - Lutter contre la pauvreté : une bataille avec une stratégie, s'il vous plaît	16.03.2021	15.03.2022
20_POS_207	Postulat Rebecca Joly et consorts - Pour un revenu de transition écologique dans le canton de Vaud.	16.03.2021	16.03.2022
20_POS_205	Postulat Catherine Labouchère et consorts - – Analyse de l'aide sociale pendant la crise COVID-19 et quelles leçons en tirer pour un déconfinement progressif à succès.	16.03.2021	16.03.2022
20_MOT_9	Motion Arnaud Bouverat et consorts - Pour une mise en œuvre de la CDPH dans le Canton de Vaud et pour une loi sur l'intégration des personnes handicapées qui porte bien son nom.	11.05.2021	11.05.2022
20_MOT_8	Motion Julien Cuérel et consorts - Pour une loi cantonale relative aux droits des personnes en situation de handicap	11.05.2021	11.05.2022
20_MOT_139	Motion Philippe Vuillemin et consorts - Revoir la LPFES à la lumière de l'évolution médico-sociale en EMS.	08.06.2021	08.06.2022
22_INT_143	Interpellation Rebecca Joly et consorts - Solidarité des époux après le divorce : quelles mesures avec la nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral sur les contributions d'entretien après le divorce ?	01.11.2022	30.01.2023
22_INT_159	Interpellation Pierre Zwahlen et consorts - Étendre un projet participatif réussi pour la cohésion et la santé	08.11.2022	06.02.2023
22_POS_9	Postulat Jessica Jaccoud et consorts au nom du groupe socialiste - Double facturation aux assurances maladie : contrôler dans l'intérêt des personnes assurées	15.02.2022	15.02.2023
19_POS_169	Postulat Léonore Porchet et consorts - Santé mentale, on t'aime à la folie.	15.02.2022	15.02.2023
22_INT_165	Interpellation Nicola Di Giulio - La consommation de psychotropes auprès des jeunes fait elle bon ménage ? La prise médicamenteuse dans cette catégorie d'âge, inquiète !	20.12.2022	20.03.2023
21_POS_57	Postulat Catherine Labouchère et consorts - Étude sur la mise en place et les résultats du programme de formations gériatriques dans le canton.	15.06.2022	15.06.2023
22_MOT_21	Motion Georges Zünd et consorts au nom Arnaud Bouverat Julien Cuérel - Introduction du taux unique de cotisations pour le financement des allocations familiales et introduction en parallèle d'un mécanisme de compensation	21.06.2022	21.06.2023
23_INT_48	Interpellation Florence Gross et consorts - Assurons l'hébergement en EMS des Vaudoises et Vaudois par l'implication de l'ensemble des partenaires privés et para-publics	28.03.2023	26.06.2023

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai réponse CE
23_INT_59	Interpellation Hadrien Buclin et consorts - Comment favoriser l'accès aux prestations complémentaires pour toutes et tous les ayants droit ?	25.04.2023	24.07.2023
22_POS_12	Postulat Muriel Thalmann et consorts au nom de l'Intergroupe F - Pour la création d'une plateforme répertoriant toutes les prestations de soins pré- et post-natales	11.10.2022	11.10.2023
22_POS_58	Postulat Julien Eggenberger et consorts - Objectif : zéro primo infection VIH dans le canton de Vaud	11.10.2022	11.10.2023
22_POS_3	Postulat Anne-Laure Métraux-Botteron et consorts au nom de l'Intergroupe F - Pour une meilleure prise en charge psychologique du deuil périnatal	11.10.2022	11.10.2023
23_INT_119	Interpellation Cédric Weissert - Hausse des primes maladies - Pour que les Vaudoises et Vaudois ne passent pas à la caisse	22.08.2023	20.11.2023
22_POS_67	Postulat Jessica Jaccoud et consorts au nom du groupe PS - Motion pour des soins infirmiers forts, y compris dans le canton de Vaud	22.11.2022	22.11.2023
23_INT_142	Interpellation Géraldine Dubuis et consorts - À quand un ou une délégué-e au handicap ?	12.09.2023	11.12.2023

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'année 2023.

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION, DE L'EMPLOI ET DU PATRIMOINE (DEIEP)

La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine pour l'année 2023 était composée de Madame Oriane Sarrasin et de Monsieur Jean-Bernard Chevalley.

Introduction

La sous-commission a effectué les entretiens et visites des entités suivantes :

- Secrétariat général (SG-DEIEP), entretien avec la conseillère d'État et le secrétaire général
 - Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), entretien avec la cheffe et son adjointe
- Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), entretiens avec le directeur général, le directeur Finances, Administration et Support et le conservateur cantonal des monuments et sites, ainsi que visite du chantier Campus Santé (C4) en compagnie des susnommés et du directeur de travaux du C4 (Pragma Partenaires SA) ainsi que de trois chefs de projet C4 de la Direction de l'ingénierie, de l'architecture et de la durabilité (DIAD)
- Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI), entretiens avec le chef de service ; le chimiste cantonal et son adjoint, et visite des locaux ; ainsi qu'avec le responsable de l'Unité économie durable, une cheffe de projet, la directrice et le président de Vaud Promotion
- Service de la population (SPOP), entretien avec le directeur et plusieurs collaboratrices et collaborateurs de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), ainsi que visite du Centre EVAM de Crissier
- Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM), entretien avec la directrice générale et le directeur de la Direction insertion professionnelle et placement.

La sous-commission remercie l'ensemble des personnes l'ayant reçue pour leur très bon accueil, le temps accordé et la qualité des présentations et des renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DEIEP)

Les priorités politiques du DEIEP, telles que présentées par le secrétaire général lors d'une rencontre initiant les visites de la sous-commission pour le rapport 2023, sont l'asile, la durabilité et les conditions-cadres pour la promotion économique et le soutien à l'innovation et à l'industrie. La charge de travail du SG-DEIEP est également marquée par le traitement des dossiers touchant la Caisse de pensions de l'État de Vaud (CPEV) et la quantité de travail administratif à effectuer pour soutenir les services du département. Le SG-DEIEP a été renforcé par l'embauche d'un adjoint au secrétaire général.

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Une question orale d'un député en automne 2023²⁶ attirait l'attention sur un potentiel nombre important de démissions (relativement à l'effectif total) au sein du BEFH. Des éclaircissements sur la situation ont alors été demandés lors d'une visite. Il en est ressorti qu'en 2023, deux personnes (sur dix) ont quitté le Bureau suite à des démissions, et que le Groupe Impact (GI) a été mandaté pour effectuer une analyse du climat de travail. À cette fin, les personnes employées au BEFH, et non celles démissionnaires, ont été interviewées. Ces dernières avaient, dans les années précédant leur démission,

²⁶ (23_HQU_67) Question orale Hadrien Buclin - Problème interne au Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes ?

bénéficié, à leur demande, de plusieurs entretiens avec les ressources humaines des départements concernés, conformément aux dispositions légales en vigueur (loi sur le personnel de l'État de Vaud – LPers et Règlement relatif à la gestion des conflits au travail et à la lutte contre le harcèlement – RCTH). Ces informations n'ont également pas été prises en compte dans l'analyse effectuée par le GI. Les conclusions de l'analyse du climat de travail, que les commissaires ont pu consulter, font état d'un climat de travail satisfaisant. Il est cependant notifié qu'il peut s'agir d'une phase provisoire, et qu'un suivi à six mois est nécessaire. En outre, suite à l'analyse du climat de travail, un poste a vu son taux augmenté de 20% (demande faite et acceptée au budget 2024).

Remarque

La sous-commission restera attentive à ce qu'un suivi de l'analyse du climat de travail menée au sein du BEFH soit effectué durant le printemps 2024, comme préconisé par le Groupe Impact.

Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)

La DGIP est composée de cinq directions : la Direction de l'immobilier et du foncier (DIF), la Direction de l'architecture et de l'ingénierie (DAI), la Direction des achats et de la logistique (DAL), la Direction de l'archéologie et du patrimoine (DAP), et la Direction des finances, administration et support (DFAS).

Direction de l'immobilier et du foncier (DIF)

Sur les 1'300'000m² de surface immobilière que l'État de Vaud utilise pour ses activités (1200 bâtiments, dont 500 chauffés) 262'000m² sont loués. L'objectif de l'État est de devenir propriétaire, afin de pouvoir, entre autres, mieux maîtriser les critères de durabilité (voir par exemple la réponse du Conseil d'État à la simple question Laurent Balsiger - Durabilité - critères équivalents que l'État soit propriétaire ou locataire ? / 23_QUE_33). Il n'est cependant pas toujours aisé de le faire immédiatement ; à l'instar du futur gymnase de Crissier, que l'État louera dès 2024. Ce bâtiment ne pourra pas être acquis avant 2040, car le constructeur souhaite d'abord l'amortir.

Direction de l'architecture et de l'ingénierie (DAI)

La sous-commission s'est rendue sur le chantier du futur Campus santé (C4), à Lausanne Dorigny.

Le Campus santé est appelé C4, quatre C pour quatre partenaires vaudois : la Haute école de santé Vaud (HESAV), la Haute école de santé La Source, la Faculté de biologie et de médecine (FBM) de l'Université de Lausanne (UNIL) et le CHUV. Dès sa mise en fonction, le C4 accueillera entre 700 et 1000 personnes par jour. Il permettra de former en situations cliniques simulées les étudiant·e·s en médecine, en soins infirmiers ainsi que les physiothérapeutes, ergothérapeutes, techniciennes et techniciens en radiologie médicale et les sages-femmes. Le campus est composé :

- d'un centre coordonné de compétences cliniques sur 7300m², dans un bâtiment circulaire ;
- au milieu, d'un bâtiment modulaire rectangulaire comprenant 60 salles d'enseignement théorique et 31 salles d'enseignement pratique ;
- à l'extrémité est, d'un bâtiment regroupant quelque 500 logements pour étudiant·e·s, gérés par la Fondation maisons pour étudiants Lausanne (FMEL).

Ce regroupement de bâtiments permettra d'initier un véritable esprit de campus entre les lieux de formations et les logements. Vu du ciel, il aura la forme d'une manette de jeu vidéo.

La construction de ce campus s'effectuera selon le principe d'entreprises totales et entreprises conventionnelles selon un mix entre les différents bâtiments. La coordination générale est effectuée par une entreprise générale.

Les défis liés à ce chantier sont multiples. Un premier défi est d'ordre géologique puisque l'entier de la construction se trouve sur une nappe phréatique qu'il est nécessaire « d'isoler du bâtiment », mais sans en perturber sa dynamique des fluides. Un second défi est d'ordre archéologique puisqu'au commencement des travaux, un patrimoine archéologique a été découvert sur le site. L'importance des fouilles à réaliser avait été sous-estimée, ce qui a conduit à un retard dans le commencement des travaux. Cet élément amène au troisième défi du chantier, qui doit permettre la rentrée des classes 2026 pour le bâtiment central comprenant les salles d'enseignement.

Remarque

La sous-commission s'interroge sur l'anticipation et la planification des fouilles archéologiques dans l'intégration générale de la planification et la fixation des délais de réalisation du chantier dans son ensemble.

Les différentes mesures prises du point de vue de la durabilité ont été présentées à la sous-commission. Ces mesures, qui respectent le Programme de législation, ont été intégrées au projet initial. Il s'agit par exemple de la pose de panneaux solaires sous forme de « pergola » permettant l'utilisation des toitures pour de la formation en extérieur. Autre mesure environnementale ; l'emplacement du C4 se trouvant dans un couloir de faune, il est prévu d'aménager la partie bordant le site d'éléments naturels permettant à la faune de se déplacer en milieu adéquat. À cet effet, une passerelle à faune sera érigée côté ouest pour enjamber la route cantonale.

Direction des achats et de la logistique (DAL)

Il a été confirmé que suite au rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF) de 2022, l'entier des recommandations a été exécuté. De même, il a été mentionné que la reprise de données sur les deux plateformes de commandes en lignes pour le milieu scolaire « Stockeo » et « La Place » est correcte.

Le Comité de pilotage (COPIL) mis en place pour la réforme des achats (RefA) a terminé sa phase 1. Cette réforme passera donc en phase 2 qui consiste en la gestion décentralisée des centres d'achats sans créer de redondance entre les achats eux-mêmes et le « service leader » des acquisitions. Toutefois, cette phase 2 n'interviendra qu'après la mise en place de la nouvelle solution informatique finance de l'administration cantonale vaudoise (SAP S4 HANA).

Direction de l'archéologie et du patrimoine (DAP)

L'entrée en service du nouveau conservateur cantonal a eu lieu en milieu d'année 2023. Durant ces six mois, il a procédé à une analyse du fonctionnement de l'organisation, fonctionnement complexe, car faisant ressortir cinq métiers différents. La complexité relève aussi de la nouvelle loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPrPCI) qui concerne non seulement la sauvegarde du patrimoine immobilier, mais également le patrimoine mobilier et culturel. À ce niveau, des retards sont constatés et un renforcement est projeté. Suite à cette analyse, un nouveau fonctionnement est effectif depuis le 1^{er} janvier 2024. Une réorganisation en termes de personnel a également eu lieu avec trois postes alloués, soit un pérennisé et deux en cours d'attribution, dans le but de mieux répartir la gestion des dossiers. Ce changement important de fonctionnement passe d'une gestion des différents dossiers en « silo » à une gestion en « pool ». À cet effet, le *pool* se réunit chaque semaine pour échanger sur ses activités, ce qui améliore la fluidité du traitement des dossiers. Le conservateur cantonal souhaite également orienter l'activité de son service vers la recherche de solutions en favorisant la création de passerelles vers les différents partenaires de la protection du patrimoine. Notons que sur le Canton ce sont quelque 150'000 bâtiments, dont 7000 protégés et 15'000 de compétence communale. Afin de favoriser cette relation avec le terrain, depuis 3 à 5 ans, des fiches techniques sont élaborées tant sur l'approche que l'encadrement des travaux envisagés par les propriétaires de biens protégés. C'est dans le même état d'esprit qu'une directive « Druide » a été créée en collaboration avec la Direction de l'énergie (DIREN) en ce qui concerne l'intégration du photovoltaïque dans les éléments du patrimoine protégé.

Remarque

Intervenant en fin d'année sous rapport, l'évolution de la méthode de fonctionnement opérée suite à l'analyse menée par le conservateur cantonal durant le second semestre 2023 fera l'objet d'une attention particulière de la sous-commission pour le rapport portant sur l'activité 2024.

Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)

Économie durable

La sous-commission a bénéficié d'une présentation détaillée sur le fonds de soutien à l'économie durable. L'historique de la création de ce fonds a mis en lumière les différentes intégrations des critères de durabilité parallèlement à l'élaboration des diverses étapes que sont Boussole 21, le 1^{er} Plan climat, l'Agenda 2030 et le Programme de législature 2022-2027 (plus précisément le point 2.9 concernant la durabilité). Les fonds issus de la loi sur l'appui au développement économique (LADE), qui sont un outil de politique publique de soutien aux entreprises, aux régions, de même que de promotion, n'ont pas suivi, jusqu'à fin 2023, les mêmes critères de durabilité que les fonds précités.

Les différentes formes de soutien à l'économie durable comprennent entre autres :

- Le fonds de soutien, aide financière directe aux entreprises qui joue un rôle de promotion, de formation et de stimulation. Dans le cadre de l'aide aux mandats d'engagement en durabilité, les entreprises soutenues choisissent un mandataire qui les suivra durant 18 mois. L'entreprise doit employer un minimum de 10 équivalents temps plein (ETP) pour déposer une demande de soutien, mais il est possible de regrouper des entreprises pour avoir droit à la mesure.
- L'aide au développement de nouvelles offres durables est un nouveau produit lié à des activités à fort impact sur la durabilité. L'éligibilité à la mesure est basée sur un *business plan* évalué par un comité de sélection. Actuellement, 26 projets sont soutenus.
- La troisième mesure concerne des projets collaboratifs impliquant au minimum trois partenaires. La demande se fait sur appel à projets. L'éligibilité à la mesure est également évaluée par le comité de sélection précité. Cette mesure soutient actuellement 20 projets sur 32 reçus. Les appels à projets portaient sur l'alimentation durable, l'énergie et la construction durable. Un appel à projets sur l'économie circulaire est en cours.

Jusqu'à la fin 2022, les ressources du SPEI pour l'aspect de la durabilité de ces différents fonds étaient d'une personne. Un renfort a eu lieu avec l'attribution de deux personnes à 80% pour la gestion et le développement de la plateforme Viva. Une personne à 50% a aussi été mise à disposition par l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC). Instaurée mi 2023, la plateforme Viva regroupe différents partenaires comme la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), le Centre patronal (CP), la Fédération vaudoise des entrepreneurs et les associations régionales. Elle a pour but de regrouper et diffuser les informations en lien avec l'économie durable vaudoise. Un premier événement avec la participation des entités soutenues a eu lieu. Un second événement est prévu au premier semestre 2024.

Remarque

À la présentation des différentes mesures de soutien gérées par le SPEI, la sous-commission constate que les critères de durabilités entre les fonds durables et les fonds LADE sont différents. Depuis le 1^{er} janvier 2024, toutes les formes de financement du SPEI seront attribuées sur un engagement de la part du bénéficiaire à signer et à respecter une chartre de durabilité qui a été établie en collaboration avec l'OCDC. Des contrôles seront effectués par les services métiers concernés. Pour les entités déjà subventionnées, un renouvellement de convention sera nécessaire. La sous-commission effectuera un suivi de la situation dans son prochain rapport.

Vaud Promotion

Née de la fusion entre l'Office du tourisme (OT), l'association Vaud Terroirs et le soutien de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) aux produits du terroir (dont l'ancien label Terre Vaudoise), Vaud Promotion a pour « mission de valoriser les multiples atouts du canton et de développer sa notoriété »²⁷. Signée en juin 2022 avec l'État de Vaud, une convention a pour objectifs, entre autres, d'augmenter la notoriété du Canton et de la marque Vaud en valorisant l'innovation et la durabilité, et de réaliser une analyse critique de l'utilisation des budgets alloués à Suisse Tourisme.

Au niveau de la gouvernance de Vaud Promotion, suite à des questionnements concernant le management (voir entre autres la question orale Mathilde Marendaz - Vaud promotion, souffrance au travail : quelle réaction du Conseil d'État ? / 23_HQU_109), une enquête a été confiée à une entité externe. Le suivi de cette enquête, encore en cours à fin 2023, est piloté par une délégation du Comité directeur de Vaud Promotion. Une autre décision, cette fois prise par l'Assemblée générale, est l'abandon du statut de membre d'honneur, qui ne reposait pas sur des critères précis. Les ambassadrices et ambassadeurs, au contraire, doivent remplir un cahier des charges en 23 critères, établis par le Conseil d'État.

Sur un budget 2023 de 8,6 millions au total, dont 6,5 millions émanent du DEIEP (parmi lesquels 1 million est dévolu aux produits du terroir) et 2,1 millions issus d'autres sources, 75% ont été dédiés au tourisme et 25% aux autres activités. Dans le secteur du tourisme, l'objectif principal n'est pas nécessairement d'attirer plus de monde, mais de prolonger les séjours (en 2022, en moyenne de 1,8 nuit). Bien que la majorité des touristes (près de 60%) soient des personnes résidant en Suisse, et malgré l'adhésion au label Swisstainable, 75% du budget pour la promotion du tourisme (2,2 millions du budget 2023) vise la clientèle internationale, provenant, entre autres de pays ou régions tels que la France, l'Italie, l'Allemagne, le Bénélux, le Royaume-Uni, l'Amérique du Nord et le Moyen-Orient²⁸.

Issus principalement de la subvention d'un million de l'État de Vaud pour les produits du terroir, 1,2 million du budget 2023 a été dédié aux produits locaux (dont 708'000 francs à la promotion, le reste couvrant les frais de fonctionnement) via différentes opportunités offertes aux productrices et producteurs du canton de mettre en valeur leurs produits. Par exemple, Vaud Promotion gère la labélisation « Vaud certifié d'ici » pour les produits bruts (non-composés) à 100% vaudois et les produits composés à 80% vaudois (20% suisse avec deux-tiers de la valeur ajoutée générée dans le canton). De plus, des épicerie qui s'engagent par la signature d'un contrat à mettre en valeur les produits locaux peuvent être labélisées « Vaud certifié d'ici » et être ainsi visibilisées. L'objectif de Vaud Promotion est d'augmenter le nombre de ces épicerie.

Vaud Promotion possède un observatoire qui permet, entre autres, de mener des analyses sur des sites et événements spécifiques, tels que le Comptoir d'Echallens ou la Fête de la tulipe à Morges (dans les deux cas, comptage des visiteuses et visiteurs). À noter que cet observatoire ne mène pas d'études de marché pour informer sur les segments de consommatrices et consommateurs que devraient viser les campagnes de promotion spécifiques aux produits locaux. Alors que le tourisme d'achat augmente, Vaud Promotion mise sur l'intérêt général de la population vaudoise pour les produits locaux.

La commercialisation, tant pour le tourisme que les produits locaux, ne fait pas partie des missions assignées à Vaud Promotion. Néanmoins, il demeure des attentes, notamment chez certaines productrices et producteurs pour que Vaud Promotion assure non seulement la promotion, mais également la commercialisation, par exemple, en organisant la vente de produits ou la réservation de chambres en ligne.

²⁷<https://www.vaud.ch/qui-sommes-nous/>

²⁸<https://www.pme.ch/latest-news/2023/09/15/vaud-veut-ameliorer-sa-notoriete-et-son-attractivite-637339> et voir également (23_INT_157) Interpellation Sébastien Humbert et consorts au nom du groupe Vert'libéral - Contradiction n°2 – du « tourisme durable » pas durable.

Remarque

La sous-commission restera attentive à la manière dont Vaud Promotion communique avec les actrices et acteurs du tourisme, ainsi que les productrices et producteurs locaux, afin qu'il soit rendu clair que ses missions concernent uniquement la promotion, et non la commercialisation.

Office de la consommation (OFCO)

L'OFCO a pour mission de veiller à la protection des consommatrices et consommateurs, par exemple en s'assurant que les denrées alimentaires ne mettent pas en danger la santé des individus et en surveillant la qualité de l'eau potable. La sous-commission a visité les laboratoires du chimiste cantonal et a ainsi pu s'informer sur les procédés liés aux missions de l'OFCO.

Un focus particulier a été placé sur les analyses liées à la qualité de l'eau potable. En 2022, plus de 27'000 paramètres chimiques ont été analysés pour près de 400 échantillons (plusieurs paramètres sont considérés pour un même échantillon), et 10 échantillons se sont révélés non conformes, soit un taux de non-conformité de 2,5% pour ces analyses.

La sous-commission s'est ensuite penchée en particulier sur les analyses des substances regroupées sous le nom de PFAS²⁹, un groupe de produits chimiques très difficilement dégradables (d'où leur surnom de « polluants éternels »). Ces polluants se retrouvent dans le corps humain par le biais de l'alimentation, en particulier, les œufs, les poissons et les crustacés. En Suisse, les valeurs maximales pour trois PFAS sont indiquées dans l'Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD). Une campagne d'analyses menée en 2023 par l'Association des chimistes cantonaux de Suisse (ACCS) a montré que les 564 échantillons prélevés à travers la Suisse ne dépassaient pas les normes suisses actuellement en vigueur dans le pays, mais que 5 dépassaient les normes européennes. Selon les normes, un même produit (eau, poisson, etc.) passe donc du statut de consommable à celui de non-consommable.

D'ici 2026, selon toute vraisemblance, la Suisse reprendra les normes européennes en matière de PFAS dans l'eau potable, qui sont plus strictes et sont basées sur la sommation de 20 PFAS³⁰. En ce qui concerne les autres denrées alimentaires, dès février 2024, la Suisse reprendra les normes appliquées en Europe pour 4 PFAS dans différentes catégories de denrées (par exemple, les poissons, les œufs et les abats). Ainsi, une partie des poissons des lacs mis sur le marché pourrait, par exemple, être considérée comme impropre à la consommation en cas de dépassement de ces normes. Les problématiques liées aux pollutions des eaux et aliments constituant généralement des sujets sensibles pour la population, la sous-commission s'est enquis de la manière dont l'État communique sur ces points. Il en ressort que pour les communications urgentes, d'autres entités de l'administration (par exemple le Bureau d'information et de communication – BIC, l'Office du médecin cantonal – OMC) travaillent en coordination avec l'OFCO. En revanche, pour des problématiques non urgentes et anticipables, aucune stratégie de communication ne semble être mise sur pied.

1^{re} observation

Coordination interdépartementale de la communication concernant les pollutions de denrées alimentaires

Dans le cadre de l'analyse des polluants, tant le nombre de substances chimiques considérées que les valeurs maximales tolérées évoluent dans le temps. Dès lors, un même produit (eau, poisson, etc.) pourrait passer du statut de consommable à celui de non-consommable.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont l'Office de la consommation (OFCO) se coordonnera avec d'autres entités de l'Administration cantonale vaudoise et l'Association des chimistes cantonaux de Suisse (ACCS) afin d'anticiper les communications sur les pollutions de denrées alimentaires qui pourraient engendrer des réactions du public et des acteurs concernés.*

²⁹ alkyles per- et polyfluorés

³⁰<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/lebensmittel-und-ernaehrung/lebensmittelsicherheit/stoffe-im-fokus/kontaminanten/per-und-polyfluorierte-alkylverbindungen-pfas.html>

Service de la population (SPOP)

La sous-commission s'est en particulier penchée sur la gestion de l'asile, en raison de l'augmentation du nombre de personnes requérantes d'asile, et de la présentation de ce dossier comme prioritaire pour le DEIEP.

Division asile et retour

Le nombre de bénéficiaires de l'EVAM a légèrement augmenté de fin 2022 (11'645 ; dont 48,55% de permis S) à fin 2023 (12'614 ; dont 48,18% de permis S). L'augmentation a davantage été marquée en ce qui concerne les mineur·e·s non accompagn·e·s (MNA). En effet, en décembre 2022, on comptait 283 MNA sur le territoire cantonal (dont 186 bénéficiaires suivis par l'EVAM). En décembre 2023, le nombre total s'élevait à 478 (dont 382 suivis par l'EVAM). Ainsi, en une année, le nombre de MNA suivis par l'EVAM a doublé. Si l'on considère un intervalle de temps plus long (5 ans), ce chiffre a quintuplé.

Communication communes – Canton

L'arrivée de personnes requérantes d'asile dans une commune a des répercussions, notamment en matière d'enclassement dans les écoles. L'EVAM prévient les communes, par exemple en envoyant un courriel au Greffe. Toutefois, du fait de l'augmentation du flux de personnes dans le processus de l'asile, l'EVAM n'a pas toujours les ressources (humaines, temporelles, etc.) pour s'assurer que l'information ait bien été réceptionnée et diffusée au sein des autorités et du personnel communaux.

Afin de faciliter les relations entre l'EVAM et les communes, un groupe de travail (GT) intitulé « Hébergement des migrants Communes – État » incluant l'Union des communes vaudoises (UCV), l'Association des communes vaudoises (AdCV), le DEIEP, le SPOP (dont le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme – BCI), et l'EVAM, a été créé en 2023. Ce GT a pour objectifs d'une part d'améliorer la coordination et la communication entre l'EVAM et les communes, et d'autre part de trouver un accord permettant une répartition plus égalitaire des personnes requérantes d'asile dans les communes du canton. Les premiers documents sont disponibles sur le site de l'EVAM³¹.

Remarque

Alors que les travaux du GT « Hébergement des migrants Communes – État » se poursuivront en 2024, la sous-commission suivra attentivement les améliorations attendues quant à la communication de l'EVAM aux communes, ainsi que concernant la répartition des personnes requérantes d'asile sur le territoire cantonal.

Hébergement des personnes requérantes d'asile

Les personnes qui demandent l'asile en Suisse sont logées, dans le canton de Vaud, soit par l'EVAM soit par des ménages privés (ce qui est le cas, entre autres, d'une partie des personnes arrivées d'Ukraine), soit elles signent elles-mêmes un bail. L'EVAM dispose de plusieurs types de logements :

- Les hébergements collectifs, soit les foyers, dont le plus grand se trouve à Crissier et a été visité par la sous-commission en novembre 2023. Certains foyers sont des bâtiments réaffectés, tels qu'un ancien hôpital ou un EMS.
- Des abris de protection civile. Chaque bénéficiaire ne peut y rester que pour un maximum de six mois.
- Des logements individuels. À fin 2023, l'EVAM en louait environ 2500 à travers le canton.

La sous-commission a visité le centre EVAM de Crissier. Elle a constaté que malgré une certaine vétusté des bâtiments, des initiatives particulièrement pertinentes pour l'intégration des personnes requérantes sont mises sur pied. Ainsi, une halte-garderie permet aux parents de libérer du temps, par exemple, pour suivre des cours de français, et à des requérantes d'être formées aux métiers de la petite enfance. La sous-commission a également pu se rendre dans une salle de cours pour le français et échanger avec des apprenant·e·s. Finalement, un étage est réservé aux femmes ne pouvant pas, à leur arrivée, partager des lieux de vie (dont les salles de bains) avec des hommes³².

³¹ <https://www.evam.ch/communes/>

³² (23_INT_173) Interpellation Laure Jatton et consorts - quand l'État va-t-il enfin exécuter son engagement de créer un foyer EVAM non mixte pour protéger les femmes migrantes au statut précaire victimes de violence dans le couple ?

Situation des mineur·e·s non accompagné·e·s (MNA)

Trois types de structures d'accueil existent pour les MNA : les foyers (au nombre de 2), les appartements de transition (où les jeunes sont placés, peu de temps avant la majorité, afin de se préparer à l'autonomisation) et les appartements éducatifs. Les appartements (généralement des groupes d'appartements) sont privilégiés pour leurs avantages tant sur les plans éducatifs et d'autonomisation qu'économiques. En 2022, le Canton de Vaud comptait 6 structures (ou groupes d'appartements loués dans les mêmes immeubles) d'appartements éducatifs. À fin novembre 2023, 17 structures d'appartements pour MNA étaient présentes sur le territoire vaudois, du fait de l'augmentation importante de MNA arrivant dans le canton (voir Division asile et retour en p. 76).

Afin de mieux comprendre les spécificités de l'accueil et de l'accompagnement des MNA, le DEIEP et le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) ont mandaté, durant l'automne 2022, une société externe afin de « comprendre comment et si les pratiques éducatives déployées au sein du domaine MNA de l'EVAM respectent la mission et le cadre de référence qui lui sont donnés ». L'analyse mandatée poursuit donc un double objectif de performance et de conformité aux directives, bonnes pratiques, etc. Le rapport ainsi que les 44 constats et 46 recommandations effectués par la société externe ont été rendus publics en février 2024³³.

Un nombre important de points à améliorer sont mis en avant. Ainsi, 9 des 46 recommandations sont caractérisées par un niveau de priorité très élevé, et 21 par un niveau élevé. Alors que certaines problématiques semblent relever du fait que l'EVAM ait dû ouvrir en urgence des solutions d'hébergement « au détriment de certaines conditions-cadres au placement des mineur·e·s » (p.8), d'autres découlent du fonctionnement de l'EVAM et de sa prise en charge des MNA. En effet, le rapport met en avant que le concept et la manière de procéder de l'EVAM sont tirés des pratiques de l'asile avant tout, et dans une très moindre mesure de la protection de l'enfance et du travail socio-éducatif. À noter que sur demande des mandants, l'analyse a porté principalement sur les deux foyers EVAM pour MNA, probablement car les appartements éducatifs étaient peu nombreux au début du mandat. Ainsi, une seule recommandation vise spécifiquement les appartements : « revoir la dotation en matière de présence éducative effective dans les appartements éducatifs en concertation avec la DGEJ » (p.115).

2^e observation

Suivi de l'implémentation des recommandations effectuées par le mandataire externe concernant la gestion des mineur·e·s non accompagné·e·s (MNA) par l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

Un rapport a mis en lumière un nombre important de recommandations concernant notamment la prise en charge des MNA par l'EVAM. Les relations entre le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) et le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) doivent être renforcées afin que les aspects spécifiques à la prise en charge de mineur·e·s soient améliorés.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il mettra en œuvre les recommandations du rapport « analyse du domaine MNA de l'EVAM ». En particulier, il est invité à expliciter les mesures pour renforcer les liens entre l'EVAM, le DEIEP et le DJES et tout autre département concerné, et ainsi améliorer la surveillance de l'EVAM.*

De plus, il est prié d'expliquer comment les recommandations effectuées, suite principalement, à l'analyse de deux foyers MNA, s'appliquent à des structures plus petites telles que les appartements éducatifs.

³³<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-canton-renforce-la-prise-en-charge-des-mineurs-non-accompagnés-1706878582>

Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM)

La DGEM a poursuivi sa réorganisation générale en 2023 par un renforcement de la collaboration entre les directions. Ainsi, ce sont quelque 40 personnes qui sont impliquées dans des ateliers permettant de définir la stratégie d'avenir de la DGEM et sa culture d'entreprise. Depuis le 1^{er} mai 2023, les activités juridiques ont été centralisées permettant ainsi d'alléger les tâches administratives des Offices régionaux de placements (ORP), afin de leur permettre de se recentrer sur leurs activités de conseils et de placements. Après six mois, cette réorganisation est jugée pertinente par la DGEM. À relever qu'avec la diminution du taux de chômage, le budget de la DGEM a aussi diminué, ce qui a pour conséquence une réduction des ETP attribués. Il n'y a toutefois pas eu de licenciements ; cette diminution est intervenue essentiellement par des départs à la retraite non remplacés.

Pour rappel, en automne 2022, quatre plateformes régionales pour les services aux entreprises avaient été créées. Réparties uniformément entre les régions du canton, ces plateformes ont permis une meilleure prise en compte des spécificités régionales du marché du travail, mais également une meilleure implication des acteurs économiques régionaux.

D'autres projets ont été réalisés en 2023, comme des journées de « *speed recruiting* » ou des rencontres interentreprises sur site comme à l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC). Une forte implication directe du personnel des ORP est à relever. Par ailleurs, un projet pilote démarré en 2022 qui se poursuit jusqu'au 31.12.2024 sous impulsion de la Confédération a pour objectif d'étendre l'offre de conseil au sein des ORP et prévenir les arrivées en fin de droit, ce qui favorise une réinsertion durable des personnes concernées.

La DGEM agit sur mandat de la commission tripartite chargée des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes en effectuant des contrôles des salaires auprès des employeurs du canton. Dans ce cadre et après avoir constaté une situation de sous-enchère notamment en ce qui concerne la rémunération de stages dans le secteur de la petite enfance, la Commission tripartite précitée a proposé au Conseil d'État l'adoption d'un contrat type de travail (CTT) pour le secteur en question.

Pénurie de personnel

La direction de la surveillance du marché du travail (DISMAT) n'est pas la seule pour anticiper et définir les domaines qui seront touchés par une pénurie de personnel. Elle délivre des autorisations de travail pour les ressortissant·e·s de pays tiers, dont certaines doivent être approuvées au niveau fédéral par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Les demandes s'orientent vers une main-d'œuvre spécifique et qualifiée. Les pénuries de personnel sont aussi abordées par la Direction de l'insertion professionnelle et placement (DIPP), qui au moyen de cours, d'allocations de formation et d'autres mesures (plus de 115 différentes en tout) peut développer l'employabilité des demandeuses et demandeurs d'emploi vers des métiers qui souffrent d'une pénurie de personnel. Des projets pilotes ont également vu le jour en 2023 :

- en partenariat avec deux prestataires de mesures du marché du travail et un acteur du marché, dans le cadre du Plan climat, pour la formation de personnel dans le domaine de l'énergie, l'isolation des bâtiments, pose de panneaux solaires, domaine en forte pénurie de personnel ;
- en partenariat avec la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE), une formation de base pour le travail dans le gros œuvre destinée à favoriser l'insertion professionnelle de personnes issues de la migration (démarrage en avril 2024) ;
- en collaboration avec le domaine de l'hôtellerie et la gastronomie pour une formation des personnes migrantes d'Ukraine. Une première volée a terminé sa formation fin octobre 2023 ;
- en collaboration avec le domaine de la santé et la Croix-Rouge, une formation de 16 semaines comme auxiliaire de santé, domaine où il manque également beaucoup de personnel.

Ces différentes implications des unités de la DGEM et des ORP permettent d'orienter en collaboration avec les milieux économiques, les demandeuses et demandeurs d'emploi vers des secteurs en forte demande de personnel.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2023, le DEIEP compte 38 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai réponse CE
11_MOT_158	Motion Denis-Olivier Maillefer et consorts - demandant la mise en valeur de la Villa romaine d'Orbe	07.02.2012	07.02.2013
16_POS_157	Postulat Samuel Bendahan et consorts - Pour une réinsertion professionnelle plus active avec une vision à long terme	06.09.2016	06.09.2017
17_POS_006	Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Promouvoir et soutenir les produits des artisans boulangers, pâtisseries, confiseurs et ce, pour le bien du secteur et des consommateurs-ice-s !	24.04.2018	24.04.2019
19_INT_416	Interpellation Marc-Olivier Buffat et consorts - Stratégie du Conseil d'État pour renforcer l'attractivité du canton	12.11.2019	12.02.2020
18_POS_051	Postulat Patrick Simonin et consorts - Faudra-t-il que le ciel tombe sur la tête du Conseil d'État pour entrevoir des actes dans la protection et la mise en valeur de la Villa romaine d'Orbe ?	10.09.2019	10.09.2020
21_INT_58	Interpellation Vassilis Venizelos - Un trait d'union entre les problématiques migratoires et LGBTIQ+	05.05.2021	02.08.2021
18_POS_060	Postulat Catherine Labouchère et consorts - La vision du Conseil d'État sur l'innovation et sa stratégie subséquente	02.09.2020	01.09.2021
20_POS_4	Postulat Rebecca Joly et consorts au nom de la commission ayant examiné le rapport 203 (Politique d'appui au développement économique) - Effets de la crise économique due au Coronavirus sur la stratégie d'aide au développement économique du Conseil d'État	09.09.2020	08.09.2021
20_MOT_13	Motion Jean Tschopp et consorts - De l'oxygène pour les locataires de baux commerciaux	24.11.2020	24.11.2021
20_MOT_14	Motion Stéphane Montangero et consorts - Mettons rapidement sous perfusion les domaines qui ne survivront qu'en allégeant la charge de leurs frais incompressibles !	24.11.2020	24.11.2021
20_POS_191	Postulat Arnaud Bouverat et consorts - Fermeture d'office(s) de poste(s) : agir avant une nouvelle salve de fermetures	20.01.2021	19.01.2022
21_POS_9	Postulat Jérôme Christen et consorts - La paille fait plus de dégâts que la poutre, éradiquons celle en plastique !	03.03.2021	02.03.2022
22_INT_27	Interpellation Nicolas Suter et consorts au nom du groupe PLR - Quel impact la hausse des prix de l'énergie a-t-elle sur le tissu économique vaudois	15.02.2022	16.05.2022
21_POS_26	Postulat Vassilis Venizelos et consorts au nom groupe des Verts - Pour des toilettes non genrées	18.05.2021	18.05.2022
22_INT_30	Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Emplois des étudiants étrangers hors UE qui terminent leurs études et qui répondent à nos indispensables besoins de spécialistes qualifiés: n'est-il pas temps de simplifier les procédures?	08.03.2022	06.06.2022
19_MOT_094	Motion Jean-Michel Dolivo et consorts - En cas de décision de renvoi forcé, le canton examine la situation de santé des personnes concernées avant d'exécuter le renvoi !	24.08.2021	24.08.2022
21_PET_6	Pétition en faveur d'une famille originaire d'Arménie	21.06.2022	21.09.2022
21_INI_5	Initiative Jean-Christophe Birchler et consorts - LADB : Abrogation de la lettre c, article 5, alinéa 1	28.09.2021	28.09.2022
22_INT_112	Interpellation Carine Carvalho et consorts - Quelle transparence, quelle publicité et quelle utilisation du Fonds cantonal de lutte contre le chômage ?	13.09.2022	12.12.2022
22_INT_142	Interpellation Mathilde Marendaz et consorts au nom EP - Renvois forcés : pour que l'État de Vaud applique le droit en vigueur et demande systématiquement l'avis de l'Office du médecin cantonal	01.11.2022	30.01.2023
22_INT_156	Interpellation Jean Tschopp et consorts - Crise énergétique et emploi. Des aides nécessaires	08.11.2022	06.02.2023

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai réponse CE
22_INT_152	Interpellation Alice Genoud - Marché de l'électricité : que faire après la libéralisation ?	08.11.2022	06.02.2023
23_INT_4	Interpellation Stéphane Jordan et consorts - Crise migratoire et afflux massif de requérants d'asile, la situation est-elle sous contrôle ?	24.01.2023	24.04.2023
23_INT_26	Interpellation Josephine Byrne Garelli et consorts au nom PLR - Interpellation: Diplômés de pays tiers	07.03.2023	05.06.2023
23_INT_52	Interpellation Cédric Weissert - Assurance des demandeurs d'asile auprès des caisses-maladie - transparence des coûts pour les cantons	04.04.2023	03.07.2023
19_POS_126	Postulat Florence Gross et consorts - Mentorat : quel bilan pour quelles perspectives ?	20.01.2021	19.07.2023
23_INT_80	Interpellation Hadrien Buclin et consorts - Nouveau casino dans l'agglomération lausannoise : une perspective inconciliable avec une réelle politique de prévention des risques liés aux jeux d'argent	23.05.2023	21.08.2023
23_INT_78	Interpellation Carine Carvalho et consorts au nom du groupe socialiste - Renvois de force vers la Croatie: respectons-nous l'intérêt supérieur des enfants ?	23.05.2023	21.08.2023
23_INT_79	Interpellation Alexandre Démétriadès et consorts - L'association PRO-JET (entre autres ?) en danger : une menace pour l'insertion professionnelle et sociale dans l'Ouest vaudois (et dans le Canton ?).	23.05.2023	21.08.2023
23_RES_14	Résolution Sébastien Pedroli et consorts - Sauvons les emplois en Ville de Payerne.	20.06.2023	18.09.2023
23_RES_15	Résolution Pierre-André Romanens et consorts - Un emblématique projet quatre saisons du Jura vaudois dans la tourmente	27.06.2023	25.09.2023
22_POS_57	Postulat Muriel Thalmann et consorts - Violences domestiques : pour un suivi efficace des auteur.e.s de violence domestique	11.10.2022	11.10.2023
23_INT_128	Interpellation Mathilde Marendaz au nom EP - Tirer avec des canons sur le réchauffement climatique ?	29.08.2023	27.11.2023
23_QUE_53	Simple question Théophile Schenker au nom des Jeunes Vert.e.x.s Vaud - Réparer plutôt que jeter – aussi pour l'administration cantonale	-	29.11.2023
23_INT_140	Interpellation Stéphane Jordan et consorts - Gens du voyage étrangers, afflux massif	05.09.2023	04.12.2023
23_INT_135	Interpellation Martine Gerber et consorts au nom Groupe des Vert.e.s - Canons à neige, quelle viabilité économique pour ce projet ?	05.09.2023	04.12.2023
23_INT_139	Interpellation Yolanda Müller Chabloz et consorts - Le tourisme quatre saisons c'est bien, sans voiture c'est encore mieux	05.09.2023	04.12.2023
23_INT_148	Interpellation Yvan Pahud et consorts - Est-ce que le Canton de Vaud accueille, héberge, soigne et entretient aux frais des contribuables vaudois des terroristes ?	26.09.2023	25.12.2023

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine pour l'année 2023.

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DCIRH)

La sous-commission chargée d'examiner le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH) pour l'exercice 2023 était composée de Messieurs David Raedler et Maurice Neyroud.

Introduction

Durant l'année écoulée, la sous-commission s'est entretenue avec le secrétaire général ainsi qu'avec les responsables et collaboratrices et collaborateurs des services et unités suivants :

- Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)
- Direction générale des ressources humaines (DGRH)
- Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

La sous-commission remercie l'ensemble des personnes qui l'ont reçue pour leur disponibilité, la qualité de leur accueil et les renseignements fournis.

Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)

Comme le mentionne le rapport général en p. 7, la COGES a mandaté la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) afin d'avoir un suivi des projets informatiques une fois implémentés. Une phase pilote démarrera au printemps 2024. C'est avec intérêt que la COGES attend les premiers résultats.

La rencontre avec la DGNSI a essentiellement porté sur trois sujets, à savoir le suivi du rapport de la COGES pour l'année 2022 ainsi que de l'observation y relative ; certaines problématiques identifiées en lien avec les locaux utilisés pour les serveurs ; de même que la gestion des accès électroniques et pratique générale appliquée.

Suivi du rapport COGES pour l'année 2022

La COGES avait formulé une observation concernant la DGNSI dans son rapport pour l'année 2022³⁴. Celle-ci se fondait sur le constat que des difficultés perduraient dans le cadre de l'engagement de personnel informatique et que, des retours reçus, une amélioration de l'environnement du poste de travail et de son attractivité serait utile pour être compétitif avec le domaine privé. En conséquence, la COGES avait prié le Conseil d'État de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il prévoyait d'entreprendre dans ce cadre, afin de tenir compte des caractéristiques propres au domaine informatique.

Revenant sur ce sujet, la direction de la DGNSI a relevé que certains changements avaient été entrepris. D'abord par la multiplication des bureaux pouvant être montés ou descendus, une fonctionnalité qui est fréquemment demandée par les collaboratrices et collaborateurs. En outre, de petits gestes ont également été mis en œuvre visant à améliorer l'environnement de travail, comme le café gratuit et la mise à disposition régulière de paniers de fruits. Enfin, dans le proche avenir, la DGNSI souhaite aussi améliorer la partie réception des bureaux. En revanche, d'autres mesures qui avaient été envisagées (dont l'éventualité de participer en partie aux abonnements de transports publics) n'ont pas pu être mises en œuvre en raison de considérations d'équité.

³⁴ Attractivité de l'emploi à la DGNSI, Rapport COGES – année 2022, p. 30

Problématiques en lien avec les locaux utilisés pour les serveurs

La sous-commission s'est intéressée aux critères et modalités appliqués aux locaux pour héberger les serveurs utilisés par la DGNSI, ainsi que plus généralement les modalités qui entourent la conservation de ces serveurs.

Il a été précisé d'emblée que, fin 2022, la DGNSI a été certifiée ISO 27001, label très axé sur la sécurité. La DGNSI est d'ailleurs l'une des rares entités publiques qui disposent de cette certification. Dans ce contexte, différents types d'audits sont réalisés, dont trois peuvent être brièvement listés. D'abord les audits internes généraux, fréquents, qui permettent d'identifier d'éventuels problèmes et possibilités d'améliorations. Ensuite, les audits de sécurité qui portent spécifiquement sur les risques et sont principalement confiés par mandat à des entités externes. Enfin, une fois par année est réalisé un audit de type « *bug bounty* »³⁵ qui comporte une récompense adaptée au type de vulnérabilité identifiée. Ces processus intègrent un concept général de sécurité établi par la DGNSI qui comprend une certaine redondance dans les éléments audités. En parallèle à ces audits, les processus et caractéristiques de la DGNSI sont également revus par certaines entités de l'administration cantonale, dont le Contrôle cantonal des finances (CCF).

Plusieurs éléments, ni réellement nouveaux, ni surprenants, ni encore alarmants sont à améliorer. Plus précisément :

- Diverses petites améliorations peuvent être mises en œuvre à court terme, par exemple la sécurisation des armoires en cas de risques sismiques.
- D'autres éléments sont plus importants, mais appellent une réponse pragmatique, par exemple concernant le bâtiment qui héberge actuellement les serveurs. À ce titre, la DGNSI a dû faire au mieux avec ce bâtiment préexistant qui intégrait des caractéristiques adaptées à une infrastructure administrative et non spécifiquement à une infrastructure vitale. Des mesures sont toutefois implémentées pour renforcer ce volet. Citons notamment la mise en œuvre du projet INOPIA lié à la possibilité pour le Canton de Vaud de faire face à des risques de coupures d'électricité, qui a amené à qualifier les serveurs de la DGNSI d'infrastructures devant pouvoir continuer à être actives. Les capacités ont dès lors été augmentées, notamment par le doublement des génératrices.

Dans l'ensemble, la DGNSI continue d'évaluer précisément quels serveurs doivent intégrer l'infrastructure essentielle et quels serveurs peuvent demeurer « ordinaires ». L'objectif étant de répartir au mieux les données sur les différents *data centers* qui existent, selon leur sécurité. Dans tous les cas, les systèmes de *backup* mis en place par la DGNSI intègrent à la fois une redondance des données, mais aussi une distance géographique pour l'une des infrastructures, afin d'assurer le fonctionnement des systèmes y compris en cas d'incident majeur affectant l'entier du Canton de Vaud.

Gestion des accès électroniques et pratique générale appliquée

Plusieurs problèmes liés à la gestion des accès électroniques avaient été identifiés. De nombreuses mesures ont été prises à la suite des premières identifications, permettant de régler les problèmes principaux posés. D'autres éléments moins critiques ont été pour l'heure suspendus, le temps que la version S4 du logiciel SAP, qui permet des correctifs, soit mise en fonction (étant précisé qu'elle entrera en production en milieu d'année 2024).

Dans l'ensemble toutefois, il est important de comprendre que les accès sont décidés par chaque entité pour leur propre personnel. La DGNSI ne fait ici qu'un travail de re-certification des environnements et accès, sans gestion concrète ni évaluation des accès informatiques donnés. Cependant, la DGNSI travaille actuellement sur un processus permettant d'uniformiser certaines pratiques en la matière.

³⁵ Prime aux bogues

Direction générale des ressources humaines (DGRH)

La rencontre avec la DGRH a essentiellement porté sur trois thématiques, à savoir la mise en œuvre des entretiens d'évaluation au niveau de l'administration cantonale, la gestion spécifique du harcèlement, et un état des lieux du Groupe Impact (GI).

Mise en œuvre des entretiens d'appréciation

De façon générale, les entretiens d'évaluation sont réalisés une fois par année. La situation dépend toutefois en grande partie des différents services et départements, de sorte que la temporalité suivie peut varier.

La DGRH a établi un formulaire unifié devant être utilisé pour les entretiens d'appréciation. Ce formulaire est aujourd'hui unique pour toutes les fonctions (cadres et employé·e·s), suite à une unification mise en œuvre en 2018. Il permet d'assurer que l'entretien d'appréciation poursuive certains objectifs nécessaires, dont ceux d'identifier le potentiel et la qualité des prestations, de donner un retour, de communiquer les attentes respectives et d'assurer le développement de la personne. La partie portant sur l'évolution professionnelle n'est pour sa part pas abordée à chaque fois, mais uniquement lorsque l'une des personnes impliquées le souhaite. Dans tous les cas, il appartient bien aux personnes qui réalisent les entretiens de les adapter aux circonstances précises du cas. Le formulaire est donc prévu comme un guide de la réunion et non un plan devant impérativement être suivi. Les thèmes et sujets abordés sont décidés par chaque responsable.

À ce jour, il n'existe pas d'outil informatique (outil de pilotage informatisé) centralisant ces entretiens et chaque service doit dès lors consolider les éléments récoltés. Aucun outil ne permet d'avoir une vue d'ensemble automatiquement. Dans certains cas, la DGRH ou le service lui-même peut opérer une certaine consolidation « manuelle », sans que cela ne soit automatique ou régulier.

En outre, il a été relevé que le nombre de services réalisant des entretiens d'appréciation a augmenté depuis quelques années, ce qui est positif. Toutefois, certains services et domaines n'en font toujours aucun à ce jour.

À la lumière de ces points, la COGES constate qu'il manque une vision d'ensemble permettant notamment d'identifier des problèmes qui seraient communs à un certain service ou généraux à l'entier (ou une grande partie) de l'administration cantonale. Chaque service dispose dans ce contexte d'une large autonomie et d'une grande latitude, tant dans l'identification des problèmes que dans la réalisation de la revue annuelle des compétences. Il est évident que les services demeurent autonomes et peuvent eux-mêmes adapter les questionnaires et processus à leurs caractéristiques. Toutefois, en l'état, les processus apparaissent extrêmement différents d'un service à l'autre, sans qu'une vision d'ensemble soit réellement présente. Il en va par ailleurs de même dans la cohérence entre les évaluations et les annuités ou gratifications octroyées : là aussi, chaque service demeure très libre et autonome, sans suivi à l'échelle de l'administration. Enfin, le suivi des évaluations est lui-même laissé à la liberté de chaque service, sans qu'un processus de suivi ne soit cadré ou, dans une certaine mesure, requis.

1^{re} observation

Assurer une mise en œuvre concrète et un suivi des entretiens annuels d'appréciation

La Commission de gestion (COGES) regrette l'absence de tout réel suivi au niveau de l'administration cantonale, de la réalisation et des processus d'entretien d'appréciation. Alors que l'existence d'un formulaire commun s'avère positive, il apparaît en revanche problématique que chaque service demeure libre d'effectuer des entretiens (certains n'en effectuent pas du tout) et de choisir d'utiliser ou pas le formulaire commun. De même, l'absence de toutes statistiques ou remontée d'informations s'avère également problématique.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il prévoit d'entreprendre, et dans quel délai, afin d'assurer d'une part que chaque service procède à des entretiens d'appréciation, et d'autre part de permettre un suivi concret de ces entretiens à l'échelle de l'administration cantonale dans son ensemble.*

Gestion du harcèlement au niveau de l'administration cantonale

Aujourd'hui, l'accent en matière de harcèlement est mis en premier lieu sur la sensibilisation et l'information. Des *e-learning* ont notamment été mis en œuvre pour l'ensemble du personnel, en parallèle à certaines formations spécifiques dédiées aux cadres. Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) intervient notamment dans ce contexte.

Récemment, un nouveau module de sensibilisation en réalité virtuelle a été développé et est destiné à être utilisé sur une demi-journée. Une session test a été effectuée avec 49 cadres d'un service ; les retours sont très positifs.

En cas de harcèlement, la personne qui en serait victime dispose de plusieurs voies alternatives pour dénoncer le cas, soit parler à sa ou son supérieur, interpeller la personne responsable RH du service ou encore faire appel au Groupe Impact (GI), qui fonctionne comme structure de gestion de conflits et de lutte contre le harcèlement. Aujourd'hui, et comme indiqué ci-dessus, l'objectif est principalement d'assurer que ces voies soient connues.

À la question de savoir si des statistiques existaient en la matière, il a été précisé que le GI tenait des statistiques liées aux cas qui lui sont remontés et qui y sont traités. En revanche, le volet « local » (soit limité au service lui-même) est beaucoup plus invisible. Pourtant, c'est bien ce niveau « local » qui s'avère central en pratique, dans la mesure où c'est à ce stade que les problèmes peuvent souvent se régler au mieux. En conséquence, il a été évoqué qu'un projet à venir consiste à tenir des statistiques et chiffres dans le but de favoriser ce traitement au niveau « local ».

Remarque

La COGES suivra attentivement, dans le courant de la présente législature, la mise en place d'un système permettant de disposer de statistiques plus précises liées à la lutte contre le harcèlement et la gestion des conflits au niveau de chaque service.

État des lieux du Groupe Impact (GI)

Le GI est sollicité non seulement par des collaboratrices et collaborateurs, mais aussi par des cadres qui souhaitent recevoir un soutien. Ses compétences sont très larges et incluent aujourd'hui la médiation et l'analyse du climat du travail. Dans l'ensemble, il a été noté que cette nature « externe » ou « indépendante » du GI était très appréciée. Les analyses du climat de travail sont en particulier quelque chose de très demandé.

Toutefois, il a explicitement été noté que le moral au sein même du GI était mauvais. Ce constat découle du fait que la situation *ad intérim* mise en place en 2021 se prolonge bien au-delà de l'année qui avait été prévue à l'origine. Cela pèse très lourd sur le moral des personnes concernées, dans la mesure où elles ne peuvent pas se projeter ou avoir de plans précis pour l'avenir. Il a été souligné que le travail quotidien avec les personnes consultant le GI fonctionnait bien, mais que les personnes y travaillant étaient elles-mêmes impactées.

En raison de cette situation *ad intérim* qui dure, le GI n'a aujourd'hui plus de compétences en matière d'investigations : celles-ci sont systématiquement confiées à des enquêtrices et enquêteurs externes. Il s'agit d'un point particulièrement important, dans la mesure où c'est précisément en raison des problèmes constatés dans le passé avec le processus d'investigation, que l'image du GI a été négativement affectée.

Dans le futur, il est prévu de disposer de deux entités au sein du GI : l'une compétente pour la médiation et l'accueil, et l'autre pour les enquêtes. Chacune assurerait une confidentialité aux informations qui seraient traitées. Il est aussi prévu d'introduire la notion de « personne de confiance » et d'assurer une revue annuelle de la situation.

2^e observation

Assurer enfin la stabilité du Groupe Impact (GI)

La Commission de gestion (COGES) s'inquiète fortement du manque de stabilité et de visibilité qui semble caractériser le GI, entre autres en raison de la prolongation d'une situation *ad intérim* qui était originellement prévue pour être limitée à une année. La situation des personnes employées au sein du GI et leur avenir préoccupent particulièrement la COGES.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'état de ses négociations et du processus général de révision du GI, avec une temporalité claire et le détail de la structure qu'il est prévu de mettre en place.

Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

La rencontre avec la DGMR a permis à la sous-commission d'aborder notamment cinq thématiques, soit les dépassements de budget liés au tram (T1), le processus d'alerte en cas de dépassement budgétaire, l'opportunité de mettre en place un « cockpit » des grands projets (routiers et transports publics) en lien avec les Exposés des motifs et projets de décrets (EMPD), les difficultés dans l'engagement de cantonnières et cantonniers ainsi que les mesures prises pour y remédier, et la situation relative au projet de gare souterraine de Lausanne.

Dépassements du budget liés au tram (T1)

S'agissant du T1, la DGMR assure un suivi régulier de l'avancement, notamment par des rapports trimestriels qui sont systématiquement suivis par une séance impliquant les différentes entités concernées, y compris les Transports publics lausannois (TL).

En termes financiers, une prévision de coût final supérieur au montant initial existe. Il ne s'agit pas encore d'un dépassement budgétaire, mais de la prévision d'un tel dépassement. Dès qu'une telle prévision est posée, des mesures spécifiques sont enclenchées, dont la préparation d'une Proposition au Conseil d'État (PCE) d'autorisation de continuer les travaux malgré le dépassement. Cette PCE passe ensuite par la Commission des finances (COFIN), qui donne l'autorisation de dépenser, avant que la situation ne soit régularisée par un EMPD portant sur un crédit supplémentaire.

Les causes de ces coûts supplémentaires sont multiples. L'on peut notamment citer l'allongement des procédures (études complémentaires, etc.), les divers et imprévus, les modifications de projet ou encore certains impondérables sur des matériaux. Cela étant, il est important de souligner qu'il y a toujours des dépassements dans les travaux importants urbains. Interpellé sur la question de savoir si quelque chose pouvait être fait en termes de gestion permettant d'éviter ou de limiter ces dépassements, il a été relevé que le problème était général et qu'aucune réelle solution n'existait pour empêcher ces dépassements. Ceci surtout sur des projets qui ont des durées de réalisation très longues. Dans tous les cas toutefois, la DGMR applique le principe selon lequel les surcoûts sont systématiquement mis en lumière, ceci indépendamment des éventuelles économies de coûts qui seraient, en parallèle, réalisées. Cela permet d'avoir un suivi précis de chacun des postes de coûts.

Processus d'alerte en cas de dépassement budgétaire

La DGMR a mis en place un système permettant de pallier l'absence d'alertes en cas de dépassement budgétaire. La Division finances et support de la DGMR tient un suivi centralisé et, en cas de dépassement atteignant un certain seuil, fait remonter l'information auprès de la personne gestionnaire finances au sein de la division concernée. Il appartient ensuite à la personne gestionnaire finances d'apporter les réponses nécessaires ou de prendre les mesures requises.

Ce système est en place depuis le mois de septembre 2023. En tant que telle, la DGMR est consciente que du travail de « transversalisation » des processus en son sein doit encore être effectué. Elle s'est notamment adressée au Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) afin de réfléchir à l'acquisition d'un outil informatique performant spécifiquement dans ce but, dont la mise en œuvre devrait intervenir ces prochaines années.

La COGES prend note de ces évolutions qu'elle voit positivement tant pour éviter des dépassements de budget que, potentiellement, pour mieux identifier les éventuels risques de malversation. À ce sujet, l'exemple relaté dans la presse d'un collaborateur de la DGMR qui aurait pu subtiliser plusieurs millions doit être considéré comme un cas imposant une adaptation des processus.

Opportunité de mettre en place un cockpit des grands projets (routiers et transports publics) en lien avec les EMPD

Aujourd'hui, la DGMR assure un suivi tous les trois mois pour chacun des projets, sans qu'il y ait de cockpit général ou outil de suivi global de tous les projets en parallèle. Il a toutefois été relevé par la DGMR qu'un tel cockpit n'apparaît pas, pour l'heure, nécessaire ou utile.

Remarque

La COGES ne partage pas l'appréciation de la DGMR quant à l'inutilité d'un outil de suivi global des grands chantiers. Elle considère au contraire qu'un tel cockpit est une nécessité pour avoir une vue d'ensemble, des éléments d'alerte, et un outil de suivi.

Difficultés dans l'engagement de cantonnières et cantonniers ainsi que mesures pour y remédier

Les difficultés évoquées sont réelles et ce point a été récemment abordé avec la délégation vaudoise au sein du Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA)³⁶, sans toutefois se concentrer spécifiquement sur le volet recrutement.

Globalement, le travail de cantonnière et cantonnier se caractérise par des conditions difficiles. L'objectif de la DGMR et du SIERA consiste à améliorer les conditions liées au travail lorsque cela est possible, de même que, surtout, assurer une formation continue permettant une évolution au sein des métiers. Un programme de formation interne a également été créé et fait des émules, avec chaque année une quinzaine de jours de formation. Ils ont également lancé un CFC d'employé·e d'exploitation spécifique, particularité vaudoise permettant de valoriser le métier et d'assurer une formation spécifique.

Dans le même sens, la DGMR porte une attention particulière au matériel de sécurité, à la fois pour en imposer l'utilisation et pour assurer que ce matériel soit de qualité. Actuellement, le lavage est organisé de façon centralisée et les habits ont été adaptés aux saisons, notamment pour l'été.

L'un des éléments qui restent à ce jour parfois incompris par le personnel réside dans les différences applicables en matière de rémunération et de compensation des jours de congé. Dans la mesure où ces points dépendent de chaque canton, et que le SIERA amène des personnes employées par différents cantons à travailler ensemble ; des incompréhensions peuvent voir le jour. Il n'y a toutefois, en l'état, pas de solution identifiée, en tout cas tant que les personnes restent employées par les cantons et non par le SIERA directement. Le SIERA demeure d'ailleurs une entité encore jeune (créé en 2019), dont la charge de travail sur le terrain est très importante et la gestion administrative complexe. Bien qu'elle souffre encore de problèmes de jeunesse, l'objectif est actuellement de renforcer l'équipe administrative afin de régler lesdits problèmes.

Notons que la Commission interparlementaire sur le SIERA a recommandé que les cantons étudient l'opportunité d'intégrer l'intégralité des ressources humaines au sein du SIERA, établissement autonome de droit public, et d'harmoniser à terme les grilles salariales, les indemnités pour travail de nuit et la prévoyance professionnelle de l'ensemble du personnel.

³⁶ La Confédération est propriétaire des routes nationales, mais délègue leur exploitation à des unités territoriales. À cet effet, le SIERA, établissement autonome de droit public, regroupe les cantons de Vaud, Genève et Fribourg. Le SIERA exploite 302 km de routes, soit 1/6 du réseau autoroutier national, ce qui en fait le plus important de Suisse. Il compte 180 collaboratrices et collaborateurs, dont environ 120 dans le canton de Vaud.

Remarque

La COGES retient qu'une réflexion concrète devrait être menée avec les autres cantons membres du SIERA sur l'opportunité de modifier les règles d'engagement du personnel, en vue notamment de réduire les différences qui peuvent exister entre des membres d'une même équipe de terrain qui sont employés par des cantons différents.

Gare de Lausanne

La thématique de la gare de Lausanne englobe plusieurs aspects, dont la mise à niveau (sans vision au-delà de 2040) et le dimensionnement général de la capacité du nœud ferroviaire. Ces volets font notamment l'objet de la stratégie ferroviaire cantonale à 2050 et ont été évoqués avec le conseiller fédéral Albert Rösti.

S'agissant spécifiquement de la gare souterraine, c'est l'Office fédéral des transports (OFT) qui doit mandater les CFF pour étudier le projet. En l'état, les discussions avec le Conseil fédéral indiquent qu'un mandat portant sur la réalisation d'études pourrait être attribué dans le courant de l'année 2024, en vue d'un début en 2025.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2023, le DCIRH compte 51 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai réponse CE
08_MOT_036	Motion Jean-Michel Favez et consorts - la voie express plutôt que la salle d'attente pour la communauté tarifaire	22.04.2008	21.04.2009
09_INT_221_2	Détermination Nuria Gorrite - sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Nuria Gorrite et consorts concernant la fermeture de la nursery de Marcelin	-	15.06.2010
10_POS_227	Postulat Anne-Marie Depoisier - Postulat de la commission de gestion à la suite du refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à l'observation relative à la nursery de Marcelin	-	14.12.2011
11_POS_308	Postulat Florence Golaz et consorts - concernant les communautés tarifaires - quelle gouvernance et quels coûts pour les usagères et usagers	08.01.2013	08.01.2014
11_POS_313	Postulat Vassilis Venizelos - au nom du groupe des Verts pour que la répartition des charges d'investissement et d'exploitation des transports publics ne conditionne pas les choix de développement du réseau urbain et régional	08.01.2013	08.01.2014
15_POS_143	Postulat Alexandre Rydlo et consorts - au nom des député-e-s de l'Ouest lausannois - Pour un arrêt des trains grandes lignes en gare de Renens	06.10.2015	06.10.2016
16_POS_190	Postulat Bastien Schobinger et consorts - Quelle vision pour accompagner l'arrivée des véhicules autonomes ?	28.03.2017	28.03.2018
18_INT_190	Interpellation Arnaud Bouverat et consorts - Travaux sur la ligne Genève-Lausanne-Berne : les CFF nous berneront-ils encore longtemps ?	19.06.2018	19.09.2018
19_RES_022	Résolution Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Ligne TGV Lausanne-Vallorbe-Dijon-Paris : bis repetita ?	05.02.2019	05.05.2019
17_POS_005	Postulat François Pointet et consorts au nom du groupe Vert'libéral - Mobilité 4.0 : plus de mobilité pour moins de béton	05.06.2018	05.06.2019

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai réponse CE
19_INT_365	Interpellation Florence Bettschart-Narbel et consorts - PALM : où est le capitaine ?	11.06.2019	11.09.2019
18_POS_028	Postulat Patrick Simonin et consorts - Il faut sauver le génie ferroviaire vaudois	30.10.2018	30.10.2019
19_PET_040	Pétition pour un carrefour du Pontet à Ecublens sans interférence avec le m1	18.11.2020	17.02.2021
20_INT_47	Interpellation Julien Eggenberger et consorts - Le canton de Vaud à pied !	24.11.2020	22.02.2021
21_INT_28	Interpellation Cloé Pointet et consorts - Péjoration du nœud ferroviaire Palézieux – toute une région déconnectée ?	03.03.2021	31.05.2021
21_INT_66	Interpellation Jean-Christophe Birchler et consorts au nom du groupe vert/libéral et consorts - Routes cantonales en traversée de localité : qui prend les décisions et sur quelle base?	01.06.2021	30.08.2021
19_POS_115	Postulat Rebecca Joly et consorts - Le travail c'est bon pour la santé ?! Et à l'État de Vaud ?	07.10.2020	06.10.2021
19_MOT_071	Motion Jean-Michel Dolivo et consorts - Pour une protection efficace des lanceurs d'alerte dans l'administration cantonale vaudoise	07.10.2020	06.10.2021
21_RES_15	Résolution Florence Bettschart-Narbel et consorts au nom PLR - Ligne CFF Lausanne - Genève: pour une mobilité fluide et sans trous	23.11.2021	21.02.2022
21_INT_150	Interpellation Didier Lohri - Méga-Saute-mouton Morges - Allaman	23.11.2021	21.02.2022
21_INT_148	Interpellation Didier Lohri - Liaison ferroviaire Genève Aéroport – Mies - Coppet	23.11.2021	21.02.2022
22_INT_3	Interpellation Hadrien Buclin et consorts - Améliorer la lutte contre le harcèlement sexuel au sein de l'État de Vaud : un chantier urgent !	25.01.2022	25.04.2022
22_INT_12	Interpellation Cendrine Cachemaille et consorts - Lutter efficacement contre le sexisme et le harcèlement à l'État de Vaud	01.02.2022	02.05.2022
20_POS_217	Postulat Sabine Glauser Krug et consorts - Pour sortir de notre dépendance numérique américaine et reconstruire une informatique de confiance, locale et résiliente.	08.06.2021	08.06.2022
20_POS_12	Postulat Julien Eggenberger et consorts - Randonner sans obstacles !	08.06.2021	08.06.2022
20_POS_18	Postulat David Raedler et consorts au nom Les Vert.e.s vaudois.e.s - Le report modal requiert de favoriser la multimodalité : offrons à celle-ci les outils multiples nécessaires !	08.06.2021	08.06.2022
22_INT_47	Interpellation Rebecca Joly et consorts au nom Les Vert-e-s vaudois-e-s - Congé menstruel : quelle prise en charge pour les employé-e-s de l'État ?	22.03.2022	20.06.2022
21_POS_59	Postulat Monique Ryf - Postulat de la Commission de gestion suite au refus de la seconde réponse présentée dans le cadre du département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) « Évolution pour la vérification de documents et factures scannés »	-	07.12.2022
21_POS_55	Postulat Pierre Volet et consorts - Moins de bruit et plus d'énergie	15.12.2021	15.12.2022
22_INT_126	Interpellation Sylvie Podio et consorts - Le transfert modal pour tout le monde, ça devrait être pour 2024 selon la LHand, mais à moins d'un miracle pas en terre vaudoise.	27.09.2022	26.12.2022
22_INT_124	Interpellation Philippe Liniger et consorts - Des panneaux solaires sur nos routes cantonales	27.09.2022	26.12.2022
22_INT_138	Interpellation Kilian Duggan et consorts - P+R, passons la deuxième !	11.10.2022	09.01.2023
21_POS_48	Postulat Jean-François Cachin et consorts - N'oublions pas la prolongation du métro m2	25.01.2022	25.01.2023

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai réponse CE
22_INT_146	Interpellation Florence Bettschart-Narbel et consorts au nom PLR - Indexation des salaires : quelle marge de manœuvre pour le Conseil d'État ?	01.11.2022	30.01.2023
21_POS_44	Postulat David Raedler et consorts - Les pirates sont informatisés et ne se limitent plus au Léman : agissons à tous les échelons face aux cyberattaques	08.03.2022	08.03.2023
22_INT_167	Interpellation Alberto Mocchi et consorts - Mettre la gare de Cossonay-Penthalaz sur les rails du transfert modal	20.12.2022	20.03.2023
22_POS_19	Postulat Nicolas Croci Torti et consorts - Le retour du bon sens, bon sang!	05.04.2022	05.04.2023
23_INT_37	Interpellation Marc-Olivier Buffat et consorts - autoroutes solaires : du rêve à la réalité ?	21.03.2023	19.06.2023
23_INT_58	Interpellation David Raedler et consorts au nom Les vert.e.s vaudois.e.s - État des lieux des dépenses liées à la construction et à l'entretien des routes relevant de compétence cantonale	25.04.2023	24.07.2023
23_INT_54	Interpellation Cédric Roten et consorts au nom SOC - TikTok : piratage de données ou piratage des cerveaux ?	25.04.2023	24.07.2023
23_INT_70	Interpellation Sergei Aschwanden et consorts - Baisse du financement du programme « Danse-Etudes » : quelles explications et quelles garanties ?	02.05.2023	31.07.2023
23_INT_71	Interpellation Romain Pilloud et consorts au nom du Groupe socialiste - Autoroute A1 - Coppet-Nyon : conséquences pour l'agriculture, la voie CFF Lausanne-Genève et le report modal	02.05.2023	31.07.2023
23_RES_10	Résolution Jean-Daniel Carrard - Soutien à la ligne CFF du pied du Jura et au réseau romand	09.05.2023	07.08.2023
23_INT_75	Interpellation Maurice Neyroud et consorts au nom Groupe PLR - Lavaux à jamais sous les projecteurs ?	09.05.2023	07.08.2023
23_INT_77	Interpellation Pierre Dessemontet et consorts - Horaires CFF 2025 et dégradation de l'accessibilité croisée entre arcs lémanique et jurassien : que compte faire le conseil d'état ?	23.05.2023	21.08.2023
23_INT_92	Interpellation Loïc Bardet et consorts au nom Députés du district de la Broye-Vully - Amélioration de la desserte ferroviaire de la Broye : comment anticiper au mieux son interface avec les autres modes de mobilité	30.05.2023	28.08.2023
23_INT_94	Interpellation Mathilde Marendaz et consorts au nom EàG-POP - Les jets privés polluent notre climat : que peut faire l'État de Vaud?	06.06.2023	04.09.2023
23_INT_97	Interpellation Patrick Simonin et consorts au nom Regula Zellweger - Horaire CFF 2025, quelles conséquences sur notre réseau régional ?	13.06.2023	11.09.2023
23_INT_101	Interpellation Céline Misiego et consorts au nom EP - Que fait l'État pour protéger la santé et la personnalité de son personnel ?	20.06.2023	18.09.2023
21_POS_64	Postulat Gérard Mojon et consorts - M3, la suite	20.09.2022	20.09.2023
22_POS_59	Postulat Yann Glayre et consorts au nom des groupes UDC, PLR, Vert'libéraux - Pour un engagement fort du canton de Vaud au projet CST, cargo sous-terrain	14.12.2022	14.12.2023

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines pour l'année 2023.

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'AGRICULTURE (DFA)

La sous-commission chargée d'examiner la gestion 2023 du Département des finances et de l'agriculture (DFA) était composée de Madame Nicole Rapin et Monsieur Arnaud Bouverat.

Introduction

Le département est composé des entités suivantes, toutes visitées cette année :

- Secrétariat général (SG-DFA) auquel sont rattachés :
 - Statistique Vaud (STATVD)
 - Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC)
- Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
- Direction générale de la fiscalité (DGF) qui comprend :
 - Administration cantonale des impôts (ACI)
 - Registre foncier (RF)
- Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) qui compte, en plus des services transversaux réunis au sein d'une Direction administrative (DAD) et d'une Unité Finances :
 - Direction de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières (DAGRI)
 - Direction des affaires vétérinaires et de l'inspectorat (DAVI)
 - Formation – Agrilogie
- Cour des comptes (CC)

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocutrices et interlocuteurs pour leur accueil et la qualité des échanges et des renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DFA)

Une nouvelle secrétaire générale a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2023. Elle est titulaire d'un Bachelor en Sciences politiques de l'Université de Berne, d'un Master en politique et management publics ainsi que d'un Certificat en management et gestion du changement. Avant de travailler au SG-DFA, elle a travaillé pour l'Office des affaires extérieures (OAE) et dispose donc déjà d'une parfaite connaissance du fonctionnement de l'administration cantonale.

Elle a pu bénéficier d'une bonne collaboration avec son prédécesseur, ce qui a permis d'assurer la transition. Les aspects juridiques du poste relèvent désormais de la secrétaire générale adjointe. En outre, un nouvel adjoint est en charge du dossier des finances publiques et suit les conférences intercantionales sur le sujet.

Suivi des interventions parlementaires

Une liste des interventions parlementaires en retard est suivie entre le Secrétariat général du Grand Conseil (SGC) et les secrétaires générales et généraux des départements.

Sur la base de la liste arrêtée au 31 décembre 2023 transmise par le (SGC), 14 objets sont à traiter par le DFA. Selon le SG-DFA, certains de ces objets ont été traités dans le cadre de différentes réponses données par le Conseil d'État. Or, il se trouve que l'attribution d'objets à des Exposés des motifs et projets de décrets ou projets de loi (EMPD ou EMPL) ne signifie pas encore qu'ils ont été traités. Un objet ne sort en effet de la liste qu'une fois la réponse transmise au Grand Conseil. Après examen, le SG-DFA s'accorde sur cette méthode de suivi. Le SGC a pu en outre corriger des référencements dans SIEL.

Remarque

Il serait judicieux que le département s'aligne bien sur la liste des objets transmis par le SGC et s'assure d'y donner réponse dans les meilleurs délais.

Site internet du DFA

Le site internet du DFA présente de nombreuses informations tant sur le plan organisationnel, bases légales ou encore rapport d'activités. Au début de la rédaction de ce rapport, certaines mises à jour de chiffres clés n'avaient pas été effectuées. Depuis lors, des informations ont été corrigées et d'autres supprimées.

Remarque

L'accès à internet est utilisé par de nombreuses personnes. Le contenu des pages doit être en permanence suivi et adapté. Aussi, un contrôle, et si nécessaire une mise à jour des éléments figurant sur les pages du DFA devraient être effectués de manière régulière.

Statistique Vaud (STATVD)

Les différentes publications de l'année 2023 peuvent être consultées sur la page : <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/statistique>

Communication

L'office travaille et se forme pour renforcer sa communication. Le site internet de STATVD montre ses limites pour la valorisation du travail, mais divers canaux de communication sont testés et utilisés pour diffuser les travaux réalisés. Pour la première année, une capsule vidéo a été réalisée en lien avec la publication intitulée « Transition énergétique dans le canton de Vaud à l'horizon 2050 ». Cette publication a été réalisée en collaboration avec la Direction générale de l'environnement (DGE) et avec la participation de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

La réalisation de cette capsule vidéo est à mettre en évidence. Pour bon nombre de personnes, visionner une publication est plus aisé que de la lire. De plus, il y a deux versions qui sont proposées : soit la vidéo complète ou un résumé d'une durée de trois minutes.

Avenir

De nombreux défis seront à relever par ce service :

- La statistique publique demeure un objectif principal. Elle doit constamment évoluer afin d'alimenter les débats démocratiques et servir d'aide à la décision.
- Les moyens de publication doivent évoluer afin d'améliorer l'attractivité des publications.
- L'office développe de plus en plus la statistique expérimentale afin de servir d'aide à la décision. La statistique expérimentale se différencie de la statique publique et doit être davantage proposée. Celle-ci demande un important changement dans les méthodes de travail.

Autres activités courantes

- Numerus : à partir de l'année 2023, ces publications sont devenues électroniques et par là même gratuites. Le nombre d'abonnés est passé de 700 à 1000 en une année.
- Annuaire statistique : 510 annuaires ont été distribués en 2023. Une version synthétique reprenant les chiffres les plus importants est diffusée sous la forme d'un dépliant « Vaud en chiffres » tiré à 8250 exemplaires en 2023.
- Newsletters : 11 newsletters sur les diverses thématiques ont été envoyées à environ 1200 personnes abonnées, en 2023. Une réflexion est en cours quant au choix de retenir des diffusions thématiques.

Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC)

Changement de département et réorganisation

Pour rappel, l'OCDC est né de la fusion du Bureau de la durabilité (BuD) et de l'Unité du Plan climat (UPCL). Précédemment, ces deux entités occupaient deux locaux différents situés sur la Place du Château. L'office est désormais sis dans des locaux en location, à la place de la Gare 1, à Lausanne.

Remarque

L'OCDC s'est chargé seul de la recherche de nouveaux locaux, de son déménagement et des réaménagements. Or, il semble important que la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), qui devrait avoir une vision globale des possibilités, coordonne ce travail. Afin d'éclaircir la situation, la sous-commission en charge de la DGIP a été informée et effectuera un suivi.

Administratif

Durant l'année 2023, suite à la fusion précitée, de nombreuses démarches administratives ont dû être effectuées, dont le déménagement, la réorganisation du plan comptable, la refonte de l'organisation des ressources humaines.

Personnel

En août 2022, un responsable ad intérim était nommé au sein de l'UPCL. Il a quitté ses fonctions en février 2023 pour accéder à la fonction de délégué cantonal au climat. En mars 2023, le poste de chef de l'OCDC a été nommé. Ces deux personnes ont collaboré au BuD, ce qui a facilité la nouvelle organisation à mettre en place.

Activités

Tout le travail administratif n'a pas empêché l'OCDC de poursuivre ses collaborations avec l'ensemble des départements pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par le Conseil d'État dans son Programme de législature 2022-2027, à savoir « Agir à la hauteur des enjeux planétaires et placer la durabilité et la préservation du climat au cœur des politiques publiques ».

Les tâches à venir seront très importantes, entre autres en lien avec les adaptations ou la modernisation de nombreuses bases légales.

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Organisation et ressources humaines

Durant l'année 2023, aucun changement particulier n'est à signaler ; au 1^{er} février 2024, l'entier des postes est repourvu. Toutefois, le chef de service s'est réjoui d'un changement dans l'organigramme du SAGEFI, à savoir la nomination d'un employé au nouveau poste de chef de service adjoint créé le 1^{er} décembre 2023. Cette modification permet une coordination plus efficiente des trois divisions que sont :

- Planification et solutions financières (PSF) ;
- Gestion financière opérationnelle (GFO) ;
- Comptabilité, trésorerie et gestion du risque (CTGR).

Budget

Pour la deuxième année consécutive, le Conseil d'État a rendu publique, dès la rentrée des vacances d'automne, la diffusion des différents EMPD et EMPL consacrés au budget 2024 de l'État de Vaud. Cette publication intervient ainsi avant le début des travaux de la Commission des finances (COFIN), dans le strict respect de son autorité et de la prééminence de ses tâches.

Le climat qui a entouré les débats du budget de l'année 2024 a été plus harmonieux que celui lié au budget 2023. Il y a eu moins de tension sur le contenu de la liste des risques, ce qui peut certainement s'expliquer par une meilleure coordination liée aux communications de la part des membres de la COFIN et du Conseil d'État.

En ce qui concerne l'élaboration du budget 2024, les éléments suivants sont à relever :

- Le SAGEFI ne peut pas se positionner sur les décisions politiques qui doivent être prises en compte (baisse fiscale, par exemple). Il doit en prendre acte et déterminer les montants à introduire dans les recettes budgétaires.
- Le choix de maintenir des rentrées financières de la Banque nationale suisse (BNS) dans les recettes du budget 2024 est lié à une volonté de montrer à cette institution que ces versements sont nécessaires aux cantons pour assurer une gestion saine de leurs finances. De plus, des experts sont d'avis que des versements interviendront à nouveau, au plus tard en 2025.
- L'évolution des charges est conséquente, notamment en raison de l'inflation qui a eu un impact de l'ordre de 250 millions sur les deux dernières années. De plus, la prise en considération de l'indexation influence fortement les finances cantonales. Il faut ajouter à ces éléments que les perspectives économiques ne sont pas extraordinaires, selon le SAGEFI.

Ces éléments mettent en évidence le travail d'analyse conséquent du SAGEFI. Heureusement, la situation financière du Canton, liée aux bons résultats de ces dernières années, permet aujourd'hui de rester serein.

Notation

L'agence de notation financière S&P Global Ratings confirme pour la onzième année consécutive la note « AAA » attribuée au Canton de Vaud.

Examen des dossiers soumis au visa

Le SAGEFI a émis 479 déterminations en 2023 contre 544 déterminations pour l'année 2022.

Informatique

Le passage sur SAP S4/HANA s'est concrétisé durant l'année 2023. Ceci a nécessité de nombreuses séances dans des groupes de coordination. Le changement de l'interface devrait se faire durant l'année 2024 avec certaines adaptations de la part des personnes utilisatrices. Ce projet devrait être terminé en 2025.

Dans le cadre du premier EMPD SAP S4/HANA dont le déploiement s'effectue sur la période 2023-2025, un montant est prévu pour produire dans le futur une nouvelle brochure des comptes et du budget, éditée jusqu'ici avec l'outil informatique Business Warehouse. Il a été constaté que les ressources à disposition ne seront pas suffisantes et qu'un crédit additionnel est nécessaire. Notons que la fin de l'exploitation de ce système informatique est agendée pour les années 2027-2028. Dans le meilleur des cas, c'est en 2026 au plus tôt qu'une nouvelle brochure pourrait être éditée.

En plus de ces changements informatiques, les travaux suivants ont également dû être effectués :

- modification du plan comptable pour l'accueil de l'OCDC en sein du DFA ;
- modification de taux TVA à implanter dans différents outils financiers et comptables.

Direction générale de la fiscalité (DGF)

Administration cantonale des impôts (ACI)

Activités 2023 et comparaison avec les exercices précédents

Chiffres clés	Fin 2018	Fin 2019	Fin 2020	Fin 2021	Fin 2022	Fin 2023
Total des contribuables personnes physiques soumises au rôle	486'378	495'114	503'962	514'329	522'972	526'955
Domiciliées dans le canton	452'400	460'932	469'713	479'541	488'103	491'904
Domiciliées hors du canton	20'141	20'413	20'787	21'429	21'630	21'936
Domiciliées hors de Suisse	12'783	12'806	12'570	12'522	12'465	12'375
Soumises à l'impôt d'après la dépense	1'054	963	892	837	774	740
Contribuables personnes morales ou autres personnes morales (PM/APM)	40'239	44'083	46'105	48'506	50'806	52'523

Les données ci-dessus tiennent également compte des assujettissements de fin d'année et des mises au rôle rétroactives. Ces chiffres peuvent donc différer par rapport aux données communiquées en janvier par l'ACI. Il est à noter que ces données ont été extraites à fin février 2023 au lieu de fin mars 2023 dans les précédents rapports.

Le nombre de sommations est passé de 64'102 en 2022 à 66'468 en 2023. Cette situation est à mettre en relation avec l'augmentation du nombre de contribuables.

17'795 taxations d'office ont été notifiées en 2023 pour la période fiscale 2022 (situation 31.12.2023) contre 17'516 au 31.12.2022 pour la période fiscale 2021.

À satisfaction, l'avancement de la taxation envoyée dans l'année se situe à 81,75% contre 81,98% une année auparavant.

Au 31 décembre 2023, il y avait 44 allègements en cours dont 4 nouveaux durant l'exercice 2023.

Auprès des jeunes publics, l'ACI poursuit son travail de sensibilisation en renforçant notamment sa présence sur les réseaux sociaux et en proposant des présentations dans les écoles du postobligatoire et d'autres établissements de formation. Le programme « Parlons cash ! » est toujours d'actualité. En parallèle à ce programme, un événement « À la découverte des impôts » sera organisé le 19 mars 2024 dans des locaux de l'EPFL.

Prestation VaudTax en ligne

Grâce au développement de certaines prestations en ligne, une économie de papier est constatée ces dernières années. Le dépôt des déclarations manuscrites se montait à 18'139 pour la période fiscale 2022 et s'élève à 16'173 pour la période fiscale 2023. De plus, 13'250 contribuables ont adhéré à l'écofacture. Cette évolution écologique est à saluer. Elle permet aussi d'alléger les travaux administratifs de plus en plus ardues pour bon nombre de citoyennes et de citoyens.

Pour le dépôt de la déclaration fiscale de l'année 2024, il y a quatre possibilités pour les contribuables du Canton de Vaud :

- le dépôt manuscrit ;
- le dépôt en ligne via l'utilisation du logiciel VaudTax ;

- le dépôt en ligne via l’outil de prestation en ligne sans moyen d’identification électronique (MIE) ;
- le dépôt en ligne via l’outil de prestation en ligne avec MIE.

Afin de faciliter le travail administratif de l’ACI, le dépôt numérique est à privilégier. Il faut noter que l’administration accepte également que l’envoi soit fait de manière électronique et que des pièces soient adressées par courrier postal.

Le logiciel VaudTax ne pourra être utilisé que quelques années encore ; développer ce logiciel et parallèlement l’outil de prestation en ligne n’est économiquement pas possible sur le long terme. Aussi, il est très important que l’outil de prestation en ligne soit accessible à l’ensemble des contribuables et que les services et avantages qu’il fournit soient connus.

Durant l’année 2023, des sessions d’information sur les déclarations d’impôt ont été organisées. Elles ont permis à quelque 400 personnes de se familiariser à la prestation en ligne.

La COGES souhaite que de tels événements soient encore développés, car bon nombre de contribuables n’osent pas utiliser le nouvel outil informatique en lieu et place de VaudTax, l’estimant moins confortable. De plus, ils ne comprennent pas l’utilité de disposer d’un MIE pour accéder à ces prestations. Pour terminer, des personnes se demandent pour quelles raisons certains documents doivent être joints au dépôt en ligne et préfèrent envoyer leur déclaration fiscale par voie postale.

Remarque

La COGES souhaite que des explications voire des communications soient données lors de l’utilisation de la prestation en ligne. Il serait judicieux, par exemple, de préciser que pour la période fiscale 2024, une campagne de contrôle des certificats de salaires est effectuée et que c’est pour cette raison que ces mêmes certificats doivent être joints à l’envoi de la déclaration fiscale.

1^{re} observation

Portail de prestations disponibles à l’aide d’un moyen d’identification électronique (MIE)

La Commission de gestion (COGES) est consciente des avantages de l’utilisation des prestations en ligne avec un MIE. Cependant, elle constate que pour de nombreuses personnes, avoir un MIE est une démarche compliquée et considérée comme non indispensable pour uniquement remplir ses obligations fiscales.

Elle regrette que les prestations offertes par le Canton de Vaud pour les personnes disposant d’un MIE ne soient pas davantage mises en évidence auprès de la population vaudoise. Disposer d’un MIE permet d’accéder à des prestations qui concernent de nombreux domaines comme la culture, la sécurité, le soutien social, les impôts.

- *Le Conseil d’État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les moyens de communication utilisés pour promouvoir l’obtention d’un MIE et ses avantages.*

Centre d’appels téléphoniques (CAT)

Durant l’année 2023, le CAT a dû répondre à 230'062 sollicitations (203'394 en 2022), à savoir :

- 129'305 appels téléphoniques ;
- 11'630 formulaires de contact ;
- 789 Skype ;
- 88'338 courriels.

L’obtention de statistiques détaillées et compréhensibles demeure toujours réservée.

Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)

Direction de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières (DAGRI)

L'an dernier, la COGES avait évoqué la multiplicité des partenaires sollicités par la DGAV pour réaliser les politiques publiques agricoles. Concrétisés par des conventions, ces contrats de prestations sont signés avec diverses entités. La COGES en a examiné trois, lors de cet exercice.

Mandats Pro Conseil – gestion du loup

Le mandat à Pro Conseil, filiale de Prométerre, consiste en une activité de vulgarisation et de conseil aux exploitant·e·s ainsi que d'accompagnement lors d'attaques ou de difficultés. Dans la convention datée du 1^{er} juillet 2022, les prestations sont listées et classées entre communications et informations, ainsi que conseils individuels. Sur ce dernier point, les prestations portent notamment sur les mesures à l'instar de la pause de filets, des systèmes de colliers aux hormones ou d'effarouchement. La politique de prévention s'avère plus complexe dans le canton de Vaud, car les mesures préventives ont été développées avec succès auprès des ovins, mais moins auprès des bovins. Les mesures adéquates dans ce domaine font encore davantage l'objet de tests. Pro Conseil scanne les avancées effectuées avec les nouvelles méthodes en Suisse et à l'étranger, et les relaie via divers supports aux personnes intéressées. Sur les constats d'attaques, Pro Conseil intervient également dans la quasi-totalité des cas, en doublure du surveillant de la faune. Les rôles d'accompagnement des éleveuses et des éleveurs ainsi que de constat de l'État sont ainsi dissociés. Afin de garantir une capacité d'intervention, un service de piquet a dû être mis en place. La DGAV n'a pas aujourd'hui les ressources pour instaurer un tel système et elle considère qu'une prestation similaire dans les mains de l'État serait notablement plus coûteuse.

Mandats Pro Conseil – vulgarisation agricole et viticole

Ce mandat regroupe des activités de vulgarisation, mais aussi d'observations sur le terrain et d'expérimentation à la ferme, de même que d'accompagnement technique sur le terrain. L'utilité de ce mandat est grandissante du fait des impacts de plus en plus rapides du changement climatique et des modifications des politiques publiques. Cette structure permet une grande réactivité face à ce contexte.

Mandats CoBra-Ecoprest

EcoPrest est l'office de coordination des contrôles des exploitations agricoles agissant au nom de l'Association vaudoise de contrôle des branches agricoles (CoBra). Prométerre est la gérance des prestations d'Ecoprest. La CoBra a été accréditée ISO 17020 par le service d'accréditation suisse. Elle agit comme entité de contrôle pour la DGAV. Des formations continues sont organisées chaque année pour maintenir la qualité de la prestation. La DGAV continue à assurer la haute surveillance de cette délégation de prestations en accompagnant certaines inspections sur site. Le déroulement des contrôles est standardisé par des directives de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

De ces deux conventions et des prestations décrites tant par la DGAV que par Pro Conseil, la sous-commission constate que la délégation d'activités est bien formalisée et suivie par deux types de rapports : un rapport détaillé à la DGAV et un rapport annuel public de Pro Conseil. Au fil du temps, les prestations de Pro Conseil se sont autonomisées de Prométerre via la création d'une SARL pour Pro Conseil. Des cautions sont fixées dans les conventions garantissant le monopole de la communication publique sur les mesures afin d'éviter tout conflit d'intérêts entre Prométerre et Pro Conseil.

Remarque

Plusieurs conventions avec des tiers ont été signées ou resignées tardivement, ce qui leur a valu une entrée en vigueur rétroactive. La COGES considère que de telles mesures doivent être évitées et que des prorogations transitoires devraient être privilégiées en lieu et place.

Formation - Agrilogie

Grange-Verney

Le domaine exploité par le Canton couvre les terrains cantonaux de Grange-Verney et le domaine communal de Planche-Signal à Moudon. L'un se situe à 550m et l'autre à 815m ce qui permet d'étudier dans des conditions de culture différentes.

La cafétéria du site de Grange-Verney est gérée en interne avec des personnes employées de la DGAV. Cette organisation détonne par rapport aux usages au sein de l'État pour la restauration collective. Tous les acteurs semblent très satisfaits de cette situation tant du côté de la DGAV que des étudiant·e·s et apprenti·e·s. Le cuisinier est très sensible à la mission de l'établissement et s'implique pour faire le lien entre la terre et la table. Il est sollicité par le corps enseignant et intégré au programme de cours dans le domaine de la valorisation des produits et du marketing. De son côté, il sollicite également le domaine pour certains produits. Cette dynamique s'avère gagnant-gagnant et la DGAV espère poursuivre dans la même ligne.

L'exploitation souffre de son vieillissement tant concernant les bâtiments que les machines. Les services en charge des bâtiments et des véhicules ont pris l'habitude de décaler les demandes de crédit dans le temps, mais, vu l'état du matériel et des bâtiments, cela impose un temps de travail et des charges d'entretien plus élevés. L'exploitation héberge traditionnellement un marché au bétail hebdomadaire, à proximité immédiate des bâtiments d'élevage. Or, ceci pose divers problèmes sécuritaires en matière de lutte contre les épizooties d'une part, et de gestion du trafic d'autre part. Dans la situation actuelle, l'exploitation de la ferme est grandement réduite les jours de marché au bétail.

Remarque

Selon les informations à disposition de la COGES, des contacts sont en cours pour organiser le marché au bétail dans un autre espace. La COGES relève la nécessité impérieuse de garantir ce déplacement pour assurer la sécurité des animaux du domaine ainsi que des usagères et usagers de l'exploitation.

Les bâtiments de cours nécessiteront une refonte dans le cadre du projet Agripôles. Des infiltrations d'eau sont devenues courantes dans les espaces collectifs des salles de cours sur les bâtiments les plus récents. En l'état, aucun problème sécuritaire n'est détecté.

Remarque

Les problèmes d'infrastructures détectés sur le site de Grange-Verney nécessitent que le projet Agripôles soit réalisé dans les meilleurs délais. La COGES restera attentive à ce que le projet ne souffre pas de nouveaux reports. Par rapport aux bâtiments de l'exploitation, le Canton doit impérativement veiller à être exemplaire et disposer d'infrastructures aux normes actuelles pour assurer une formation adéquate de la branche.

Formations

Les effectifs d'Agrilogie sont globalement stables ces dernières années. Sur les dix dernières années, il faut noter une croissance de 10% des effectifs. Le public s'est par contre modifié avec une croissance constante de personnes effectuant une seconde formation (près de 50% sont dans cette situation). Cela concerne particulièrement des enfants d'agricultrices et agriculteurs qui reprennent plus tardivement l'exploitation familiale.

Le Centre d'économie familiale poursuit sa mue avec une orientation de plus en plus dégenrée, concentrée sur la consommation durable et de moins en moins d'apprenti·e·s dans la filière traditionnelle. Le CFC de gestionnaire en intendance est toujours bien fréquenté et les débouchés sont assurés, particulièrement dans les établissements médico-sociaux.

L'ordonnance sur la formation professionnelle agricole est en révision et sera modifiée à l'horizon 2026. La formation sera basée sur un tronc commun de deux ans et déclinée la dernière année en six orientations différentes. Le Canton voit l'utilité d'inciter les apprenti·e·s à opter pour deux CFC afin

de disposer de davantage d'adaptabilité, voire également de poursuivre avec le brevet. Des réflexions sont aussi en cours pour modifier la saisonnalité des formations ; les patronnes et les patrons auraient le choix des diverses options moyennant les places disponibles.

Une incertitude a été communiquée à la sous-commission sur l'avenir des formations relatives aux paiements directs que la révision de la politique agricole pourrait menacer.

Marcelin

Lors du rapport 2022, la COGES était insatisfaite des réponses données par le Conseil d'État sur l'entretien des bâtiments d'exploitation viticole de Marcelin³⁷. Des infiltrations d'eau avaient été signalées et l'exclusion de Marcelin du périmètre Agripôles ne donnait pas de perspective claire pour ces bâtiments hébergeant pressoirs, espace de vente et cuves. La DGAV signale que ces problèmes d'étanchéité ont maintenant été réglés à satisfaction. Pour ce qui est de l'avenir plus général, la sous-commission a été informée qu'une réflexion est en cours sur le patrimoine viticole de l'État de Vaud. Si les grandes parcelles ne sont aucunement remises en question, il ressort de l'inventaire un nombre de petites parcelles qui ne sont pas faciles à gérer. Des mesures pourraient être prises pour éviter ce morcellement.

École à la ferme

Les moyens dévolus à l'école à la ferme sont en augmentation. Plus de 8000 élèves bénéficient chaque année de ces prestations. Les exploitations participantes sont affiliées à une association École à la ferme et doivent répondre à des critères stricts en matière de sécurité.

Direction des affaires vétérinaires et de l'inspection (DAVI)

Site de Saint-Sulpice

Lors de la visite de l'an dernier sur le site de Saint-Sulpice, la sous-commission avait constaté, peu après le déménagement, que des locaux nécessitaient encore un rafraîchissement et que la signalétique devait être mise à jour³⁸. Depuis lors, la signalétique a été améliorée, mais les autres travaux sont toujours pendants. Des problématiques de chauffage sont apparues et ont nécessité une collaboration étroite avec la DGIP. Des travaux sont maintenant planifiés pour l'automne 2024 avec la perspective d'effectuer une mise à jour durable du bâtiment.

Site de Lausanne

À la suite de l'observation de l'an dernier³⁹, aucun changement n'est intervenu pour l'heure sur le site de l'institution Galli-Valerio. La sous-commission effectuera un suivi plus étroit l'an prochain.

Police des chiens

La DAVI a repris la police des chiens pour la Ville de Lausanne, prestation qui avait été déléguée à la Ville dans le passé. Cette décision a été prise à brève échéance, le 20 décembre pour le début de l'année. Cette intégration augmente le volume de travail de manière notable, mais la DAVI est à même de l'absorber.

Communication

L'an dernier, la sous-commission relevait la charge de travail importante en matière de communication qui incombe à la DAVI⁴⁰. Le problème ne s'est pas allégé en tant que tel et l'option d'une ou d'un chargé de communication n'a pas été davantage poursuivie pour le service, considérant que les questions des médias nécessitent une réponse d'expert·e. La DAVI sollicite au besoin les conseils du chargé départemental à la communication. Notons que la dotation administrative de la DAVI a été améliorée depuis l'an dernier.

³⁷ Rapport COGES – année 2022, p. 77

³⁸ Idem, p. 79

³⁹ Idem, p. 80

⁴⁰ Idem, p. 79

Préposé·e·s agricoles

Le Canton compte 118 préposé·e·s agricoles en fonction. Ces personnes, assermentées, sont chargées de tâches de renseignement, de recensement, de vérification et de contrôle dans le terrain, conformément aux instructions de l'État. Elles sont référentes pour les exploitations agricoles, mais également pour des communes et des particuliers pour certaines missions.

Il y a une dizaine d'années, leur nombre s'élevait à 250. Si le nombre d'exploitations a diminué dans l'intervalle d'environ 15%, le nombre de personnes préposées à quant a lui été divisé par deux. La surface agricole a quant à elle été peu modifiée. Ces évolutions contradictoires interpellent la COGES. La DGAV atteste du fait que leur travail ne cesse de se complexifier en raison de l'évolution législative et réglementaire et de la complexification des connaissances scientifiques ou écologiques à intégrer. S'agissant d'un mandat accessoire, on peut craindre, à terme, des postes de préposé·e·s de plus en plus difficiles à repourvoir. Si cette baisse du nombre de préposé·e·s se poursuit, la surface territoriale que devra couvrir chaque préposé·e augmentera encore. Les cantons voisins ne disposent pas d'un tel système, mais la proximité de telles prestations est très appréciée et ne doit pas être remise en question, selon la DGAV.

2^e observation

Quelles préposées et quels préposés agricoles pour l'avenir ?

La Commission de gestion (COGES) constate une réduction importante du nombre de préposé·e·s agricoles ces dernières années tout en entendant une importante remise en question des cadres légaux des activités agricoles dans le Canton. Les défis écologiques et climatiques ainsi que les règles de plus en plus complexes laissent peu de marge à une réduction de la complexité des activités agricoles à l'avenir.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur sa stratégie de suivi de proximité des activités agricoles et de lutte contre les nuisibles malgré une baisse sensible du nombre de préposé·e·s agricoles.*

Cour des comptes (CC)

Rapports 2023

La CC a publié trois rapports thématiques, un rapport commun avec la Cour genevoise et la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes et un rapport de suivi, durant l'année 2023⁴¹.

Communication

La CC développe toujours un rapport synthétique et une capsule vidéo pour faire connaître ses audits. Les textes des vidéos sont rédigés par la CC, seule la mise en forme (saisie et montage) est effectuée par un prestataire externe. Pour des raisons d'économie, deux formats sont possibles : une version film et une version d'animation sur tableau blanc. À l'instar de la Cour genevoise, la CC a monté son propre profil LinkedIn dans le but d'avoir un canal indépendant de celui de l'État. La CC constate un champ de tension entre l'efficacité et l'indépendance dans la communication, les ressources de l'institution pour la valorisation étant minimalistes. Un monitoring est effectué sur l'audience atteinte, très variable selon les sujets.

Pour ce qui relève de la communication au Grand Conseil, la CC a modifié sa pratique en matière d'invitation à la présentation de ses rapports. Cela a notamment valu à la COGES de ne plus être conviée pour des présentations détaillées de certains rapports au profit de visite aux séances des commissions thématiques avec adjonction des sous-commissions de surveillance compétentes. Les séances prévues auparavant à midi sont convoquées le matin avant les séances plénières. Des questions de délais de convocation peuvent encore être améliorées de cas en cas.

⁴¹ <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/cour-des-comptes#c2020961>

Formation

La CC poursuit toujours une promotion active de la formation continue. Les chef·fe·s de mandat suivent trois jours de formation. L'ensemble de la CC organise une formation annuelle en commun.

Développements informatiques

La CC a sollicité la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) pour utiliser le logiciel de gestion de projet de l'État de Vaud, ProjectVD. Sa mise en place s'avère plus complexe qu'estimée, le support prévu pour son implémentation étant limité. Ce dossier sera à suivre l'an prochain.

Signalements

En 2022, la CC avait constaté une augmentation des signalements. Ils sont restés quasi stables à 26 signalements en 2023. La CC doit observer qu'elle n'a pas les ressources pour tous les suivre ; elle donne suite en cas de capacité entre des audits de plus grande importance. La magistrature et les responsables de mandat sont impliqués dans leur suivi. Certains ont été transmis au Contrôle cantonal des finances (CCF), car cela pouvait entrer dans son programme, un autre a été transmis au Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL), d'autre encore ont été intégrés dans le cadre de l'audit sur les processus administratifs de l'Université, et un dernier est en cours d'analyse. Les signalements sont souvent en lien avec des questions de conformité légale qui n'est qu'une activité subsidiaire de la CC. Un accusé de réception-type est envoyé. Des rendez-vous peuvent être accordés pour recueillir les informations. Dans tous les cas, aucune information supplémentaire n'est fournie et il est bien stipulé aux autrices et auteurs des signalements qu'ils ne seront pas tenus au courant des travaux effectués. Une procédure a été formalisée pour standardiser le traitement, elle n'est toutefois qu'interne pour l'heure.

Audit de la CC par les pairs et finances

Les normes d'audit prévoient que l'entité auditrice se fasse elle-même auditer. En 2011, une telle démarche avait été effectuée. Comme de nouveaux processus ont été mis en place, la CC a décidé de resolliciter ce regard extérieur. D'autres Cours n'ayant pas les mêmes compétences et le CdF n'ayant pas les capacités, un ancien responsable d'une entité publique d'audit a été sollicité. Le Conseil d'État a été informé. Les résultats devraient être connus à mi-2024. Sur cette base, la CC fera son propre bilan sur les moyens à sa disposition pour assumer sa mission. La responsabilité de la CC est en effet de vérifier et signaler si elle manque de moyens pour remplir l'entier de ses missions.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2023, le DFA compte 14 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse CE
09_POS_163	Postulat Jean-Marie Surer et consorts - pour une révision du fonctionnement de la Caisse d'assurance du bétail	-	03.11.2010
21_INT_135	Interpellation Vassilis Venizelos - Plan climat de deuxième génération : pour la création d'une assemblée citoyenne	02.11.2021	31.01.2022
20_POS_5	Postulat Sacha Soldini et consorts - Inciter les organisateurs de manifestations bénéficiaires d'une convention de subventionnement cantonale à travailler avec des partenaires locaux ou indigènes en matière de communication et à optimiser la communication dans le but d'éviter la surconsommation de papier.	18.05.2021	18.05.2022
21_POS_43	Postulat Philippe Jobin et consorts au nom du groupe UDC - Une journée "100% locale" dans la restauration collective.	24.08.2021	24.08.2022

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse CE
22_INT_96	Interpellation Mathilde Marendaz et consorts - Chaos climatique : que fait l'État de Vaud pour faire payer les responsables ?	30.08.2022	28.11.2022
22_INT_151	Interpellation Sébastien Humbert et consorts au nom groupe vert/libéral - Plan climat vaudois : Où en sommes-nous au regard des objectifs 2030 ?	08.11.2022	06.02.2023
22_MOT_1	Motion Florence Gross et consorts - Impôt sur la fortune: le canton de Vaud doit devenir attractif et ne pas léser les épargnants.	01.03.2022	01.03.2023
20_POS_9	Postulat Jean-Luc Bezençon et consorts - Pour le respect de la liberté individuelle des consommateurs	05.04.2022	05.04.2023
23_QUE_36	Simple question Muriel Thalmann - Co-solidarité fiscale - combien de cas dans le canton de Vaud ?	-	27.07.2023
23_INT_76	Interpellation Muriel Thalmann et consorts au nom de l'Intergroupe F - Le maintien de la solidarité fiscale entre (ex)époux en dépit de la séparation n'est-il vraiment pas discriminatoire, dans les faits, à l'égard des femmes ?	09.05.2023	07.08.2023
23_INT_98	Interpellation Kilian Duggan et consorts - Splitting du coefficient familial : quel traitement pour les contribuables divorcés en cas de garde partagée ?	20.06.2023	18.09.2023
23_QUE_45	Simple question Fabrice Moscheni et consorts - Perte fiscale de l'impôt sur la fortune suite au départ du Canton de contribuables riches à la retraite	-	12.10.2023
23_QUE_44	Simple question Fabrice Moscheni et consorts - Perte fiscale de l'impôt sur le revenu suite au départ du Canton de contribuables riches à la retraite	-	12.10.2023
23_INT_138	Interpellation Géraldine Dubuis et consorts - Fondation et association anti-avortement d'utilité publique, une réalité vaudoise ?	05.09.2023	04.12.2023

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des finances et de l'agriculture pour l'année 2023.

RÉPERTOIRE DES ACRONYMES

ACCS	Association des chimistes cantonaux de Suisse
ACI	Administration cantonale des impôts
ACV	Archives cantonales vaudoises
ACVF	Association cantonale vaudoise de football
AdCV	Association des communes vaudoises
AFP	Attestation fédérale professionnelle
AI	Assurance invalidité
AIHC	Accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions
APDI	Autorité de protection des données et de droit à l'information
ASF	Association suisse de football
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
BAC	Bureau d'aide aux curateurs privés
BCI	Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme
BCMA	Bureau cantonal de médiation administrative
BEFH	Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes
BHNS	Bus à haut niveau de service
BIC	Bureau d'information et de communication
BNS	Banque nationale suisse
BRIO	Bureau régional d'information et d'orientation
BuD	Bureau de la durabilité
BUSAMA	Bureau sanitaire des manifestations
CAMAC	Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire
CC	Cour des comptes
CCF	Contrôle cantonal des finances
CDF	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances
CENAL	Centre national d'alarme
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFFP	Convention intercantonale sur le financement de la formation médicale postgrade
CFL	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CIDROPOL	Commission thématique des institutions et des droits politiques
CMS	Centre médico-social
CoBrA	Association vaudoise de contrôle des branches agricoles
COFIN	Commission des finances
COFOP	Centre d'orientation et de formation professionnelles
Copil	Comité de pilotage
CP	Centre patronal
CPEV	Caisse de pensions de l'État de Vaud
CPIH	Convention patronale de l'Industrie horlogère suisse
CTGR	Comptabilité, Trésorerie et gestion du risque
CTMG	Centrale téléphonique des médecins de garde
CTSI	Commission thématique des systèmes d'information
CTT	Contrat-type de travail
CVCI	Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie

CVGC	Commission des visiteurs du Grand Conseil
DACDP	Direction des affaires communales et droits politiques
DAD	Direction administrative
DAGRI	Direction de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières
DAI	Direction de l'architecture et de l'ingénierie
DAL	Direction des achats et de la logistique
DAP	Direction de l'archéologie et du patrimoine
DAR	Direction des affaires religieuses
DCIRH	Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines
DEF	Département de l'enseignement et de la formation professionnelle
DEIEP	Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine
DFA	Département des finances et de l'agriculture
DFAS	Direction des finances, administration et support
DFC	Direction des finances communales
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DGAIC	Direction générale des affaires institutionnelles et des communes
DGAV	Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
DGEJ	Direction générale de l'enfance et de la jeunesse
DGEM	Direction générale de l'emploi et du marché du travail
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DGEP	Direction générale de l'enseignement postobligatoire
DGES	Direction générale de l'enseignement supérieur
DGF	Direction générale de la fiscalité
DGIP	Direction générale des immeubles et du patrimoine
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DGNSI	Direction générale du numérique et des systèmes d'information
DGRH	Direction générale des ressources humaines
DGS	Direction générale de la santé
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
DIAD	Direction de l'ingénierie, de l'architecture et de la durabilité
DIF	Direction de l'immobilier et du foncier
DIPP	Direction de l'insertion professionnelle et du placement
DIREN	Direction de l'énergie
DISA	Division interdisciplinaire de santé des adolescents
DITS	Département des institutions, du territoire et du sport
DJES	Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité
DpS	Didactique par situations
DR	Direction du recouvrement
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
ECA	Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
EJMA	École de jazz et de musique actuelle
EPCA	École professionnelle du Chablais
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
EPO	Établissements de la Plaine de l'Orbe
ERACOM	École romande d'arts et communication

ETP	Équivalent temps plein
ETVJ	École technique de la Vallée de Joux
EVAM	Établissement vaudois d'accueil des migrants
FBM	Faculté de biologie et de médecine
FMEL	Fondation maisons pour étudiants Lausanne
FVE	Fédération vaudoise des entrepreneurs
FVP	Fondation vaudoise de probation
GFO	Gestion financière opérationnelle
GI	Groupe impact
GT	Groupe de travail
HEC	Hautes études commerciales
HEMU	Haute école de musique
HEP	Haute école pédagogique
HESAV	Haute école de santé Vaud
HRC	Hôpital Riviera-Chablais
IPC	Indice des prix à la consommation
IRA	Institut de radiophysique
LAD	Laboratoire suisse d'analyse du dopage
LADE	Loi sur l'appui au développement économique
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LC	Loi sur les communes
LPers	Loi sur le personnel
LPMI	Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel
LPrD	Loi sur la protection des données personnelles
LRCR	Loi sur la reconnaissance des communautés religieuses et sur les relations entre l'État et les communautés religieuses reconnues d'intérêt public
LREEDP	Loi sur les relations entre l'État et les Églises reconnues de droit public
LRens	Loi sur le renseignement
LSP	Loi sur la santé publique
MCH2	Modèle comptable harmonisé
MIE	Moyen d'identification électronique
MNA	Mineur non accompagné
MP	Ministère public
nLPD	Nouvelle loi fédérale sur la protection des données
OAE	Office des affaires extérieures
OCDC	Office cantonal de la durabilité et du climat
OCOSP	Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFCO	Office de la consommation
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OFT	Office fédéral des transports
OMC	Office du médecin cantonal
OPBD	Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public
ORP	Office régional de placement
ORPCI	Organisation régionale de la Protection civile

OT	Office du tourisme
PACom	Plan d'affectation communal
PAI +	Prolongation de l'apprentissage pour l'intégration
PCE	Proposition au Conseil d'État
PDCn	Plan directeur cantonal
PFAS	Alkyls perfluorés et polyfluorés
Polcant	Police cantonale
PSF	Planification et solutions financières
RCTH	Règlement relatif à la gestion des conflits au travail et à la lutte contre le harcèlement
RefA	Réforme des achats
SAGEFI	Service d'analyse et de gestion financières
SCTP	Service des curatelles et tutelles professionnelles
SEPS	Service de l'éducation physique et du sport
SGC	Secrétariat général du Grand Conseil
SI	Système d'information
SIERA	Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier
SPEI	Service de la promotion de l'économie et de l'innovation
SPEN	Service pénitentiaire
SPOP	Service de la population
SRC	Service de renseignement de la Confédération
SRCa	Service de renseignement cantonal
STATVD	Statistique Vaud
STSA	Service des troubles du spectre de l'autisme et apparentés
SVPh	Société vaudoise de pharmacie
TC	Tribunal cantonal
TL	Transports publics lausannois
TSA	Troubles du spectre autistique
UAT	Unité d'accueil temporaire
UCA	Unité de conseil et d'appui en management et organisation
UCV	Union des communes vaudoises
UPAS	Unité de pilotage, d'autorisation et de surveillance des prestations socio-éducatives
UPCL	Unité du Plan climat
UPPEC	Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées
VG	Voie générale